

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(7^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 7 Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

1. — **Rappel au règlement** (p. 1573).
MM. Foyer, le président.
2. — **Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 1574).
3. — **Programme d'indépendance énergétique.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur l'approbation de cette déclaration (p. 1574).
M. Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.
MM. Peuziat,
Rodet,
M^{mes} Osselin,
Horvath,
M. Roger Rouquette,
M^{mes} Toutain,
MM. Schreiner,
Pierre Godefroy,
Cartraud,
le président,
Natiez,
M^{me} Jacquaint,
MM. Maigras,
Jacques Godfrain,
Darinot,
Pierre Bernard,
Paul Bladt.
- Suspension et reprise de la séance* (p. 1586).
MM. Fourré,
Fromion,
Bally,
Kuchelida,
André Bellon,
Tavernier,
M^{me} Soum,
MM. de Caumont,
Sueur,
Jagoret,
Douyère,
Mellick.
- MM. le ministre chargé de l'énergie, d'Ornano.
- Clôture du débat.
- Explications de vote :
MM. Galley,
Georges Sarre,
Blrreaux,
Jacques Brunhes.
- Scrutin public à la tribune.
- Suspension et reprise de la séance* (p. 1600).

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

4. — **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 1601).
5. — **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 1601).
6. — **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 1601).
7. — **Ordre du jour** (p. 1601).

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Foyer, pour un rappel au règlement.

M. Jean Foyer. Monsieur le président, aux termes du règlement de l'Assemblée nationale, qui est l'expression exacte, et vérifiée par le Conseil constitutionnel, de la Constitution, il existe deux sortes de déclarations du Gouvernement : les déclarations de politique générale prévues à l'article 152, sur lesquelles le Gouvernement peut engager sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution, et les déclarations régies par l'article 132, qui peuvent porter sur un objet spécial mais à propos desquelles l'engagement de responsabilité n'est pas possible.

Dans la circonstance, c'est une procédure hybride qui nous est proposée. La déclaration du Gouvernement, quoi qu'en ait dit le Premier ministre cet après-midi, n'est pas de politique générale mais de politique spéciale ; elle porte sur un objet important, certes, mais qui est strictement celui de l'énergie. Cependant, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur cette question. Nous voyons bien pourquoi : il s'agissait pour lui de transcender une contradiction interne au groupe majoritaire.

Etant donné que tout cela ne va aboutir qu'à la suppression de trois tranches nucléaires, la chose aurait dû se conclure par le vote d'une loi de finances rectificative modifiant les autorisations de programme déjà votées.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean Foyer. Mais, pour forcer le vote de la majorité, le Gouvernement aurait dû faire application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Ayant si souvent dans le passé reproché cette

procédure à M. Barre, les socialistes, manifestement, l'ont écartée dans la circonstance. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Alors, le Gouvernement a eu recours à cette procédure hybride qui, à mon modeste avis, n'est pas conforme à la Constitution.

Comme il ne s'agit pas d'une loi, nous ne pourrions pas saisir le Conseil constitutionnel. Dès lors, pour marquer notre désapprobation de ce que nous considérons comme un détournement de procédure constitutionnelle au moment du vote nous vous laisserons, messieurs, régler votre problème en famille. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés socialistes. Tant mieux !

M. Emmanuel Hamel. Une famille désunie !

M. Jean Foyer. Une famille désunie, comme le dit M. Hamel.

M. Louis Darinot. Sous sa propre responsabilité !

M. le président. Monsieur Foyer, vous savez comme moi qu'il y a des moments dans les familles où tout va bien et d'autres où les choses vont un peu moins bien. C'est le propre de la nature humaine. (*Sourires.*)

M. Gabriel Kasperit. Monsieur le président, vous n'êtes pas chargé d'expliquer ce qui se passe au sein du parti socialiste !

M. le président. Mon cher collègue, vous expliquer le fonctionnement du parti serait trop long ! (*Sourires.*)

M. Jean Foyer. En tout cas, je n'ai pas eu de réponse.

M. le président. Monsieur Foyer, la présidence transmettra votre rappel au règlement, et la conférence des présidents, au sein de laquelle votre groupe est représenté, se saisira du problème que vous avez évoqué.

M. Jean-Claude Gaudin. Mardi prochain seulement !

M. Jean Foyer. Après coup !

— 2 —

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre l'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, le Conseil constitutionnel avait été saisi :

— d'une part, par plus de soixante députés, du texte de la loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi ;

— d'autre part, par plus de soixante sénateurs, du texte de la loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion, en vue de l'examen de leur conformité à la Constitution.

— 3 —

PROGRAMME D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur l'approbation de cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique, les explications de vote et le vote par scrutin public à la tribune sur l'approbation de cette déclaration en application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie. Monsieur le président, mesdames et messieurs, je tiens d'abord à remercier M. Porelli et M. Sarre de leur soutien.

M. Porelli nous a plus spécialement interrogés sur le charbon. Je veux réaffirmer ici notre préférence pour le charbon national, et rappeler que le Gouvernement est déterminé à accomplir un effort de formation, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

M. Porelli a d'autre part indiqué que sept tranches de centrales nucléaires lui paraissent constituer un bon chiffre. Nous ne le suivrons pas dans cette proposition, au nom de l'équilibre économique et de l'équilibre de nos bilans. Il importe, en effet, de concilier charbon et nucléaire et le développement de la pénétration du charbon requiert un programme nucléaire adapté.

M. Sarre a tout spécialement insisté sur la liaison qui doit exister entre l'effort de recherche et la qualité de la sûreté. Cet effort recevra sa traduction budgétaire dans le projet de loi de finances pour 1982.

Je m'adresserai plus spécialement maintenant à M. Michel d'Ornano et à M. Messmer.

M. Alain Rodet. M. d'Ornano n'est pas là !

M. le ministre chargé de l'énergie. C'est une représentation collective ! (*Sourires.*)

Détermination et démocratie ne sont pas antinomiques et, selon nous, ils se conjuguent.

S'il fallait résumer la philosophie de notre projet, je dirais que nous voulons faire autrement et faire autre chose.

M. Pierre Forgues. Et mieux !

M. le ministre chargé de l'énergie. Et mieux, bien évidemment !

Faire autrement. Je me permets d'abord de faire remarquer que c'est la première fois qu'un débat parlementaire sur la question énergétique, en accord avec la conférence des présidents, se terminera par un vote. En effet, le débat de janvier 1975 ne s'était pas conclu par un vote.

Je rappellerai la façon dont le présent débat a été organisé et préparé. Nous avons voulu, conformément aux orientations définies par M. le Président de la République, ouvrir publiquement et de façon contradictoire le dossier de l'énergie. Deux rapports ont été rédigés, le rapport Bourjol et le rapport Hugon. Ils ont été publiés et vous ont été remis.

J'ai pour ma part présenté au dernier conseil des ministres un rapport qui a été discuté et adopté. Ce document a été remis à l'Assemblée nationale. Je vous remercie, monsieur Messmer, d'avoir bien voulu le lire et je regrette que M. d'Ornano n'ait pas eu la même curiosité.

Sans remonter très loin dans le temps je rappellerai, pour marquer le caractère démocratique de la procédure que nous utilisons, que le plan de M. Giraud a été révélé publiquement le 2 avril 1980, alors que la commission du VIII^e Plan n'avait pas rédigé ses travaux. Du fait de cette publication anticipée, la commission s'est transformée en un lieu de résonance et de valorisation d'un rapport qui ne lui avait pas été soumis au préalable.

Vous m'avez reproché de ne pas avoir sollicité les conseils généraux et les assemblées régionales — il y avait là une petite pointe contre l' élu local que je suis aussi. Mais parmi les quarante-quatre organisations publiques ou privées et établissements publics comme E.D.F., C.D.F. ou le C.E.A., que nous avons consultés, figuraient plusieurs associations représentatives des élus locaux. Je pense notamment à l'association des maires, à l'association des grandes villes ainsi qu'à celle des ingénieurs des grandes villes.

Mais je suis persuadé que vous serez d'accord avec moi lorsque j'affirme que le plan d'indépendance énergétique de la nation ne doit pas être la simple addition des plans énergétiques régionaux.

C'est ici que l'on retrouve la nouveauté de notre démarche. Nous sommes, en effet, profondément acquis à la décentralisation et, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, chaque région aura la possibilité d'élaborer un plan régional énergétique et devra mettre en place une agence régionale de l'énergie. C'est un fait totalement nouveau. Je suis persuadé que chacun prendra pleinement conscience du rôle que peuvent jouer les collectivités locales tant en ce qui concerne la production énergétique — je pense aux énergies nouvelles et renouvelables — qu'en ce qui concerne l'utilisation rationnelle des des énergies.

Je suis convaincu que si votre Assemblée veut bien nous suivre, c'est un vaste mouvement qui va s'emparer de ce pays et contribuer à cette maîtrise de l'énergie à laquelle nous sommes tous attachés. Je vous demande de réfléchir à ce que peuvent représenter quelque vingt commissions locales d'information et vingt-deux agences régionales de l'énergie. C'est bien un nouveau système qui est mis en place.

On a évoqué certains sondages. J'ai récemment pu prendre connaissance d'un sondage I. F. O. P. - *Le Point* qui montre que, lorsque nous parlons de la nécessité de l'information, nous ne

formulons pas un vœu académique : cette nécessité correspond à la demande de la population. D'après ce même sondage, en effet, une très forte majorité de celle-ci s'estime insuffisamment informée.

Faire autrement, mais aussi faire autre chose. On nous dit que nous allons produire moins et plus cher. Je conteste, bien évidemment, ces deux affirmations quelque peu abruptes. En effet, tous nos choix énergétiques sont fondés sur une hypothèse de croissance de 5 à 100. Or, le taux de croissance de consommation d'électricité que nous avons retenu est supérieur puisqu'il est de 5,4 p. 100. Nous estimons donc que la production sera suffisante pour le taux de croissance retenu, et vous reconnaîtrez avec moi qu'irriguer l'économie, c'est bien, mais que l'inonde : ne le serait pas.

Par ailleurs, j'ai dit que le nombre d'emplois induits par les économies d'énergie se situerait entre 230 000 et 330 000 à l'horizon 1990, selon que le montant des investissements sera de 30 milliards ou de 50 milliards de francs par an. De même, j'ai indiqué que le nombre d'emplois consacrés à la production de biens d'équipement devrait augmenter de 60 p. 100 d'ici à 1990 et atteindre quelque 600 000.

Ces chiffres suffisent à démontrer l'inexactitude du premier terme de l'affirmation selon laquelle nous produirions moins et plus cher. Nous avons cherché à avoir un équipement parfaitement adapté, avec la marge de sécurité nécessaire. Or, que je sache, l'utilisation rationnelle de l'énergie est précisément le contraire de la cherté.

Vous nous avez interrogé sur les énergies nouvelles et renouvelables. Il y a entre les décisions antérieures et nos propositions deux différences. La première est de caractère quantitatif : nous avons une ambition supérieure à la vôtre, tout en sachant que les fruits que nous obtiendrons dans le domaine des énergies nouvelles seront principalement collectés après 1990.

La seconde différence tient au fait que les propositions antérieures étaient quelque peu frappées de nominalisme. Il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi pouvoir, c'est-à-dire avoir les moyens. Je citerai à cet égard quelques chiffres. Le budget de l'agence pour les économies d'énergie était de 800 millions de francs en 1979 ; il est tombé à 680 millions de francs en 1980 et à 680 millions de francs cette année. En 1982, si vous voulez bien nous suivre, mesdames, messieurs, ce ne sera plus 660 millions, mais un milliard de francs.

J'ai parlé en francs courants, bien entendu.

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais il y a l'inflation !

M. le ministre chargé de l'énergie. Je vous laisse le soin de faire la traduction en francs constants et de calculer le pourcentage d'augmentation entre 660 millions et un milliard de francs !

Le budget du COMES, qui était de 200 millions de francs en 1981, s'élèvera, si vous le voulez bien, à 300 millions de francs en 1982. Ce sont là des données chiffrées qui montrent qu'il y a volonté et choix budgétaires.

Par ailleurs, nous envisageons de tripler, d'ici à 1985, les crédits de recherche consacrés aux énergies nouvelles et renouvelables, puisqu'ils devraient passer de 430 millions de francs à 1 400 millions de francs. Il s'agit donc d'une nouvelle approche, cohérente, crédible et prenant appui sur des moyens nouveaux.

En ce qui concerne le charbon, la subvention d'exploitation passe de 1 962 millions de francs en 1981 à 2 630 millions en 1982, soit une augmentation de 33 p. 100. La prospection des nouveaux gisements va tripler en 1982. Depuis dix ans, aucune prospection sérieuse n'avait été faite, puisque le montant annuel moyen des investissements pour les opérations de recherche de gisements atteignait, bon an mal an, 10 à 12 millions de francs.

Quant à la gazéification, un résultat industriel pourra effectivement être obtenu en 1993, 1994 ou 1995. Je n'irai pas jusqu'à vous demander, messieurs de l'opposition, combien d'ingénieurs français travaillaient sur cette question au cours de ces dernières années, car la réponse que vous me donneriez montrerait précisément que l'on avait mis entre parenthèses les recherches dans ce secteur.

On parle du coût du charbon, mais il convient de l'envisager dans un cadre général et prospectif, compte tenu d'éventuelles variations du cours du dollar, du coût social que peut faire subir à une région la fermeture de puits et l'inexploitation de gisements.

Il faudrait aussi tenir compte d'un « coût de souveraineté ». Vous prévoyiez, messieurs, que la production nationale de charbon ne serait plus que de dix millions de tonnes. C'était là un formidable et coûteux abandon.

S'agissant de l'énergie nucléaire, monsieur d'Ornano, je vous rappellerai ce que j'ai déclaré dans mon discours introductif concernant la sûreté. J'ai indiqué que des problèmes se posaient,

mais que notre pays avait la chance de posséder des services de très grande qualité — que vous avez eu vous-même la possibilité d'apprécier.

Si nous avons retenu six tranches, c'est le résultat non d'une hésitation, encore moins d'un compromis, mais d'une approche précise de la demande. Les trois tranches supplémentaires que vous proposiez auraient entraîné un coût considérable, car celles-ci n'auraient fonctionné que trois mois par an.

En 1976, vous avez signé un contrat d'approvisionnement en gaz avec l'Algérie, qui devait entrer en vigueur au début de l'année 1980. Or il y a eu rupture des approvisionnements. Aujourd'hui, c'est le Président de la République, M. François Mitterrand, qui crée les conditions de la reprise des approvisionnements en nommant négociateur M. Jeanneney, selon la formule des sages reteque. Cela prouve que nous savons assumer nos responsabilités et renouer des liens qui n'auraient jamais dû se briser.

La maîtrise des consommations est un complément indispensable du développement de la production et si l'on n'effectue pas l'effort nécessaire en matière de consommation, la facture pétrolière aura des effets fâcheux sur l'équilibre de notre balance commerciale.

Que se passera-t-il si nous n'accomplissons pas, par exemple, l'effort d'isolation nécessaire ?

Le coût moyen d'isolation d'un appartement est compris entre 12 000 et 15 000 francs.

M. Emmanuel Hamel. Davantage !

M. le ministre chargé de l'énergie. Il s'agit d'un coût moyen. Or cet effort d'isolation permet d'économiser en moyenne une tonne d'équivalent pétrole. Une tonne de fuel coûtant 2 500 francs toutes taxes comprises, l'investissement consenti pour l'isolation sera amorti en six ans.

Cela permettra de diminuer les charges des locataires d'H. L. M., donc de leur offrir des disponibilités supplémentaires. Il en résultera pour les communes un allègement des budgets d'aide sociale puisqu'une part importante de ceux-ci est consacrée au remboursement de factures qui ne peuvent être honorées par ces locataires en raison de difficultés financières.

M. Pierre Jagoret. Très juste !

M. le ministre chargé de l'énergie. Cette utilisation rationnelle de l'énergie, c'est tout le contraire de l'austérité, c'est une lutte pour l'égalité et pour le bien-être. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Monsieur Messmer, vous avez posé des questions précises sur des points qui vous intéressent, pour des raisons géographiques. S'agissant de Cattenom, nous consulterons, si ce n'est déjà fait, les conseils municipaux. En ce qui concerne La Hague et Creys-Malville, les délais seront respectés. Nos engagements envers les Allemands au sujet de La Hague seront tenus et nous reprendrons la livraison des combustibles irradiés dès maintenant.

Enfin, dans les interventions de M. d'Ornano et de M. Messmer, il y avait de grands absents : les pays en voie de développement.

M. Louis Darinot. Ce n'est pas étonnant !

M. le ministre chargé de l'énergie. A aucun moment ils n'ont parlé de l'aspect « relations internationales », de l'aspect mondialiste de la question énergétique. C'est pourtant un point déterminant...

M. Louis Darinot. Ils ne l'ont pas compris !

M. le ministre chargé de l'énergie. ... surtout pour notre pays, qui a une mission de solidarité internationale.

En déclarant hier qu'un baril de pétrole économisé était une chance supplémentaire de paix et un instant de victoire contre la faim, j'étais fidèle à nos orientations et je suis heureux d'avoir pu constater qu'il y a, dans cette assemblée, une large majorité pour placer la politique d'indépendance énergétique de la France aussi sous le signe de la solidarité internationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Peuziat.

M. Jean Peuziat. Monsieur le président, monsieur le ministre, dans ce débat sur l'énergie où l'on parle beaucoup de chiffres, le député de Plogoff que je suis ne peut pas oublier toute la répression, toutes les condamnations qui se sont abattues sur une population, pendant un simulacre d'enquête d'utilité publique pour l'implantation d'une centrale nucléaire.

Il faut retenir les leçons de Plogoff sous peine de voir renaitre ce que l'on n'a pas hésité à appeler « l'effet Plogoff ».

La première leçon à retenir, c'est la nécessité de porter le débat sur l'énergie devant le pays. Le pays doit savoir, les régions, les départements, les communes doivent savoir.

Le choix de Plogoff, ou d'un Plogoff apparaissait inéluctable dès lors qu'on acceptait l'ambitieux programme électro-nucléaire lancé par le gouvernement de l'époque.

Mais qui pouvait garantir que ce fameux pari technologique était une impérieuse nécessité et non un « la Villeite » en puissance ? Qui pouvait assurer que ce développement du programme répondait aux besoins de la population ? Personne, car le débat n'avait pas eu lieu. Le Gouvernement de l'époque avait eu peur de s'engager dans une discussion démocratique. Comment, dès lors, s'étonner des réactions d'une population, qui avait le sentiment d'être manipulée et trompée ? C'était une première leçon.

La deuxième leçon à retenir est celle de l'information.

Le problème de l'approvisionnement de la Bretagne en énergie avait été réduit à une démonstration bien simple : il faut de l'énergie en Bretagne ; pour doter la Bretagne en énergie, il faut construire une centrale nucléaire. On disait, du côté officiel, que c'était cela ou la houille. L'information fut à sens unique. La centrale de Plogoff a, dès lors, été présentée comme le seul moyen technique d'assurer l'approvisionnement énergétique de la Bretagne. Le filtrage de l'information présentait l'avantage d'éviter le débat une nouvelle fois.

Mais la politique du secret à vite tourné court. Des associations, des groupements ont démontré que d'autres solutions étaient techniquement possibles. Bien sûr, elles supposaient une diversification plus grande de nos ressources, un mode de développement différent. La démocratie exigeait qu'on en discute.

La politique du secret a engendré l'irrationnel : on ne cache jamais impunément à une population certaines informations. Il fallait présenter les risques sans oublier que d'autres sources d'énergie présentent aussi des risques. Et la Bretagne est bien placée pour apprécier ceux qui sont liés à l'approvisionnement pétrolier.

Nous avons aujourd'hui, monsieur le ministre, un débat national sur l'énergie. C'est bien, mais ce débat permettant une information et une réflexion très larges doit se développer dans les régions, les départements, les communes, afin de donner aux groupes, aux citoyens, les moyens de se prononcer lors des auditions publiques. Nos compatriotes doivent être associés à cette réflexion. Je souhaite, monsieur le ministre, que ce débat ne s'arrête pas à cette salle. Nous n'aurions fait qu'amorcer la pompe, et pas grand-chose de plus.

On ne saurait évoquer Plogoff sans rappeler les limites de la procédure d'enquête publique. Dans sa forme originelle, sa faille a été prononcée à Plogoff.

A l'évidence, il faut inventer de nouvelles formes de consultation démocratique de la population. La procédure britannique des auditions publiques, comme le souligne le rapport Bourjol, permet à toutes les parties d'exposer leur point de vue. Elle garantit ainsi aux citoyens, aux associations et aux groupements, une participation réelle à l'élaboration de la décision. Je pense qu'il convient de s'inspirer profondément de cette procédure démocratique.

Les leçons de l'échec doivent être retenues, et il convient de tout mettre en œuvre pour réconcilier le couple énergie-population.

Votre programme prévoit un plan d'approvisionnement en énergies intéressant. Le tournant souhaité est pris. L'ordre que vous établissez va dans le sens du changement.

Cette orientation vers le développement du charbon, des énergies nouvelles et renouvelables et les économies d'énergie est importante au niveau de l'emploi, à court terme et à long terme surtout. En effet, nous avons toujours en toile de fond de ce débat le dramatique problème du chômage.

Bien souvent, énergie et emplois sont associés et la propagande en faveur de l'énergie nucléaire n'hésite pas à affirmer que le développement de celle-ci crée des emplois.

Une vérité s'impose : les relations énergie-emploi sont complexes et il ne faut céder à aucun manichéisme.

La Grande-Bretagne possède des sources d'énergie abondantes, ce qui n'empêche pas un taux de chômage de 10 p. 100. Et pour comble, c'est la région la mieux dotée en matière énergétique, l'Ecosse, qui est la plus touchée par le chômage. En France, de 1963 à 1980, consommation et production d'énergie n'ont cessé de croître, quand le taux de chômage passait de 0,8 à plus de 7 p. 100 de la population active. Les exemples de telles distorsions sont nombreux.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il faut pousser ce qui dans votre plan est producteur d'énergie et d'emplois à court terme, mais surtout à moyen et à long terme. C'est le cas du charbon, des énergies nouvelles et renouvelables et des économies d'énergie.

Cette priorité, ces orientations importantes vers d'autres types d'énergie, plus créatrices d'emplois et moins dangereuses pour l'avenir seraient déjà compromises si nous arrivions à une surproduction de courant électrique d'origine nucléaire. Et là, il vous faudra être vigilant.

Les régions, notamment la Bretagne, sont prêtes à décider des programmes dans la ligne des sources d'énergie créatrices d'emplois : charbon, énergies nouvelles et renouvelables, usines marémotrices, économies d'énergie. Il faut, monsieur le ministre, que ces programmes permettent aux citoyens de vivre, de décider et de travailler au pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Je veux évoquer rapidement, à l'occasion de ce débat, deux séries de questions touchant, d'une part, à l'aspect régional du problème énergétique et, d'autre part, à l'intérêt d'une politique active et pérenne pour économiser l'énergie.

Sur le premier point, je ne peux que vous rejoindre, monsieur le ministre, lorsque vous nous proposez la mise en place d'agences régionales.

Cette suggestion m'apparaît d'autant plus intéressante qu'elle fait explicitement référence à des tentatives faites récemment par certaines régions.

Ainsi, sans vouloir localiser à l'excès mon propos, je dirai que, dans ma région — le Limousin —, en dépit des handicaps naturels et d'une dimension modeste, l'intérêt d'une telle structure de coordination et d'impulsion sera bien perçu.

Une telle agence est, en effet, en mesure de prendre en compte les initiatives et les programmes décidés par les instances régionales, en particulier les conseils régionaux.

Pour notre région, un suivi efficace pourra être envisagé à un bon niveau d'observation et d'action.

Le Limousin est producteur d'uranium. Les mines de Haute-Vienne fournissent chaque année environ 750 tonnes d'uranate de magnésie, après traitement du minerai, bien sûr. Cela me conduit à poser un problème qui n'a été évoqué par personne, même par les partisans les plus acharnés du nucléaire, je veux parler des contreparties que devrait normalement valoir l'extraction de minerai d'uranium aux régions dotées de vastes gisements. Cela n'entre pas dans le coût aujourd'hui. Pourtant, les élus régionaux de ma région interpellent avec de plus en plus de force la COGEMA sur ce problème.

Le Limousin est aussi gros producteur d'énergie électrique d'origine hydraulique. Nous avons des projets pour améliorer notre bilan dans ce domaine.

Nous avons aussi d'autres possibilités.

Nous essayons ainsi de mettre en valeur nos bois de taillis. Nos organisations forestières négocient actuellement avec un grand transporteur national qui envisage d'équiper ses poids lourds en gazogènes.

Nous avons également un projet, où des élus sont concernés, avec l'ANVAR, avec le COMES, avec l'I. N. R. A. pour essayer de mettre en place une filière carburant à partir d'une plante sarclée que vous connaissez bien à Rennes, le lopinambour.

Le conseil régional du Limousin a financé une étude avec le B. R. G. M. pour voir s'il n'était pas possible de remettre en chantier un gisement de charbon ancien, mais offrant quelques possibilités. Nous avons aussi des projets pour des tourbières. Le conseil régional finance aussi, actuellement, à parité avec la D. A. T. A. R. un institut de gestion des énergies, chargé d'assurer, en formation continue, le recyclage des techniciens appelés à contrôler les bilans énergétiques des établissements secondaires et tertiaires.

On voit mieux ainsi l'intérêt d'une telle agence régionale, capable d'animer et de coordonner les programmes initiés par les responsables régionaux et locaux.

S'agissant maintenant des économies d'énergie, nous devons bien prendre conscience de l'importance de cette option et des perspectives qu'elle offre. Qu'on le veuille ou non, c'est le meilleur investissement énergétique actuel ; c'est également un puissant moyen de relance économique.

En effet, dans le domaine résidentiel et tertiaire, comme pour l'industrie, c'est une forte incitation à l'emploi, sans parler bien sûr de l'allègement de la contrainte extérieure que permet une

telle politique. Voilà pourquoi il faut dégager une priorité indiscutable pour les économies d'énergie. De ce point de vue, le rapport Hugon propose une batterie de mesures dont nous reconnaissons l'intérêt et nous vous en recommandons la priorité. Qu'il s'agisse de la mobilisation de l'épargne, des bonifications d'intérêt, des incitations de toute nature, il faut aller plus loin.

En 1980 — les chiffres ont d'ailleurs différé entre un orateur de l'ex-majorité, qui confondait sans doute le budget consacré aux économies d'énergie avec le budget propre de l'agence, et M. d'Ornano — 11,5 milliards de francs ont été investis pour les économies d'énergie.

Dans son rapport, M. l'ingénieur Hugon propose un effort exceptionnel à hauteur de 40 milliards de francs par an permettant la création de près de 230 000 emplois en déploiement pluriannuel. Cet effort financier, nous pensons qu'il faut le consentir à un terme assez rapproché, deux ou trois ans. Même si le coût peut paraître élevé, pour faire une comparaison valable, il faut notamment garder présent à l'esprit que la commission des services publics de l'Etat de Pennsylvanie a évalué à 600 millions de dollars environ les sommes nécessaires à la décontamination de la centrale électronucléaire de Harrisburg.

Monsieur le ministre, voilà ce que je voulais dire. La contribution modeste que j'ai voulu apporter était destinée à abonder dans le sens de vos propos dont nous reconnaissons à la fois l'intérêt et le caractère opérationnel. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis hier, l'Assemblée débat du problème de l'avenir énergétique de la France et, ce faisant, c'est bien de l'avenir non seulement de chacune et de chacun d'entre nous qu'il s'agit mais aussi de celui de nos enfants et de leurs enfants. C'est une étape intéressante.

Jamais un tel débat n'avait eu lieu devant le Parlement. Jamais les syndicats, les associations et groupements n'avaient été consultés sur cette affaire par le gouvernement précédent.

Qu'il y ait eu un rapport Hugon, un rapport Bourjol, voilà qui est positif et qui change. Qu'une mission parlementaire ait été désignée pour approfondir et enrichir la réflexion, c'est nouveau.

Les Françaises et les Français qui nous ont élus en juin dernier l'ont fait aussi parce qu'ils voulaient enfin être réellement et pleinement associés aux choix qui déterminent l'avenir de la nation, parce qu'ils voulaient, somme toute, que la politique devienne « l'art de faire que les gens se mêlent de ce qui les regarde ». Forts de la promesse des socialistes, ils attendent maintenant une large discussion sur ces questions. Ils connaissent les problèmes graves dont le pays hérite, les contraintes qu'il faut lever. Ils savent que ces choix seront décisifs pour les générations futures.

C'est l'esprit qui animait François Mitterrand lorsque, dans les cent dix propositions ratifiées par le peuple français lors de son élection à la présidence de la République, il annonçait entre autre : « L'approvisionnement énergétique du pays sera diversifié. Le programme nucléaire sera limité aux centrales en cours de construction en attendant que le pays, réellement informé, puisse se prononcer par référendum. Les crédits en faveur des énergies nouvelles ou des techniques nouvelles d'exploitation des énergies traditionnelles, tel le charbon, seront très considérablement augmentés. »

Cette proposition résulte, en effet, d'une réflexion originale prenant en considération tous les éléments du débat et particulièrement la politique menée par la droite depuis ces dix dernières années dans notre pays. Celle-ci nous a asséné le nucléaire sans s'expliquer sur les raisons de cet acte et sur ses conséquences.

Rappelons-nous aussi l'arbitraire total et le secret pratiqué dans ce domaine, comme dans d'autres, par nos prédécesseurs. Rappelons-nous leur mépris et leur intolérance à l'égard de la moindre critique. Rappelons-nous l'intoxication érigée en campagne d'information.

Il faut aussi rappeler que les décisions ont été prises sur l'inspiration d'une bande de « nucléocrates », je veux parler, bien entendu, des membres de la commission Peon parmi lesquels on trouvait E. D. F., le C. E. A., puis le groupe Empain-Schneider et la C. G. E. que l'on retrouve, comme par hasard, dans l'industrie nucléaire française.

Il n'en demeure pas moins que la gauche, qui est maintenant au pouvoir, doit se dégager autant que possible de l'héritage laissé par la droite. Les questions doivent être clairement posées et ne plus laisser place à cette idéologie insidieuse qui voudrait nous faire croire que les clés de l'indépendance et de la croissance résident totalement dans l'énergie nucléaire.

D'ores et déjà, ce premier débat, dans cette enceinte, illustre de manière éclatante que quelque chose, ici aussi, a changé et que maintenant les Français ne doivent plus rester sur la touche et être les grands muets de ces débats. Il faut prendre le temps de tout mettre sur la table, de discuter et d'ouvrir largement la réflexion.

« Nouvelle citoyenneté », décentralisation, autant d'exigences pour le Parlement qui lui interdisent pour l'avenir de se prononcer sans avoir pris l'avis des intéressés. Il lui faut entendre la parole des citoyens après leur avoir donné de réelles possibilités d'information contradictoire : médias, réunions, communications de rapports. Cela implique des émissions de télévision et de radio constructives, des tables rondes, des documents mis à la disposition de tous, en un mot la levée du secret.

Tout ce qui est secret engendre la crainte et entretient le mystère. Dès lors, pourquoi tenir secrets les plans Orsec, par exemple, au lieu de regarder les choses en face ?

La levée du secret est affaire de volonté politique. Il faut que les Français puissent être à même de répondre aux graves questions qu'ils se posent.

L'énergie nucléaire garantit-elle notre indépendance alors que nos faibles ressources en uranium nous condamnent à être, dans un proche avenir, de plus en plus dépendants de l'étranger pour nos approvisionnements ?

L'énergie nucléaire est-elle la filière énergétique la plus économique ?

Face à l'évolution du marché et de notre consommation effective d'énergie, ne serait-il pas plus judicieux de consentir des efforts importants pour développer les énergies de substitution ?

La croissance est-elle liée à la prépondérance de l'énergie nucléaire ?

Autant de questions que se posent les Françaises et les Français, et je pourrais y ajouter la longue liste de celles qui ont été évoquées par les orateurs précédents.

Mais cette « autre politique » signifie évidemment une prise de conscience de chaque homme et de chaque femme de ce pays. Assurément, voilà qui n'est pas chose facile, mais qui a jamais cru que l'exercice de la démocratie était chose facile ?

Cette information et ce débat démocratique que nous annonçons depuis des années, vous les avez engagés, monsieur le ministre, en procédant déjà à un début de concertation, en prélude à la présente discussion parlementaire qui sera elle-même relayée par les assemblées régionales et locales. Mais ces échanges et ces auditions ne doivent-ils pas maintenant déboucher, comme nous l'avions aussi prévu, sur une consultation où chaque Français pourra enfin se prononcer en connaissance de cause ?

La nécessité d'une consultation générale de l'ensemble des Français s'impose d'autant plus qu'elle permettrait une expression populaire directe, non filtrée par des associations ou des commissions, et apporterait au Gouvernement un élément appréciable pour la détermination à long terme d'une politique énergétique cohérente et démocratique : cohérente en adaptant les coûts aux besoins et non l'inverse ; démocratique, en décentralisant les actions d'information, comme vous l'avez annoncé, et en consultant systématiquement la population sur les grandes options énergétiques.

N'oublions pas, en définitive, la finalité de notre débat : créer avec tous une vie meilleure, car on ne fait pas le bonheur des gens contre eux. J'ai essayé de montrer que cet objectif ne pouvait être atteint qu'en donnant à chacun les outils qui lui permettent de faire ses choix, de prendre ses responsabilités et de participer vraiment au développement du pays.

L'information, la consultation et la participation sont ces outils. La présente discussion n'est que le prélude au large débat démocratique que nous appelons de tous nos vœux et qui devrait déboucher ultérieurement sur une consultation générale des Français pour aboutir enfin à la mise au point des orientations de notre politique énergétique au-delà des années 1982 et 1983.

C'est à ce prix que nous franchirons une étape supplémentaire et décisive vers cette société juste et fraternelle où l'économie est au service de l'homme et où les hommes prennent en main leurs affaires. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Horvath.

Mme Adrienne Horvath. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, organisation de notre indépendance énergétique, diversification dans l'approvisionnement des énergies et, dans le même temps, maîtrise de ces énergies, tels sont les objectifs proposés par le Gouvernement. C'est dans cette orientation que les travailleurs des houillères des Cévennes s'inscrivent.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de poser les problèmes de l'ensemble de ce bassin dont le précédent gouvernement prévoyait l'arrêt total de l'extraction souterraine en 1980. La fermeture du puits Destival annoncée, les mineurs, à l'appel de leur syndicat C.G.T., décidaient unanimement de dire « non » à la décision gouvernementale. Et, le 5 mai 1980, s'amorçait le début d'une lutte contre les auteurs de gaspillages de nos ressources naturelles.

En 1951, le puits Destival était inauguré. Dans une brochure éditée par les Charbonnages de France, il était mentionné : « Ce puits possède des réserves connues de cent vingt millions de tonnes de charbon. D'autres gisements existent avec des réserves importantes.

Un lieu privilégié pour les dessertes, des possibilités d'écoulement de la production... »

C'était en 1951. Depuis, nous avons connu la récession, le « tout pétrole », l'abandon de nos richesses nationales.

En 1980, environ 10 millions de tonnes de charbon seulement avaient été exploitées. Restent donc à ce jour, car je suppose que les calculs des Charbonnages de France étaient fort judicieusement étudiés, 110 millions de tonnes et, entre autres, le gisement de 10 millions de tonnes d'antracite de Ladracht. « Ladracht, c'est le symbole du charbon français. » Pendant plus de treize mois, les mineurs ont lutté, certes, pour la sauvegarde du charbon cévenol, mais leur lutte était un combat national, celui de la reconquête du charbon français.

Les mineurs du puits Destival sont de ceux qui ont fait le 10 mai 1981. Parce qu'il y a eu le 10 mai, ils ont pu reprendre le travail. Trente jeunes travailleurs de moins de vingt-cinq ans viennent d'être embauchés le 1^{er} octobre. Événement d'importance : depuis plus de quinze années, on n'avait pas embauché. Événement d'importance, oui, au moment où le patronat essaie de faire barrage aux avancées démocratiques, au changement. En ce moment, vingt de ces jeunes, encadrés de mineurs chevronnés, de techniciens, de cadres, d'ingénieurs, s'initient au métier de mineur. Tous, compétents, ambitieux sont à la tâche. Ils veulent réussir.

Leur objectif : l'exploitation en Cévennes de 1 million à 1 200 000 tonnes par an, extraction au fond et au jour.

Leurs propositions : reconstituer un capital en hommes et en matériel, ce qui permettra de lutter contre le chômage par des embauches directes et indirectes, et, dans le même temps, assurer la prospérité de la région, d'où une indépendance énergétique et des économies de devises.

La direction des Charbonnages de France a maintes fois déclaré qu'il serait utopique d'augmenter la production de la houillère des Cévennes parce qu'il n'y aurait pas de possibilité d'écoulement. C'est faux : l'écoulement de chaque qualité de charbon produite par les Cévennes peut s'effectuer dans les meilleures conditions sur quatre régions : Massif central, Rhône-Alpes, Languedoc - Côte d'Azur, Midi-Pyrénées. L'ensemble de ces régions représente un potentiel de consommation de charbon — trop souvent méconnu — en raison de l'existence de nombreux consommateurs privés de charbon domestique, de nombreuses chaufferies — lycées, universités, hôpitaux, offices d'H. L. M. — d'industries petites, moyennes, plus importantes, utilisatrices de charbon, de nombreuses cimenteries dont le retour au charbon sera pratiquement achevé fin 1981, de possibilités d'utilisation du charbon cévenol pour les centrales E. D. F. - G. D. F. à la place du charbon importé, de possibilités de la construction d'une centrale thermique en remplacement de celle du Fesc à la Grand-Combe, aujourd'hui inutilisable parce que trop vieille.

Oui, la relance du charbon cévenol, du charbon français, est indispensable à notre économie et son utilisation par des moyens techniques modernes doit être diversifiée, ce qui en diminuera le coût. Des mesures ont été prises dans les Cévennes, d'autres doivent l'être. Embauches nouvelles : près de 1 000 jeunes sont inscrits au bureau des houillères à Alès ! Des investissements sont nécessaires, importants c'est vrai, mais les potentiels économiques et humains existants doivent susciter la prospérité de notre région, de notre pays.

Monsieur le ministre, les luttes qu'ont menées les mineurs de Destival ne sont pas de celles que l'on oublie. Celles-ci resteront un exemple vivant de la protection de l'intérêt national.

Parlant de l'intérêt national, permettez-moi de vous faire part de l'inquiétude de mon collègue M. Paul Chomat, député de Saint-Etienne. Celui-ci souhaiterait connaître les mesures qui peuvent être prises pour la poursuite de l'exploitation du bassin minier stéphanois. Le pouvoir passé, depuis huit ans, a reculé la fermeture de ce bassin. Or, celle-ci sera inéluctable si vous ne décidez pas, ces jours prochains, les travaux et l'embauche nécessaires pour l'exploitation immédiatement possible, dans de très bonnes conditions de productivité, du panneau S 36 qui prolongerait de plus de dix ans l'activité de ce bassin. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Rouquette.

M. Roger Rouquette. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais axer mon intervention sur le rôle que doivent jouer les travailleurs de l'énergie et leurs organisations syndicales dans le présent débat national.

En effet, ils doivent être consultés sur les conditions de travail, ce qui implique obligatoirement qu'ils le soient sur les procédés de fabrication et les technologies qui les accompagnent.

J'illustrerai mon propos par l'exemple de l'avenir de l'usine de La Hague que j'ai visitée la semaine dernière avec notre collègue M. Georges Le Baill, en mettant l'accent sur les trois points suivants : l'état de l'usine actuelle UP 2-400, les plans de la future usine, le cadre social et juridique.

Premier point, tout le monde s'accorde à penser que les nouvelles unités UP 2-800 ou UP 3 ne pourront commencer à être opérationnelles que dans un délai de huit ans environ, vu les délais d'étude et de construction. Cette constatation a deux conséquences principales :

D'une part, nous serons obligés de stocker massivement dans la présente décennie. En 1989, compte tenu de l'arrivée des combustibles français et étrangers, et de la capacité de retraitement de l'usine actuelle, c'est un stockage de 9 500 tonnes qu'il faudra assurer. Ce stockage de grande ampleur implique non seulement la construction de piscines de capacité correspondante, mais aussi la mise en œuvre d'études qui sont encore à entreprendre.

D'autre part, il importe d'investir plusieurs centaines de millions de francs pour améliorer le fonctionnement de l'usine actuelle qui doit encore marcher au moins huit ans. Je n'insisterai pas sur ce point car il est de notoriété publique que l'usine actuelle fonctionne mal, en dépit de quelques améliorations apportées à la suite de grèves des travailleurs.

Ce qui est essentiel à noter, c'est que l'usine UP 2-400 dans son fonctionnement actuel, comprend de nombreux goulets d'étranglement dont le principal est situé au niveau des éjecteurs permettant le transfert de jus radioactifs vers le stockage des produits de fission : un seul des trois éjecteurs initiaux fonctionne à faible débit ; les deux autres sont en panne ; que celui qui fonctionne tombe en panne à son tour, et l'usine est arrêtée.

Dans ces conditions, on peut se demander si l'on ne se trouve pas devant l'alternative suivante : faut-il réparer à froid les installations de l'usine actuelle afin que son fonctionnement reparte sur de bonnes bases ou faut-il les réparer à chaud, à la suite d'une panne dont les conséquences techniques et psychologiques sont imprévisibles ?

Deuxième point : l'expérience acquise par les salariés doit servir pour les prochaines unités de fabrication. Certes, de tous côtés, on entend affirmer : « On sait bien que l'usine actuelle est pourrie, mais vous verrez la nouvelle : elle bénéficiera de tous les progrès modernes. » Tout ce que je peux dire, c'est que les travailleurs de La Hague sont inquiets. Ils sont inquiets car les plans ont été effectués dans le silence des bureaux d'étude, sans qu'ils aient été consultés de quelque manière que ce soit.

Il faut en effet éviter les erreurs commises antérieurement, et par exemple ne pas installer des salles de contrôle exigües, éclairées en lumière artificielle, mal adaptées à un travail en service continu.

De plus, les salariés ont leur mot à dire sur les choix technologiques qui accompagnent le procédé de retraitement choisi. Seul le travailleur qui aura acquis une longue expérience pourra dire s'il convient de conserver tel tuyau qui passe dans un endroit invraisemblable, où toute intervention en scaphandre se fait dans des conditions très pénibles. Il est nécessaire que tout le monde soit conscient du fait que même l'usine la plus sophistiquée doit toujours être conçue en fonction d'une intervention humaine probable.

Ainsi, les travailleurs s'inquiètent du fait que les deux chaînes de dissolution, qui étaient totalement indépendantes dans le projet initial de la future usine, sont maintenant prévues dans le même bâtiment, ce qui implique, en cas de panne d'une des deux chaînes, que l'on intervient sur l'une tandis que l'on continue à travailler à proximité sur la chaîne disponible, avec tous les risques que cela comporte pour la sécurité du personnel.

Il est donc nécessaire de revoir certaines solutions et je me réjouis, à ce propos, que M. le Premier ministre ait annoncé que la mission de haut niveau qui sera créée la semaine prochaine comprendra des syndicalistes, donc des représentants des travailleurs de La Hague.

Troisième point, pour que les solutions suggérées ci-dessus soient efficacement mises en œuvre, il convient de changer le climat social du centre de La Hague en adoptant, dans les plus brefs délais, les deux mesures suivantes :

D'abord, assurer à tout le personnel travaillant sur le site le bénéfice de la même couverture sociale. Cette mesure doit bien entendu s'étendre aux travailleurs à statut précaire et aux nombreux salariés d'entreprises extérieures travaillant en permanence dans les locaux de la Cogéma.

Ensuite, proclamer sans ambiguïté que le retraitement est une activité de service public confiée à un établissement public. Certes, le capital de la Cogéma appartient au secteur public, mais son statut de société anonyme lui fait rechercher le profit. Il s'agit en l'occurrence d'éviter que le profit ne se fasse au détriment de la sécurité ou de la santé des salariés du centre.

Si, déjà, ces deux mesures — unification des statuts par le haut, proclamation du retraitement comme service public — étaient rapidement mises en œuvre, nul doute que le climat social s'améliorerait.

Il est évident que bien d'autres considérations concernant La Hague pourraient être émises. Pour ma part, j'ai voulu simplement mettre l'accent sur le fait que les travailleurs, qui ont acquis une expérience unique grâce à près de vingt ans de fonctionnement de l'usine, doivent absolument être partie prenante dans la discussion qui s'engage sur l'avenir de l'usine de retraitement de La Hague, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Toutain.

Mme Ghislaine Toutain. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, tout le monde paraît s'accorder, aujourd'hui, sur la nécessité de développer un programme d'équipement électronucléaire.

Il ne faut pas s'étonner de ce consensus.

Il s'explique d'abord par le motif que la France n'a pas d'autre choix, pour renforcer son indépendance énergétique, que de recourir dans des proportions significatives au nucléaire.

Il s'explique aussi par le fait que l'énergie nucléaire a franchi le seuil de son « acceptabilité » technique, c'est-à-dire qu'elle a démontré qu'elle pouvait être utilisée à une échelle industrielle dans des conditions de fiabilité et de sûreté satisfaisantes.

Si nous sommes tous pratiquement d'accord sur ces deux points, des divergences apparaissent quant au rythme à donner au développement de notre programme nucléaire.

Cette question renvoie aux grandes orientations de notre politique énergétique et à la manière dont nous concevons et dont nous souhaitons concrétiser la nécessaire diversification de nos ressources d'énergie.

À cet égard, je crois que le Gouvernement a fait le choix raisonnable de considérer que les économies d'énergie étaient, et ce n'est pas un paradoxe, un véritable gisement énergétique à exploiter prioritairement.

L'action sans précédent, n'en déplaise à M. d'Ornano, qui va être entreprise pour économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables portera ses fruits progressivement. À l'horizon de 1990, elle aura contribué à réduire, dans des proportions significatives, la demande en énergie, telle qu'elle avait été évaluée dans les scénarios établis par les gouvernements précédents. Cela justifie la décélération du rythme d'engagement des tranches nucléaires au cours des deux prochaines années, si l'on considère, par ailleurs, que la production charbonnière sera relancée.

Cette décélération, telle que le Gouvernement nous la propose, à savoir six tranches nucléaires, au lieu des neuf initialement prévues, me semble, là encore, tout à fait raisonnable,

d'une part, parce qu'elle apparaît en cohérence avec les orientations qui fondent notre bilan énergétique global en 1990 ; d'autre part, parce qu'elle préserve notre outil industriel nucléaire et préserve, du même coup, les avantages que nous pouvons en retirer sur le plan international.

Il est clair, en effet, que donner un coup de frein brutal à notre programme d'équipement électronucléaire aurait signifié casser, ou tout au moins mettre à mal, un outil industriel de pointe que nous nous devons de garder opérationnel.

Au-delà des organismes publics, comme le C.E.A. ou E.D.F., au-delà de grandes entreprises comme Framatome ou Alstom-Atlantique, il faut savoir que c'est tout un réseau d'entreprises moyennes ou petites, travaillant en sous-traitance parfois et employant des dizaines de milliers de travailleurs qui concourt à l'équipement nucléaire du pays.

Une réduction excessive de notre programme nucléaire, outre les conséquences qu'elle aurait sur l'emploi, porterait un coup très grave à l'ensemble de ce tissu industriel.

Il n'était pas possible de prendre ce risque, d'abord parce qu'il serait absurde de porter atteinte délibérément à la vitalité de notre industrie dans un secteur de pointe, mais aussi et surtout, parce que notre industrie nucléaire a acquis une capacité de réponse fiable et rapide aux tâches qui lui sont proposées.

Que des entreprises ferment faute de commandes suffisantes, que des équipes se dispersent, que des processus industriels rodés s'arrêtent de fonctionner : cette capacité de réponse s'en trouverait gravement compromise. Et nous ne pourrions plus, à l'avenir, imposer comme nous l'aurions souhaité le rythme de notre programme nucléaire en fonction de ce que nous commanderait l'évolution de la situation énergétique nationale et internationale, particulièrement à un moment où le monde est entré dans une période de turbulence énergétique dont nul ne peut prédire combien de temps elle durera.

La deuxième réflexion que je voudrais développer concerne le rôle que la France peut jouer, au niveau international, dans un secteur comme le nucléaire, et les avantages qu'elle peut en retirer.

Qu'il s'agisse de l'enrichissement de l'uranium, du retraitement des combustibles irradiés, de la vitrification des produits de fission, de la technologie des surrégénérateurs, dans tous ces domaines, c'est-à-dire pratiquement d'un bout à l'autre du cycle nucléaire, notre pays occupe dans le monde une place de premier plan, avec même parfois plusieurs longueurs d'avance sur les autres pays industrialisés.

Il faut bien mesurer les avantages que nous apporte cette situation.

D'abord, elle nous garantit, dans un secteur essentiel, l'indépendance technologique.

Ensuite, elle nous ouvre de vastes marchés potentiels à l'exportation, dont certains d'ailleurs se sont concrétisés. Pour la balance extérieure, pour l'emploi, il s'agit là d'un atout important.

Enfin, cette situation privilégiée nous permet d'engager avec les pays qui en sont demandeurs une coopération scientifique et technologique qui peut parfois avoir valeur d'entraînement pour l'ensemble des relations commerciales que nous entretenons avec eux.

Alors, pouvions-nous prendre le risque, en réduisant nos activités nucléaires à un niveau marginal, de faire perdre à notre pays cette place de premier plan qu'il occupe dans un secteur clé de la compétition technologique internationale ? Je crois que la réponse est évidente.

Le plan que vous nous proposez, monsieur le ministre, tout en prévoyant l'indispensable diversification de nos sources d'énergie, tient compte de ces considérations, que je crois essentielles. Il accorde au nucléaire la place qui lui revient au regard de l'intérêt national. C'est une des raisons pour lesquelles ce plan énergétique doit emporter notre adhésion. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après ma collègue qui vient de traiter du nucléaire, je ferai porter mon propos sur la nécessité de rééquilibrer nos différentes sources d'énergie en donnant une place aux différentes formes d'énergies renouvelables, dites « énergies nouvelles ».

Dans le rapport d'information présenté à l'Assemblée par Paul Quilès, comme dans le projet du Gouvernement, cette volonté de « rééquilibrage existe et représente un choix politique qui a sa cohérence puisqu'il se trouve lié avec la volonté affir-

mée depuis le 10 mai d'assurer l'indépendance énergétique de la France, de promouvoir une véritable régionalisation et de conduire une politique industrielle d'avenir capable de garantir le plein emploi.

J'aimerais présenter une remarque avant d'aborder rapidement certains problèmes liés aux énergies nouvelles.

Les discours sur les énergies nouvelles marquent régulièrement les débats sur la politique énergétique. Depuis des années, des rapports ont été publiés. Mais jamais, monsieur le ministre, les énergies nouvelles n'ont bénéficié de l'effort et des moyens qui auraient pu garantir leur passage de l'expérimentation à l'industrialisation et permettre leur véritable promotion. Ces moyens n'ont été donnés, jusqu'à présent, qu'à la recherche dans le domaine du tout-électrique ou du nucléaire.

Si nous voulons maintenant dépasser le stade du bricolage, il est nécessaire que le Gouvernement considère le développement des nouvelles énergies comme une priorité dans sa politique d'avenir pour notre pays.

Mon propos, après cette remarque, portera sur deux notions importantes : d'une part, la décentralisation qu'implique une politique des énergies nouvelles et ses conséquences ; d'autre part, la nécessaire politique industrielle génératrice d'emplois qui doit l'accompagner.

La nécessaire décentralisation, d'abord.

Toutes nos régions recèlent des ressources naturelles qui ne demandent qu'à être exploitées ou réexploitées ; elles doivent pouvoir tirer tout le bénéfice de leurs ressources et faire en sorte que les écarts de développement entre régions diminuent.

Toutes les énergies nouvelles, que ce soit la géothermie, la biomasse forestière ou issue de cultures énergétiques, la méthanisation des déchets humides de l'agriculture, les micro-centrales hydroélectriques, les génératrices éoliennes, le solaire, doivent être exploitées près de leur lieu de production pour une utilisation rationnelle et généralisée.

Le niveau de la région économique apparaît donc comme le mieux adapté pour la valorisation des installations énergétiques et la mise en œuvre des énergies renouvelables et diffuses.

Chaque région devra donc faire son bilan énergétique en partant de ses besoins, mais aussi de ses potentialités pour aboutir à une planification dense et structurée des énergies et des possibilités locales en énergies nouvelles.

Vous aviez raison, monsieur le ministre, d'insister fortement hier, dans vos réponses aux questions, sur le rôle des collectivités territoriales. En matière de production d'énergie, les communes ou les districts urbains pourraient montrer l'exemple, notamment grâce à la biomasse, par la mise en valeur et la prospection de la forêt pour la fabrication du compost et le chauffage des équipements collectifs, par l'exploitation des ordures ménagères, par l'exploitation aussi des stations d'épuration des eaux usées. Les communes comme les conseils généraux peuvent très bien montrer l'exemple de la complémentarité des énergies dans la construction des bâtiments publics.

M. Charles Josselin. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Mais pour cela, les élus locaux et régionaux doivent être soutenus par l'Etat à la fois sur le plan de l'information concernant les recherches que vous comptez développer, sur le plan des facilités administratives, sur le plan des prêts financiers incitatifs et sur le plan d'une politique d'investissements à la hauteur du projet que vous présentez.

Une politique industrielle génératrice d'emplois, ensuite.

Il est en effet indispensable de construire un appareil industriel apte à produire les équipements nécessaires à cette nouvelle politique énergétique. Si les énergies nouvelles ont été lentes à décoller, cela tient peut-être à ce que le marché est encore faible, mais aussi à une insuffisance industrielle dans ce domaine.

Il faut rompre le cercle vicieux de la stagnation actuelle et entraîner les entreprises à faire les investissements nécessaires à la conquête du marché qui, sinon, risque d'être accaparé par les productions étrangères déjà disponibles.

Or ce marché est de taille. Qu'on en juge : la construction de 150 000 à 200 000 chauffe-eau solaires par an ; la fabrication de 80 000 pompes à chaleur ; l'aménagement possible jusqu'en 1990 de 1 000 micro-centrales hydrauliques avec, en plus, l'ouverture d'un vaste marché sur le tiers monde ; la création de petits aérogénérateurs pouvant s'appuyer sur le tissu des petites entreprises artisanales ; l'équipement de fours et de chaudières pour l'utilisation des déchets secs de l'agriculture ; la modernisation du matériel forestier dans le cadre de la filière bois ; la construction des digesteurs de petites dimensions pour les déchets humides de l'agriculture et les déchets de l'industrie agro-

alimentaire ; la construction de gazogènes de camion utilisant la filière bois ; les équipements en forages, en pompes et échangeurs pour les 130 000 à 150 000 logements qui seront raccordés chaque année aux réseaux de chaleur ; les équipements des usines d'incinération pour l'utilisation des ordures ménagères ; la fabrication des panneaux solaires.

La liste est longue des besoins industriels que suscitera une véritable politique des énergies nouvelles. Actuellement, les équipements existants sont essentiellement des équipements pilotés. Ils reviennent donc plus chers que s'ils étaient produits industriellement.

Il est indispensable, monsieur le ministre, que l'ensemble des filières soient indépendantes à 100 p. 100. Elles le seront si les équipements proviennent de l'industrie française. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu de même que le développement de petites entreprises artisanales qui accepteraient de partir à la conquête de ce nouveau marché.

Dans la logique de la bataille menée contre le chômage, il est nécessaire que l'Etat développe une politique d'investissement dans ce domaine des énergies nouvelles, facilite les procédures de financement des entreprises, brise les obstacles à l'innovation en modifiant certaines données fiscales, aide les consommateurs et les usagers en attendant que les filières soient compétitives et forme — c'est important — des techniciens spécialisés nécessaires à ces nouvelles énergies.

L'exploitation des énergies nouvelles doit être fondée sur une véritable décentralisation. Elle peut déboucher sur des créations d'emplois non négligeables car il n'y a pas que le nucléaire qui crée des emplois, les énergies nouvelles peuvent en créer aussi, c'est pourquoi nous devons mener une politique volontariste pour permettre une véritable diversification de ces énergies.

Car seule une véritable diversification des énergies ne verrouillera pas l'avenir, un avenir qui appartient — j'en suis convaincu — en partie aux énergies nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voici un pays qui a manqué de ressources énergétiques au XIX^e siècle et qui, au XX^e siècle, a parié sur l'atome. Faut-il continuer dans cette voie ou faut-il diminuer cet effort ? Dilemme qui dépasse les frontières des partis.

La seule aspiration qui vaille, c'est l'intérêt national. Il tient en peu de mots : la France importe les trois quarts de l'énergie qu'elle consomme ; seule l'électricité nucléaire réduit de façon décisive le montant de la facture pétrolière.

Tout maintien, toute relance de l'économie et de l'emploi passe par la possession d'une énergie abondante et à bon marché.

Réduire notre programme nucléaire, alors qu'il fournit déjà plus de 44 p. 100 de notre énergie, c'est nous condamner à moyen terme à une régression sociale. Tout progrès social réel suppose en effet une augmentation correspondante de la consommation d'énergie par habitant.

Il n'y a pas d'électricité de droite ou d'électricité de gauche. Faisons des économies d'idéologie plutôt que des économies d'énergie, monsieur le ministre !

M. Edmond Alphandery. Très bien !

M. Pierre Godefroy. Car le nucléaire, c'est un tigre dans le moteur du progrès social de la France. (*Exclamations sur certains bancs des socialistes.*)

Oui au grand débat nucléaire éclairé par l'intérêt national (*Exclamations sur les mêmes bancs.*), mais aucun débat ne remplace, le moment venu, la décision. Il ne faut pas qu'il donne prétexte à des cotes mal taillées, à des attermolements, à des attitudes irresponsables. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Prenons l'exemple de l'usine de La Hague, qui a fait l'objet d'inlassables controverses.

M. Jean-Michel Boucheron. Ah bon ?

M. Pierre Godefroy. Si l'on ne retraite pas, que se passe-t-il ?

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). On stocke !

M. Pierre Godefroy. Ou bien on arrête les centrales nucléaires et l'on a 44 p. 100 d'énergie électrique en moins, ou bien l'on continue.

Que fera-t-on, dès lors, des combustibles irradiés ?

M. Pierre Forgues. On les stocke dans des piscines !

M. Pierre Godfrey. Les stocker dans des piscines ? Mais il n'y en a qu'à La Hague ! Des quantités croissantes de combustible irradié exigeront donc un nombre accru de piscines.

Un chiffre donne à penser : à partir de 1990, nos centrales nucléaires produiront au minimum 1 400 tonnes de combustibles irradiés par an. Il faudrait construire, à partir de 1991, trois piscines de 2 000 tonnes tous les quatre ans, et cela en supposant qu'on ne construise plus de nouvelles centrales.

Continuer le retraitement, c'est l'intérêt de la France. Cela signifie agrandir La Hague, comme prévu, l'usine actuelle se révélant insuffisante pour absorber et retraiter la masse des combustibles irradiés qui sortent des centrales nucléaires françaises.

A quel prix devons-nous procéder à cette extension et dans quelles conditions ? De grands chantiers doivent s'insérer dans un petit pays, le Cotentin, sorte de quadrilatère limité sur trois côtés par la mer. L'extension doit profiter en priorité à la main-d'œuvre et aux entreprises locales et régionales, chaque fois que faire se peut. Une extension réussie sur le terrain, dans l'hinterland, c'est la clef de l'acceptation par l'opinion publique.

Cette usine est un maillon essentiel de notre appareil producteur d'énergie. La Hague est une usine de retraitement de haute technicité, mais elle répond également à un besoin international. Les techniciens de La Hague ne resteraient pas longtemps sans emploi. Ne leur fait-on pas risette dans d'autres pays évolués du monde industriel, où l'on apprécie à sa juste valeur l'avance acquise par la France dans un domaine essentiel ? Et, au passage, au nom de mon collègue de la Loire-Atlantique, M. Lucien Richard, je vous pose la question suivante, monsieur le ministre : qu'en est-il du projet de centrale nucléaire dans la basse Loire ?

Les antinucléaires lancent l'anathème : « C'est une poubelle atomique ! » Ses défenseurs ripostent : « Non, c'est une blanchisserie ! »

J'emprunterai plutôt une image au monde vivant, à la « pomologie » par exemple. Dans une pomme, il y a la matière consommable, la chair du fruit, et des produits non consommables : la peau et les pépins. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) L'uranium et le plutonium c'est la chair ; la gaine protectrice que l'on enlève, c'est la peau ; les produits de fission, ce sont les pépins. On pèle la pomme, on enlève les pépins, on consomme le reste : voilà l'usine de La Hague. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Sans cette usine — permettez-moi de pousser la comparaison jusqu'au bout — vous laisseriez pourrir les pommes qu'ont ramassées vos prédécesseurs.

Je souhaite que vous fussiez mentir le proverbe : « Après les grands ramasseurs, les grands disperseurs ».

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Rires sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Cartraud.

M. Raoul Cartraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement, dans ce débat, marque sa totale détermination à s'engager dans la voie d'une nouvelle politique de l'énergie.

Nous avons conscience qu'un effort immense est nécessaire pour changer les mentalités et orienter l'économie vers de nouvelles activités, qu'il s'agisse de la recherche ou de l'industrie. Nous savons qu'il faudra du temps, nous savons qu'il faudra des moyens.

Votre politique, la nôtre, monsieur le ministre, repose sur un certain équilibre des différentes sources d'énergie, entre lesquelles nous constatons de réelles différences. D'un côté le nucléaire : des moyens énormes, centralisés, une technologie de pointe, une certaine facilité aussi. Grâce à sa logique de pénétration, il a freiné tout le reste dans le passé.

De l'autre côté, les économies d'énergie et les énergies nouvelles : des concours très nombreux, diversifiés, décentralisés, mais aussi des obstacles et des difficultés.

Je ferai une comparaison qui me semble essentielle : de tous les chiffres que vous avez cités, monsieur le ministre, il ressort que le gisement des économies d'énergie et des énergies nouvelles ne sera pas très éloigné, en 1990, du gisement nucléaire. Prenons-en conscience. Mais pour atteindre cet objectif il faudra y mettre le prix et la bataille sera dure.

Dans ce domaine, comme en d'autres, la décentralisation est notre chance. Les agences régionales de l'énergie doivent constituer un outil pour utiliser rationnellement l'énergie et rechercher des énergies nouvelles.

Décentraliser, c'est aller vers la diversité, c'est aller vers l'innovation, source de tout progrès et de tout développement.

Décentraliser, c'est se rapprocher de la réalité, source de toute responsabilité et de toute efficacité. Je me permettrai, monsieur le ministre, de vous faire une suggestion. Quand il a fallu s'attaquer au problème de la gestion de l'eau, on a créé les comités de bassin et les agences financières de bassin. Les moyens financiers ont conforté les structures et permis de s'attaquer réellement au problème.

M. Edmond Alphandery. Cela coûte cher aux communes !

M. Raoul Cartraud. Mais elles en ont bénéficié, mon cher collègue !

Ne peut-on s'inspirer de cet exemple pour les agences régionales de l'énergie ? Tout consommateur, trop souvent utilisateur peu rationnel d'énergie, ne doit-il pas participer à cet effort dont il bénéficiera demain, comme l'ont fait les consommateurs d'eau ? Nous consommons 180 millions de t. e. p., soit 850 milliards de kilowatts/heure. Faites le calcul, monsieur le ministre ; vous pourriez dégager des ressources considérables, qui décupleraient les moyens mis à la disposition de nos régions dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Je ferai une autre suggestion : l'Etat et les collectivités locales doivent donner l'exemple en matière d'économies d'énergie. Dès l'an prochain, monsieur le ministre, incitez les collectivités locales à majorer les subventions afin de parvenir à une haute isolation thermique : de 2 à 5 p. 100 de surcoût au niveau de l'investissement doivent nous permettre, en effet, de réaliser de 30 à 50 p. 100 d'économies d'énergie.

Les structures décentralisées seront faciles à mettre en place. Mais, sans munitions, le meilleur des fusils n'est qu'un vulgaire bâton. Il nous faut donc des moyens, et pas seulement financiers : il faut aussi des moyens en personnel. Songez que les dix-sept agences ne comptent que 70 employés ! Ce n'est pas avec des effectifs aussi réduits que nous gagnerons la bataille des économies d'énergie !

La décentralisation doit passer dans les faits et, en matière d'énergie, une chance s'offre à nous : plus près du terrain, les agences régionales de l'énergie œuvreront de concert avec les collectivités locales, qui sont sensibilisées à ces problèmes. Nous avons tous fait des expériences dans ce domaine, mais nous devons élaborer des plans énergétiques régionaux qui s'articuleront avec celui de la nation : c'est un immense chantier qui nous attend !

Cette politique mérite d'être expliquée et mise en œuvre dès maintenant car elle sera créatrice d'emplois beaucoup mieux répartis.

Enfin, monsieur le ministre, en tant que député de la Vienne sur la circonscription duquel un site a été gelé, celui de Civaux, je me réjouis que de nouvelles procédures soient mises en place. Je souhaite que les élus, les associations et la population puissent désormais disposer de toutes les informations. Mais je souhaite aussi qu'E. D. F., qui emprunte souvent ses méthodes à la publicité et au marketing, change d'attitude. Cette grande entreprise nationale a d'immenses qualités, et elle l'a montré, mais elle doit se mettre au service de la politique définie par le Gouvernement et acceptée par le pays. Je souhaite enfin que ces grands chantiers nucléaires s'insèrent dans une politique équilibrée et démocratique d'aménagement du territoire qui aboutisse à une meilleure répartition de l'énergie.

La maîtrise de l'énergie, élément d'une nouvelle croissance et d'un nouveau développement décentralisé est une chance pour notre pays, vous l'avez dit, monsieur le ministre, mais aussi pour le monde. Dans le cadre de la planification, qu'elle soit, pour nous tous, une ardente obligation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, après avoir entendu neuf orateurs, nous avons dépassé de quinze minutes l'horaire prévu.

Je demande à tous les intervenants, à l'image de certains d'entre eux, de respecter le temps de parole qui leur est imparti, afin que M. le ministre chargé de l'énergie puisse leur répondre au terme de ce débat et que les explications de vote se déroulent dans de bonnes conditions.

La parole est à M. Natiez.

M. Jean Natiez. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, comme tant d'autres, je voudrais me féliciter de la façon dont le débat démocratique s'est organisé à notre niveau. Les rapports Hugon et Bourjol au niveau gouvernemental et le rapport de notre mission parlementaire sont là pour témoigner du travail accompli.

Toutefois, monsieur le ministre, je me dois de vous signaler que dans un département comme la Loire-Atlantique où, depuis de nombreuses années, se pose le problème du Pellerin, la conviction que le débat serait « large et démocratique » n'est pas partagée par toutes les couches de la population.

Oh ! je sais bien que l'engagement du Gouvernement à faire de ces quarante-huit heures que nous vivons le point de départ d'un débat permanent est un élément positif, mais je doute que cela suffise à mettre fin au sentiment de frustration de bon nombre d'habitants de Loire-Atlantique.

Trop souvent, en effet, ils ont le sentiment que tout est joué, que tout est d'ores et déjà décidé. Ce sentiment, ils le tirent du rôle tenu par l'entreprise publique qu'est E. D. F.

Que penser en effet du fait qu'au lendemain du gel du site du Pellerin, la procédure d'achat de terrains ait continué ? Que penser, surtout, du projet de déplacement du site à quelques kilomètres du précédent, sur les terrains du Carnet ? En juillet, l'un de vos collaborateurs, monsieur le ministre, a reçu une délégation d'un comité de défense de la basse Loire. Il lui fut demandé quel crédit il fallait prêter à la rumeur de ce déplacement de site. Il rassura la délégation en affirmant qu'il s'agissait d'une rumeur sans fondement.

Beaucoup ont alors apprécié ce démenti, et j'étais de ceux-là. Grande est la déception de tous ceux qui attendaient avec confiance le débat démocratique lorsqu'ils apprennent que le projet de centrale au Carnet est déjà fort avancé, que des plans précis existent, que l'on envisage de déplacer plus de 100 millions de mètres cubes de sable sur le site, que les dispositions anti-sismiques sont déjà prévues ?

Quelle n'est pas notre inquiétude lorsque nous apprenons que des experts d'E. D. F. se penchent sur l'avenir industriel de la basse Loire, qu'ils proposent l'implantation d'une aciérie à Paimbœuf, qu'ils envisagent la fabrication d'hydrogène aux A. C. B. de Nantes, qu'ils préconisent la pisciculture industrielle !

Monsieur le ministre, est-ce à E. D. F. qu'il appartient de déterminer le devenir industriel d'une région ? Est-ce à E. D. F. de se substituer aux experts de la mission régionale ou de la D. A. T. A. R. ? Est-il acceptable de voir des projets économiques se faire sans les élus du peuple ?

J'espère que ces propos vous feront comprendre le sentiment de frustration qu'éprouvent aujourd'hui tous ceux qui mettent leur confiance dans le débat démocratique.

Comprenez que, dans un département où il n'a pas encore été possible de faire réintégrer des travailleurs licenciés comme ceux de la S. N. I. A., dans un département où E. D. F. se comporte comme une structure indépendante et détermine des besoins industriels qui justifient ensuite le besoin d'une centrale nucléaire en dehors de toute délibération des élus locaux, comprenez que des hommes et des femmes de notre pays n'ont pas en arrivant à s'interroger sur le pouvoir réel de la souveraineté populaire et sur l'efficacité du contrôle démocratique que vous proposez si justement dans votre rapport.

Je voulais m'appuyer sur un exemple local, précis et significatif, pour attirer l'attention du Gouvernement et de notre assemblée sur la nécessité de concrétiser cette volonté de parvenir à un réel contrôle démocratique. Mais je voudrais aussi profiter du temps qui m'est imparti pour poser une question qui me semble s'imposer depuis les événements de Tabriz. Voilà une centrale nucléaire détruite par un bombardement effectué par des armes classiques. Les auteurs de l'opération ont déclaré l'avoir réalisée avant la mise en fonctionnement de la centrale, afin d'éviter une catastrophe aux populations civiles.

Voici ma question : est-il possible d'envisager la construction de centrales nucléaires aux portes mêmes de grandes agglomérations ? En le faisant, ne rentre-t-on pas dans la logique qui justifie la force de dissuasion, mais en quelque sorte inversée ?

Une telle centrale, aux portes de la grande ville, ne constitue-t-elle pas un objectif militaire dont la destruction par armes classiques aurait les effets de l'arme de dissuasion, dans la mesure où la menace sur une forte concentration de population civile serait une réalité ? (Applaudissements sur certains bancs des socialistes.)

Ne faudrait-il pas que, dans le cadre du débat qui s'est ouvert hier, nous réfléchissions sur les effets potentiels d'un bombardement comme celui de Tabriz, ce qui pourrait nous amener — si besoin était — à interdire la construction d'une centrale nucléaire à proximité d'une grande agglomération ?

Tels sont les deux points que je voulais évoquer dans ce débat. J'ai voulu lier énergie et démocratie et énergie et défense nationale. Je souhaite vivement, monsieur le ministre, être éclairé par vos réponses et par la suite de notre discussion. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais souligner l'intérêt particulier que revêt pour notre pays une meilleure utilisation des réseaux d'eau chaude, que celle-ci soit fournie par la géothermie, là où existent des gisements, les usines de production — charbon ou nucléaire — ou les usines de traitement des ordures ménagères, voire par la récupération des rejets de chaleur des installations industrielles.

Dans ces domaines, la région parisienne dispose d'un potentiel important mais insuffisamment mis en valeur. Un gisement géothermique appréciable reste à valoriser. Quelques sites utilisent cette ressource, certains depuis de nombreuses années.

Des projets ont vu le jour, à Orly, à Aulnay-sous-Bois et dans ma ville, à La Courneuve, où deux opérations géothermiques ont été déjà réalisées, fin 1980, début 1981. Elles vont permettre de chauffer 2 860 logements, plus les équipements environnants.

Ainsi, une économie de 2 000 tonnes d'équivalent pétrole pourra être réalisée chaque année. Nous allons continuer dans ce sens, avec une troisième opération, lancée à la fin de 1981 ou au début de 1982.

Au total, ce seront plus de 5 000 logements et équipements qui seront ainsi chauffés grâce à la géothermie, et on économisera l'équivalent de 4 000 tonnes de pétrole par an.

Est-ce suffisant ? Je ne le crois pas. Il serait nécessaire qu'un plan coordonné permette une réelle utilisation de ces ressources, en relation, notamment, avec les producteurs chargés de valoriser les déchets urbains.

Le service chargé du traitement industriel des résidus urbains, service de l'E. D. F., constitue un embryon, mais il n'est que régisseur de la ville de Paris : sa compétence est limitée aux seules ordures ménagères de l'ancien département de la Seine et de quelques autres communes de la proche banlieue.

De telles restrictions ne permettent pas au T. I. R. U. de mettre toute son expérience au service de l'intérêt général et de jouer le rôle de coordination, d'impulsion et de contrôle technique nécessaire.

Si l'on confiait à E. D. F. le droit d'inventorier les ressources en énergie thermique « marginale » — contre-pression, déchets, biomasse, lignite, entre autres — et la mission de traiter avec les collectivités dont elles dépendent, un grand pas serait franchi. Les municipalités disposeraient enfin d'un partenaire sûr pour résoudre un de leurs problèmes vitaux.

La vision d'ensemble que pourrait avoir un tel service lui permettrait d'envisager et de proposer des solutions plus globales. L'utilisation conjointe dans des centrales mixtes, d'un combustible « noble », le charbon, et de déchets, permet, outre un fonctionnement plus régulier, un rendement de récupération bien plus élevé.

En outre, les sites des centrales E. D. F. déclassées pour cause de vétusté sont souvent propices à l'implantation d'usines d'incinération. C'est le cas notamment dans la région parisienne, de Saint-Denis, de Gennevilliers, d'Arrighi. La proximité, dans tous les cas, d'un cours d'eau permet d'envisager un transport fluvial bon marché entre de nombreuses stations de transbordement à quai et les usines, ce qui permet à la fois de raccourcir les itinéraires des voitures de collecte, de réduire les encombrements et les nuisances dont elles sont l'origine et de réaliser des usines d'incinération assez importantes pour être économiquement rentables.

L'exploitation rationnelle de l'énergie de contre-pression en chauffage urbain, de la chaleur dégagée par l'incinération et, plus largement, de toutes les sources d'eau chaude, doit être mise en œuvre rapidement dans le cadre d'une politique cohérente. Elle ne sera efficace que grâce à une planification permettant de définir des standards de productions analogues aux « paliers » qui ont si bien réussi à E. D. F.

Cela suppose l'existence d'un service dégagé des impératifs du profit et chargé de mener à bien le développement des réseaux d'eau chaude : ce peut être un pilier important pour les économies d'énergie. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. Vous avez respecté votre temps de parole, madame Jacquaint. Puissiez-vous servir d'exemple à tous nos collègues ! (Applaudissements sur tous les bancs.)

La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Mesdames, messieurs, les applications industrielles des découvertes énergétiques, qui ont été à la base de longues périodes de croissance et de progrès écono-

miques, ont bouleversé aussi les structures productives de notre pays et modifié les modes de vie. Il est clair que les choix énergétiques actuels conditionnent notre avenir de producteurs et de consommateurs.

Les décisions des gouvernements antérieurs, principalement depuis une quinzaine d'années, ont engagé notre pays dans une voie risquée. C'est un bien lourd héritage qui nous a été légué. A la politique irresponsable du « tout pétrole », promue par des décisions à courte vue, les gouvernements de droite ont voulu substituer une politique du « tout électrique », du « tout nucléaire », orientation encouragée, sinon imposée, par les grands groupes industriels ou bancaires, avides d'encaisser de substantiels bénéfices.

M. Emmanuel Aubert. Eh bien voyons !

M. Robert Malgras. Mais il est nécessaire de tenir compte de ce qui existe afin de mieux envisager l'avenir.

Actuellement, la France se trouve engagée dans un vaste programme électronucléaire lancé avec précipitation, sans consultations ni information contradictoire des Français. Cette orientation a été prise au détriment de l'exploitation de toutes les autres sources d'énergie, pourtant accessibles ou valorisables. Le charbon, cette richesse nationale, et régionale pour nous, Lorrains, a été dévalorisée. Il était envisagé de réduire progressivement la production comme peau de chagrin, pour tomber à dix millions de tonnes par an. La recherche sur les énergies nouvelles et les énergies renouvelables n'a pas bénéficié des crédits qu'une véritable ambition nationale aurait dû conduire à lui accorder.

Le constat dressé doit nous inciter à transformer considérablement la politique énergétique, conformément à la vision que les socialistes ont de ce dossier. Notre action, à court, à moyen et à long terme, doit s'articuler autour de trois axes : d'abord, une volonté d'assurer une croissance économique et sociale forte, mais en la dissociant de la croissance énergétique à laquelle on prétend qu'elle est indissolublement liée ; ensuite, une définition précise des besoins conditionnant, par la diversification, l'approvisionnement énergétique de la France — il s'agit de favoriser un grand développement des nouvelles formes d'énergie ; enfin, le lancement d'une réelle et ambitieuse politique d'économies d'énergie dans tous les domaines d'activité, non seulement dans l'industrie, mais aussi et surtout, dans le secteur résidentiel où il y a tant à faire — je pense, en particulier aux nombreux logements H. L. M.

Le débat si souhaité a été enfin ouvert, grâce à l'initiative du Gouvernement. Le cadre de la politique a été tracé et c'est dans ce cadre que je tiens à apporter ma contribution au débat.

Une réorientation importante est à définir.

Notre refus du « tout nucléaire » s'inscrit dans notre projet pour l'avenir de la France et, au-delà, dans notre contribution au devenir du monde.

A cet égard, le rapport de la mission d'information sur l'énergie, présidée par Paul Quilès, a parfaitement énoncé divers axes de travail. Pour ma part, j'y souscris pleinement. Aussi, ne reviendrai-je pas sur les points forts de ce rapport.

Toutefois, j'insisterai sur un aspect qui me tient tout particulièrement à cœur : il nous faut dégager un fort volume de crédits pour nous engager délibérément dans la voie raisonnable, c'est-à-dire dans celle des économies d'énergie et du développement des énergies nouvelles. Il faut penser, bien sûr, à l'utilisation des sources d'énergie nationales. Nos possibilités dans ce domaine sont multiples. Dans ma région, la Lorraine, il y a par exemple les gaz des hauts fourneaux et l'hydro-électricité, mais il en existe bien d'autres.

La nouvelle politique ne pourra pas être mise en œuvre avec un programme électronucléaire lourd et dévoreur de crédits. Seul un désengagement par rapport à ce programme permettra de trouver le financement nécessaire. Le Gouvernement a précisé qu'il préférerait un suréquipement raisonnable afin d'éviter tout risque de pénurie d'énergie. J'en prends acte.

Pour conclure, monsieur le ministre, une nouvelle fois je vous demande d'examiner le dossier des tranches 3 et 4 de Cattenom, compte tenu de nos nouvelles orientations énergétiques. Les besoins de la Lorraine sont satisfaits par les structures actuelles.

M. Jacques Toubon. Et les besoins de la France ?

M. Robert Malgras. Le charbon lorrain exige des centrales thermiques. Celles-ci ne peuvent survivre que s'il n'existe pas de surcapacité de production ailleurs. Des investissements importants doivent être consentis pour assurer une isolation ther-

mique efficace dans les dizaines de milliers de logements des cités sidérurgiques. L'engagement financier sera lourd : alors il faut le consacrer à l'amélioration thermique des logements.

A ces considérations s'ajoutent, bien entendu, les particularités du site de Cattenom : densité de population et zone frontalière, par exemple. Tous ces éléments ne plaident pas en faveur de la réalisation des tranches 3 et 4 de Cattenom.

Le dossier énergétique est utilisé par trop de gens qui voudraient faire oublier leurs responsabilités passées ou justifier leurs choix politiques de fond. C'est à nous, socialistes, à nous élus de gauche, qu'il appartient de tracer avec courage et détermination la voie d'un autre avenir énergétique en refusant la facilité des choix déjà faits par d'autres sur de mauvaises bases. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, en guise de préambule aux deux remarques que je formulerai sur le rapport qui nous a été présenté, je tiens à insister sur le fait que les interventions des collègues de mon groupe ou des membres du groupe voisin, celui de l'U.D.F., reflètent une certaine conception de l'intérêt général, de notre conception de l'intérêt national.

M. François Fillon. Très bien !

M. Jacques Godfrain. En aucun cas, contrairement à ce que nous avons pu entendre, elles ne sauraient être considérées comme l'expression de groupes de pression publics ou privés !

Après cette mise au point, je vous présente deux observations qui porteront, l'une sur l'industrie nucléaire, l'autre sur le raffinage du pétrole.

Pour ce qui est du raffinage, voici une première recommandation. Il ne doit pas être question de passer brusquement de l'euphorie d'hier, qui a commandé l'accroissement de la capacité de raffinage européen et conduit à la mise en chantier des pétroliers de 500 000 tonnes, ou à la construction des ports de Cap Antifer et de Fos-sur-Mer, au pessimisme le plus total, suivi d'un certain nombre de mesures entraînant à terme la fin de notre industrie française du raffinage. Ce serait mettre en péril notre pétrochimie, et donc provoquer une crise grave de l'emploi dans cette branche.

Ma seconde recommandation concerne l'indispensable effort de réflexion qu'il convient de conduire à moyen et à long terme sur les effets de la politique énergétique nucléaire, notamment pour l'emploi et le redéploiement de notre industrie. Les réflexions à moyen et à long terme ne sont pas simples, il est vrai. Il est d'ailleurs heureux que ce débat parlementaire ait été organisé. (Ah ! sur plusieurs bancs des socialistes.)

En effet, en examinant ce problème, nous ne jouons pas avec un modèle économétrique informatisé conçu dans le cadre d'une grande école, mais nous taillons réellement dans la chair de notre pays industriel.

Nous sommes face à des hommes, des femmes, des ouvriers, des cadres, des chefs d'entreprises et des commerçants dont l'avenir est totalement entre vos mains. C'est à vous, dans l'exercice de votre responsabilité que dans cinq, dix ou quinze ans, ces hommes et ces femmes-là pourront demander des comptes !

Prenons garde. Nous ne sommes plus dans une époque d'abondance ; nous sommes entrés dans l'ère de la pénurie, une pénurie qui suscite le ménagement des ressources naturelles, financières et humaines. Nous sommes aussi entrés de plain-pied dans une ère de lutte contre les gaspillages, tous les gaspillages, en particulier celui des investissements réalisés dans le passé en faveur du raffinage et de l'énergie nucléaire française.

Ce sont les ressources énergétiques qui déterminent le niveau de vie et celui de l'emploi. Des objectifs de notre politique énergétique dépendent directement le développement de l'économie française et l'équilibre de notre balance des comptes. L'objectif du projet décidé en 1974 par le Président Pompidou et appliqué par M. Messmer était la mise en place d'une stratégie française de l'énergie destinée à diminuer la dépendance de notre pays à l'égard de l'étranger. D'où la décision prise, au début de 1974, de lancer un programme ambitieux de construction de centrales nucléaires et de développement de la recherche dans ce domaine, associé à une politique des économies d'énergie.

Ce plan de 1974 est encore, en gros, le nôtre, mais nous proposons, pour 1990, une augmentation réaliste de la consommation de charbon, au détriment de la consommation de pétrole et de gaz importés. Si nous défendons les résultats de la politique énergétique de 1974, actualisée en 1981, c'est que nous visons à terme trois objectifs.

Le premier consiste à amoindrir notre dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs. En 1990, nous espérons qu'elle ne sera plus que de 54 p. 100, contre 73 p. 100 en 1979.

Deuxième objectif : nous entendons que l'énergie électrique occupe une plus grande part dans la consommation totale d'énergie primaire : 41 p. 100 en 1990 au lieu de 27 p. 100 en 1979.

Troisième objectif : nous souhaitons un grand développement des investissements, de l'emploi, de la recherche scientifique et de la croissance économique de la France.

C'est pourquoi, nous proposons d'abord une politique nucléaire audacieuse. Notre objectif est qu'à l'horizon 1990 la consommation totale d'énergie primaire soit assurée pour 30 p. 100 à partir de cette source, si le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du programme élaboré en 1974 sous l'autorité du président Pompidou.

A cet égard, la décision du Gouvernement de lancer pour la période 1982-1983, dans le cadre du Plan intérimaire, cinq tranches de 1 500 mégawatts et une tranche de 900 mégawatts, me paraît plus courageuse que les propositions de M. Quilès, qui ne voulait que trois tranches plus une. Mais, si courageuse soit-elle, la décision du Gouvernement reste très insuffisante. En effet, elle s'inscrit dans la visée d'un objectif qui ne correspond pas aux besoins réels du pays.

Dès lors vous mesurez clairement la différence qui sépare nos deux programmes et le handicap que tous les Français subiront en 1987-1988. Les conséquences de vos décisions actuelles se mesureront alors sous trois formes : insuffisance des fournitures d'énergie, réduction des travaux et donc du nombre des emplois, diminution de la compétitivité de nos entreprises.

En revanche, notre programme prévoit pour les investissements un rythme d'environ 30 milliards de francs par an, en francs d'octobre 1981. Le programme nucléaire que nous défendons permettrait, en effet, de desserrer les contraintes que les importations de pétrole font peser sur la balance des paiements.

Il se justifie par un deuxième argument. Nous sommes en effet convaincus que l'énergie bon marché est génératrice d'emplois, et que seule l'énergie nucléaire est actuellement une énergie bon marché.

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Elle va jouer un rôle déterminant pendant les dix prochaines années pour financer la mise en place du nouveau tissu industriel créateur d'emplois, à forte valeur ajoutée, et ces investissements considérables seront le moteur de la nouvelle croissance. L'ordre de grandeur est le suivant : les emplois directs liés à l'activité électronucléaire s'élèveraient en 1981 à 150 000 personnes et, en 1990, à plus de 200 000. De plus, les retombées techniques au niveau des industries non nucléaires sont évidemment très importantes.

Par conséquent, nous recommandons la poursuite des efforts de développement sur les deux techniques d'avenir qui, préparant la relève énergétique des années 2000, à court terme, les réacteurs à neutrons rapides comme Superphénix, à long terme, la fusion contrôlée, domaine dans lequel la France est en mesure de jouer un rôle important au sein de l'effort européen, qu'il faut promouvoir.

Nous recommandons enfin l'adoption d'une politique d'information et de concertation nationale sans réserve. A titre d'information, précisément, une mission composée de députés appartenant à l'ensemble des groupes avait, au cours de la précédente législature, fait un voyage d'études en Suède. Un de nos collègues socialistes, qui en faisait partie, a cosigné le rapport qui indique clairement que l'objectif essentiel visé par les entreprises chargées du nucléaire en Suède n'est pas tant d'obtenir de bons résultats financiers que de créer de l'emploi, de faire progresser la technologie et d'aider au développement des régions qui en ont besoin.

Il est donc indéniable que le problème de l'emploi est au cœur de l'effort que nous proposons pour le nucléaire.

La deuxième proposition concerne la politique française du raffinage.

Nous recommandons, en effet, d'accentuer l'effort d'exploration pétrolière dans les sites intéressants du territoire français, de la Communauté économique européenne et de maintenir l'effort actuel à l'étranger.

Nous recommandons également de prendre des participations dans les opérations d'exploration et de développement pétrolier à l'étranger, de contrôler, autant que possible, les sources d'approvisionnement et de les diversifier pour assurer notre sécurité. La garantie de l'accès au pétrole brut commande la rentabilité de cette industrie et l'adaptation du raffinage français, qui est gravement menacé.

Il convient donc de faire confiance aux mécanismes de la loi de 1923 qui a permis, depuis plus de cinquante ans, d'assurer l'approvisionnement diversifié en brut et le développement des groupes pétroliers français, ainsi que la contribution des groupes internationaux à l'activité économique de la France.

Le raffinage français a une difficile conversion pour s'adapter en période de crise. Il doit s'adapter à un marché en récession — une réduction de 102 à 75 milliards de tonnes d'équivalent pétrole — et à une demande en mutation. En effet, on assiste à une forte réduction de la consommation des produits lourds et à un accroissement régulier de la consommation des produits raffinés légers.

L'outil de raffinage existant est adapté aux consommations du milieu de la décennie 70, mais il ne l'est plus à celle de l'horizon 1990, ni en quantité ni en qualité.

Ce raffinage, qui dispose actuellement d'une capacité de craqueurs catalytiques suffisante, doit effectuer un effort considérable d'investissements et d'innovation pour s'adapter à l'ère de l'après-craqueur.

Cette adaptation devra nécessairement s'accompagner de la fermeture de certaines unités anciennes et inadaptées.

Un nouveau raffinage français pourrait se forger qui réduirait le traitement de pétrole brut à la quantité strictement nécessaire qui réduirait au minimum les importations de produits légers chers ainsi que l'exportation de produits lourds dépréciés sur le marché international, qui garantirait un maximum de valeur ajoutée en francs et enfin qui assurerait le développement actuellement difficile de la pétrochimie.

Les difficultés financières de cette branche du raffinage sont réelles et nous recommandons la préservation de l'outil de raffinage français ; nous devons lui donner les moyens de réussir son adaptation, vitale pour une part importante de notre économie et pour l'emploi, puisqu'il occupe près de 180 000 salariés.

Nous recommandons aussi que les raffineurs retrouvent la maîtrise de leurs prix et qu'en contrepartie ils s'engagent sans tarder dans les programmes de rénovation et d'adaptation de leurs unités.

Nous recommandons enfin — et ce sera ma conclusion — une concertation européenne qui permettrait d'arrêter une politique commune : nous ne voulons pas que le raffinage français devienne une future sidérurgie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. J'exprimerai d'abord le regret que le député de La Hague, confronté depuis dix-sept ans au problème qui nous occupe, ne dispose que de cinq minutes pour résumer son activité pendant tout ce temps.

Je vous ai déjà dit, monsieur le ministre, combien, sur place, la situation était explosive depuis quelques mois, et le mal que nous avions à éviter les risques constants d'affrontement.

Je vous ai dit aussi les réticences des uns, les écologistes, mais aussi d'une partie importante de la population, qui refusent le retraitement des combustibles irradiés en provenance de l'étranger — et sur ce point, il vous appartient de vous expliquer rapidement sur les différents contrats — et, en face, les exigences des autres, des nombreuses organisations syndicales et partis politiques qui donnent priorité à l'emploi et qui, au contraire, demandent une décision rapide en vue d'activer les travaux. Tous, en tout cas, sont d'accord pour réclamer la reconstruction de l'usine actuelle dont la vétusté est évidente.

Pour le problème d'ensemble de La Hague, vous apportez aujourd'hui une réponse positive que je réclamaï depuis des années, la constitution d'une commission scientifique dont il convient que vous fixiez la composition et que vous définissiez le rôle. Le problème du stockage ou du retraitement va en effet se poser de façon indiscutable puisque, en 1990, à La Hague, il y aura environ 12 000 tonnes de combustibles irradiés, dont 6 000 en provenance de l'étranger, et il faudra en tenir compte.

Nous avons mis en place ensemble, monsieur le ministre, une commission d'information composée de quinze membres élus, dont trois élus nationaux — deux députés, un sénateur — et quinze membres non élus dont cinq scientifiques d'audience nationale ou internationale, cinq représentants d'organisations syndicales et cinq représentants d'associations pour l'environnement. Son rôle doit être bien précisé, car il est différent des autres. Je ne demande pas — même si j'en suis le président — une extension de ses compétences. Je souhaite au contraire que sa fonction soit limitée à l'information relative à l'incidence de la radioactivité sur la santé des travailleurs et de la population.

Elle doit être permanente. Elle est spéciale, plus que locale. Son droit de regard doit s'étendre aux contrôles qui sont mis en œuvre, contrôles sur lesquels elle doit pouvoir émettre des propositions. Elle doit enfin maîtriser l'information du public. Elle doit donc être tout cela, mais rien que cela. En d'autres termes, son secteur d'investigation est limité. Mais je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que le terme de commission « locale » soit maintenu car il a un contenu péjoratif que les membres de l'opposition qui ont la maîtrise du conseil général et du conseil régional exploitent déjà en tentant de minimiser l'importance de cette commission.

Il vous appartiendra de définir rapidement les moyens financiers nécessaires pour les frais de mission, pour mettre en œuvre une antenne locale autonome, organiser un secrétariat, mettre en place en permanence un technicien de la radio-protection, ainsi qu'un biologiste capable d'interpréter les mesures de radio-protection et donner les moyens d'études ponctuelles sur l'environnement.

Les moyens d'action restent à préciser : quels seront les rapports de cette commission avec la direction de la COGEMA, avec le comité d'hygiène et de sécurité ? Quelle sera la définition des secrets — militaires ou industriels — qui pourront lui être opposés, et qu'il vous faut délimiter ? Comment, enfin, s'articulera-t-elle avec les agences régionales de l'énergie que vous allez mettre en place ?

Le problème de La Hague ne se ramasse pas en une formule toute faite comme certains l'ont cru. La Hague n'est ni une poubelle ni une blanchisserie. Les socialistes ont toujours encouragé le progrès scientifique, mais ils ont aussi mené le combat pour que ce progrès se traduise par une plus grande maîtrise de la science par l'homme et pour le bien-être de celui-ci.

Pour ma part, je vous fais confiance pour que cela reste notre ligne de conduite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la crise de 1973 a donné une importance nouvelle aux différentes sources d'énergie, autres que le pétrole, avec, en toile de fond, la garantie d'un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes.

La politique énergétique a donc une importance particulière. Le gouvernement de gauche affirme son intention d'y intégrer des propositions intéressant les différents secteurs d'énergie pour répondre aux besoins du pays. Il faut tenir compte d'autres paramètres tout aussi essentiels pour choisir les énergies qui sont à notre disposition : l'environnement, l'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement de la recherche scientifique et technique et, dans le domaine de la politique étrangère, l'établissement ou le développement des relations avec les autres Etats.

Tout cela appelle un choix politique difficile, parce que varié, qui fait appel à notre logique et induit les orientations essentielles en matière d'énergie nucléaire, de gaz naturel, de charbon, de pétrole ainsi que d'environnement. Il prépare la recherche, la découverte et la mise en place d'énergies renouvelables.

Mais la France d'aujourd'hui ne peut plus envisager une politique énergétique qui aurait pour objectif essentiel la rentabilité et une utilisation par certains groupes internationaux. L'énergie est un bien précieux qui appartient aux hommes et qui ne doit, en aucun cas, ne profiter qu'à certains.

Cette remarque ne s'applique pas au pétrole, dont notre territoire est dépourvu.

On a souvent parlé d'indépendance énergétique grâce à un équipement nucléaire important, mais cette indépendance n'est pas complète.

Si les investissements massifs doivent aller à la recherche et au développement d'énergies renouvelables, nous ne sommes pas prêts à les rendre suffisants pour les besoins de notre pays.

Un bien précieux de notre sous-sol, immédiatement utilisable, bien qu'épuisable, c'est le charbon, qui peut faire le lien entre la crise actuelle et les découvertes du siècle prochain.

Il est « un pont vers l'avenir » et sa place dans le monde sera considérable jusqu'en 2010-2020.

Plusieurs pays en sont persuadés mais seule la France d'avant 1981 a sacrifié cette ressource énergétique. Sa production nationale doit pourtant fournir un approvisionnement très important. Mais il ne faudrait pas, là aussi, que, après avoir sacrifié nos

bassins houillers par négligence ou par une mauvaise orientation politique, nous soyons envahis dans quelques années par du charbon étranger. C'est pourquoi nous demandons à la direction des Charbonnages de France d'avoir une stratégie d'exploitation du charbon français différente de ce qu'elle a été jusqu'à présent et de ne pas oublier que notre indépendance passe essentiellement par une exploitation rationnelle de notre territoire. Voilà qui apporterait dans de nombreux bassins une certaine solution au problème de l'emploi. Le Gouvernement s'est engagé à porter la production française à 30 millions de tonnes, ce qui couvrirait 50 p. 100 de nos besoins nationaux. Nous demandons que ces engagements soient respectés.

La production annuellement prévue se répartit dans différents bassins.

Elu de la première circonscription du Tarn, je souhaite que les bassins de Carmaux et de Decazeville apportent leur contribution. Un trentième de cette production nationale, cela peut paraître dérisoire, mais il n'y a pas de petit bassin ou de petite exploitation. Il y a une contribution à notre combat à tous pour gagner la bataille pour l'énergie. De plus, près de 3 000 Carmauxiens travaillent à la mine et font vivre ainsi leur famille ; c'est toute une contrée qui désire vivre et pour qui la mine est le seul moyen de le faire.

Vous permettez, monsieur le ministre, que j'évoque le problème particulier du bassin houiller de Carmaux. L'orientation politique que vous prenez en ce qui le concerne décidera de sa mort dans les années 1988, ou de sa survie jusqu'en 2006-2008.

Les réserves actuelles dans la cuvette de Carmaux s'élèvent environ à 30 millions de tonnes en place, mais, en exploitation, on arriverait, dans la meilleure des hypothèses actuelles, à 22,9 millions de tonnes.

Or le total de ces réserves ne pourrait être pris qu'en exploitations découvertes car l'extraction par le fond ne permettrait d'obtenir que quelque 6,7 millions de tonnes techniquement exploitables.

Il faut bien insister sur les conditions de rentabilité réelle des « découvertes » qui permettent, avec un investissement de l'ordre de 750 millions de francs, soit 400 millions pour les trois premières années, d'extraire un charbon d'excellente qualité, à pouvoir calorifique de 6 500 calories environ et à teneur en cendres de l'ordre de 17 à 18 p. 100.

Les « découvertes » de Carmaux sont donc rentables et permettront même de dégager des bénéfices d'exploitations considérables si l'on tient compte de l'évolution des prix de l'énergie dans les années à venir.

Ces « découvertes » permettront également d'atténuer le déficit actuel de l'exploitation souterraine, laquelle pourra ainsi être prolongée, permettant une relance de l'embauche qui est nécessaire dans ce secteur.

L'exploitation judicieuse et rationnelle de la mine sauvera la cokerie et la centrale électrique qui représentent en tout 500 emplois.

Depuis trente ans, par suite de la récession minière, Carmaux a perdu 5 000 emplois, sans aucune compensation. L'effectif de la houillère a diminué, ces dernières années, de 200 par an, ce qui rend maintenant l'exploitation difficile.

Tel est le bilan, rapidement évoqué, du bassin houiller de Carmaux. La politique désastreuse que nous avons subie nous a conduits au bord de l'irréparable. Mais les mineurs de cette région ont retrouvé l'espoir au soir du 10 mai.

Carmaux, tout comme Decazeville, tout comme les autres bassins houillers de France, est toujours prêt à produire pour vivre. Des hommes et des femmes s'accrochant à cette exploitation charbonnière parce qu'ils refusent l'asservissement au chômage.

La France a besoin d'énergie, mais la France, c'est surtout les Français et n'oublions pas que l'énergie ne servirait à rien si elle n'était pas recherchée et utilisée pour apporter confort et mieux-être à l'homme.

Le changement voulu par le peuple marque le désir d'une orientation totalement différente dans ce domaine. Nous n'en sommes plus à souhaiter telle ou telle forme d'énergie en opposant le nucléaire au pétrole, le charbon, le gaz au nucléaire ou d'autres formes meilleures à celle-là.

Les notions d'indépendance nationale, mais aussi et surtout de paix sociale, de remise en confiance dans un milieu naturel favorable à notre santé et à notre épanouissement sont autant d'éléments à prendre en considération. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Paul Bladt.

M. Paul Bladt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le temps qui m'est imparti m'oblige à concentrer mon intervention sur la place du charbon dans la politique de l'énergie. Je la fais en tant que mineur et parce que, à travers les mouvements de jeunesse, le mouvement syndical et politique je suis lié à la profession depuis plus de trente ans. Dans les régions minières, on pense qu'à côté des économies d'énergie et des énergies nouvelles, le charbon est le seul élément permettant une indépendance totale dans notre politique énergétique, parce qu'il est de chez nous et extrait par les travailleurs de notre pays. Il doit donc jouer un rôle essentiel.

A ce propos plusieurs interrogations préoccupent les mineurs dans tous les bassins minières.

En premier lieu il se demandent quelle sera la part du charbon national dans les tonnages consommés en France. Comme pour d'autres besoins de notre pays, il faut décider que les importations doivent uniquement compléter la production nationale et non la remplacer.

En deuxième lieu ils désiraient savoir si le bon demeurera un élément de « bouclage » du bilan énergétique tributaire des aléas conjoncturels. C'est cette situation qui a conduit à la récession charbonnière et qui est la cause de la dégradation actuelle des charbonnages français. Dans notre pays comme ailleurs, l'exploitation du charbon doit être effectuée en fonction d'objectifs à long terme, car les charbonnages sont une industrie de main-d'œuvre et les inflexions de politique décidées en ce domaine exigent des adaptations techniques dont les effets sont loin d'être immédiats.

En troisième lieu les mineurs voudraient obtenir des garanties sur le maintien de l'ensemble des filières d'écoulement du charbon et connaître les orientations arrêtées à cet égard. Je ne reviendrai pas sur le débouché que représente la production d'électricité, car ce sujet a déjà été évoqué et je me contenterai de traiter de la politique de la carbonisation et des prolongements qu'elle connaît tant avec l'industrie chimique qu'avec les accords d'enlèvement par la sidérurgie française du coke fabriqué.

L'Assemblée et le Gouvernement doivent s'interroger sur l'action qui a été menée jusqu'à présent en la matière et fustiger le non-respect des contrats passés entre Charbonnages de France et la sidérurgie. Ce secteur importe en effet le coke qu'il utilise à des prix souvent plus élevés que ceux de la production nationale. Certaines de ses entreprises ont même pris une part importante dans la construction en Sarre d'une cokerie qui produira deux millions de tonnes par an, gelant ainsi — s'il n'a pas été complètement abandonné — le projet d'une cokerie coopérative que la sidérurgie lorraine devait réaliser sur la Moselle.

Un autre aspect de la question mérite d'être précisé, il s'agit de la réintroduction du charbon dans l'industrie. Une telle orientation serait bénéfique pour l'industrie française et pour l'économie nationale tout entière car elle permettrait de diversifier les débouchés offerts à nos charbonnages. Malheureusement cette évolution sera forcément lente, et elle ne saurait justifier la limitation des écoulements charbonniers vers l'électricité et la cokéfaction telle que l'avait envisagé le plan Giraud.

En quatrième lieu les mineurs s'interrogent sur les conditions dans lesquelles sera organisée une politique charbonnière nationale dans les divers bassins français. Ils sont plus particulièrement intéressés par les recherches engagées en matière de gazéification à grande profondeur et de liquéfaction du charbon, ainsi que par l'avenir de ces techniques à long terme.

Dans ce domaine, il convient de se demander si l'engagement de recherches nationales autonomes et déconnectées des programmes européens constitue la meilleure façon de progresser ou s'il n'est pas préférable, compte tenu de la faiblesse des moyens consacrés à cette recherche, de renoncer à des actions strictement françaises pour les intégrer dans un programme européen. Pour l'instant, les Belges et les Allemands ont fait beaucoup plus que nous.

La France a besoin d'une politique charbonnière claire et définie à long terme. Une planification précise accordant une place importante au charbon national au cours des vingt dernières années aurait coûté beaucoup moins au pays que les frais de la récession forcée, les à-coups de production, la dévitalisation des régions minières.

La France a également besoin de ses mines de charbon et de ses mines de fer pour reconstruire une industrie de matériels minières pour lesquels existent au niveau mondial des débouchés

considérables. Dans la mesure où nos propres exploitations minières recouvrent toutes les situations de gisement — en plateau, en semi-dressants, en dressants ou à ciel ouvert, comme dans le Centre et le Midi — l'expérimentation et la recherche en cette matière seraient grandement facilitées. Cela permettrait à l'industrie française d'occuper une place enviable sur le marché international des matériels minières.

Le maintien de la tradition minière et du métier de mineur est donc indispensable si nous voulons que notre pays devienne un opérateur privilégié dans l'industrie minière mondiale. Nous pouvons améliorer nos positions et accroître nos exportations tant de technologie minière que de matériels minières fabriqués par l'industrie française.

Je tiens également à évoquer brièvement les conditions de travail dans les mines car ce sujet mérite d'être traité. Actuellement elles ne sont en effet que rarement bonnes et acceptables, mais il est possible de faire beaucoup mieux. Monsieur le ministre, lorsque nous sommes descendus ensemble dans une « taille » lorraine il y a quelques semaines, vous avez vu ce qu'il était possible de réaliser en matière de rendement et de conditions de travail. Il conviendrait que de telles installations sortent du domaine de l'expérimentation et soient généralisées.

Je terminerai mon intervention en m'inscrivant en faux contre l'idée selon laquelle notre indépendance énergétique découlerait d'un recours massif au nucléaire. Il ne saurait y avoir, ni dans notre pays, ni dans le monde, une seule énergie ; il existe des énergies qui sont fournies par des produits spécifiques qui ne sont pas toujours interchangeables. Cette évidence mériterait quelques développements mais, compte tenu du temps limité qui m'est imparti, j'en resterai là.

J'ajouterai simplement que je suis pleinement d'accord avec le rapport Quilès, pour différents motifs. Je sais, comme tous les mineurs, qu'il n'est probablement pas possible de se passer du nucléaire. Mais ma conscience, confortée par l'opinion de nombreux scientifiques, me dit qu'il ne faut pas s'enfoncer dans le nucléaire, qu'il ne faut pas en faire plus que nous ne devons.

Telles sont, en tout état de cause, ma position et ma décision. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante-cinq, est reprise, le jeudi 8 octobre 1981, à zéro heure dix.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, faut-il le répéter une fois encore : le débat sur le programme d'indépendance énergétique du Gouvernement est un événement majeur que chacun devrait apprécier dans ses conséquences pour notre avenir.

Pour ne pas reprendre ce qui a été déjà longuement exposé, je m'attacherai à trois points particuliers mais qui sont autant d'exemples concrets illustrant mon sentiment.

S'agissant de l'information nécessaire devant précéder la décision d'implantation d'une centrale nucléaire, le Gouvernement propose une série de mesures qui constitueront un changement fondamental. Pour l'apprécier pleinement, il convient de rappeler comment étaient traités précédemment aussi bien la population que les élus, lorsqu'il s'agissait de leur imposer un projet. A Nogent-sur-Seine, rien ne leur a été épargné, alors que parmi les centrales prévues par l'ancien gouvernement, celle-ci était sans doute l'une des plus contestables par sa proximité de la région parisienne et le danger potentiel de pollution des nappes phréatiques alimentant cette même région. En effet, alors que les résultats de l'enquête publique faisaient apparaître l'opposition de 44 000 personnes, une dizaine seulement émettant un avis favorable, soulignaient les questions fondamentales posées par de nombreuses municipalités ainsi que les réserves de la commission d'enquête, alors que le conseil général de Seine-et-Marne soulevait une série de questions portant notamment sur l'implantation proche des champs captants et la diffusion du plan Orsec-radiations qui le conduisaient à s'opposer au projet, le gouvernement de l'époque et ses représentants n'apportaient aucune réponse. Aucun débat contradictoire n'a eu lieu ; le diktat devenait habitude faisant fi des questions posées. Cette situation n'est sans doute pas unique. Elle n'est que caractéristique du mépris qu'avait l'ancien gouvernement pour tout ce qui était contestation.

Eviter d'affronter avec la rigueur intellectuelle nécessaire la réserve ou le refus d'une partie de la population face au nucléaire est un signe de faiblesse évident au regard de la démocratie.

Aussi, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire combien nous apprécions la mise en place de moyens nouveaux et particulièrement la commission locale d'information et de concertation, pourvu qu'un véritable pouvoir d'investigation lui soit donné, comme cela semble être le cas pour celle de Nogent-sur-Seine, pourvu également qu'elle conserve sa totale indépendance, mais aussi que ses membres soient représentatifs d'une zone géographique en cohérence avec les limites nouvelles de l'enquête publique, mieux adaptées aux sites nucléaires, donc plus étendues.

Mais nous attendons aussi, pour Nogent-sur-Seine en particulier, par l'intermédiaire de cette commission ou par tout autre moyen, les réponses que nous n'avons pu obtenir précédemment sur des problèmes liés pour la plupart au site lui-même et qui ont motivé notre opposition au projet.

La volonté politique de développer l'utilisation des énergies nouvelles et les économies d'énergie m'inspire deux propositions concrètes qui concernent particulièrement le secteur du bâtiment.

Dans ce secteur, la recherche complétée par sa nécessaire traduction dans le quotidien au travers de la diffusion de l'information, de la formation et de l'assistance technique, doit être considérée comme prioritaire. A cet égard, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur l'établissement public de l'Etat qu'est le C.S.T.B. — centre scientifique et technique du bâtiment — qui, soutenu dans son action de décentralisation, pourrait particulièrement aider, sur le terrain, à la mise en place immédiate d'actions déterminantes. En liaison avec les administrations et avec tous les partenaires spécialisés, il deviendrait alors un pion indispensable sur l'échiquier de votre politique. Et parce qu'aussi il doit y avoir incitation de la part de l'Etat, permettant à chaque habitant de s'engager dans cette bataille pour l'avenir, je proposerais, s'ajoutant à la liste des dispositions annoncées, la mesure simple que constituerait le remboursement anticipé des avoirs bloqués au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises. Cette mesure permettrait de financer des travaux d'économies d'énergie engagés par des particuliers. Il suffirait d'ajouter ce cas à ceux déjà prévus pour lesquels les avoirs deviennent disponibles avant le délai de cinq ans. Ce serait une initiative parmi tant d'autres au service d'une volonté politique.

Exprimer une opinion sur un tel sujet en quelques minutes n'est guère possible. En quelques phrases et trois exemples, j'ai voulu néanmoins illustrer ma condamnation de la politique passée, mon approbation de la nouvelle démarche d'information et de concertation, mon soutien au développement des actions pour les énergies nouvelles et les économies d'énergie, mon accord pour une politique énergétique cohérente, mais aussi l'espoir, partagé par beaucoup de personnes, d'obtenir enfin des réponses aux questions posées.

Sachons tenir en cette matière également le langage de la vérité; cela aussi sera le changement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Fromion.

M. Marc Fromion. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent débat est, nul n'en doute, de la plus haute importance. Il a le mérite d'avoir été proposé, pour la première fois, par un Gouvernement au Parlement. De plus, il sera sanctionné par un vote. Je retiendrai à cette occasion, comme un élément d'une particulière importance, le fait que le Gouvernement nous propose, dans le domaine de l'énergie, une nouvelle politique. En effet, la politique qui a consisté à fixer le niveau de production, sans tenir compte de la demande, a montré son incohérence. Pour ma part, je considère que cette politique a vécu. Dans ce domaine — et le rapport Quilès le souligne — une approche nouvelle nous est proposée.

L'évaluation des besoins réels nous place en rupture complète avec la logique capitaliste fondée exclusivement sur l'énergie comme produit de consommation. Je laisserai de côté tous les éléments de surévaluation systématique de la demande qui nous était imposés jusqu'alors. J'avoue noter avec satisfaction la distinction qui est désormais opérée entre la croissance économique, d'une part, et la consommation d'énergie, d'autre part. Le fait que ces deux éléments ne soient plus liés est un facteur de réalisme et d'objectivité qu'il convenait également de mentionner.

Ne disposant que de cinq minutes et beaucoup de choses ayant déjà été dites, je me bornerai à évoquer le problème de l'énergie nucléaire et du charbon. Nous assistons — et vous m'excuserez d'y revenir — à une remise en cause partielle du précédent programme nucléaire. Je sais que de nombreux faits incitent dans ce domaine à une certaine prudence, mais ce qui est certain, c'est que malgré la réduction de notre programme nucléaire,

nous sommes encore placés dans une hypothèse haute où l'énergie de cette origine représente ou représentera une part importante.

Vous avez, entre autres mesures, monsieur le ministre, mis très fortement sur le charbon en proposant un véritable plan de relance. Celui-ci ne peut être entrepris que dans le cadre d'une politique hardie, d'une politique volontariste. Il nous est dit que la consommation du charbon, à des fins de production d'électricité, a atteint 28 millions de tonnes en 1980. Le programme nucléaire engagé par E.D.F. avant le 10 mai envisageait une diminution de la production de charbon, de l'ordre d'une dizaine de millions de tonnes en 1990. Ayant étudié le rapport de la commission de l'énergie et vous ayant écouté très attentivement, monsieur le ministre, il ne m'est pas apparu qu'il existait à ce niveau une véritable volonté de contrebalancer la tendance amorcée par le régime précédent. Une vingtaine de millions de tonnes, nous dit-on, pour 1981; 30 millions, espéret-on, à l'horizon 1990. Est-ce réaliste? Est-ce possible?

La crainte que j'éprouve, c'est que l'on s'achemine en direction d'une programmation nucléaire importante, programmation qui contrariera nécessairement la relance par le charbon. L'avantage du charbon, c'est la possibilité qui nous est offerte de moduler, de doser son utilisation. Il n'en va pas de même pour le nucléaire dont la souplesse d'utilisation est moins grande.

On peut du reste concevoir que l'électricité d'origine nucléaire interviendrait comme base de l'énergie utilisée, mais qu'elle représenterait difficilement aux périodes de consommation de pointe. En effet, vous estimez les besoins en énergie électrique à 415 térawatts-heure en 1990, dont 67 p. 100 seraient d'origine nucléaire, soit 280 térawatts-heure.

S'il y a convergence entre les évaluations du Gouvernement et celles de la commission quant aux besoins, en revanche, les conclusions divergent légèrement au niveau du programme à engager en 1982-1983. On touche là le fond du problème: plus on envisage une production d'énergie nucléaire, que je qualifierais de prépondérante, plus on est tenu de mettre en place les puissances de production correspondantes. Cela ne risque-t-il pas de freiner — et j'ai tout lieu de le croire — le développement de l'utilisation du charbon au niveau des centrales thermiques?

Cette crainte n'a d'ailleurs pas échappé aux membres de la mission d'information puisqu'on peut lire page 51 du rapport: « Mais la question se pose de savoir si la réalisation progressive d'un programme électronucléaire, même réduit, ne va pas remettre en cause, à l'avenir, ce retour au charbon déjà engagé en matière de production d'électricité. »

Le même rapport fait état de la faiblesse initiale de l'investissement des centrales au charbon par comparaison avec le nucléaire et conclut « que le secteur de la production d'électricité contribuera à l'avenir pour une part significative au nécessaire développement de la consommation charbonnière en France ».

Il demeure, avouez-le, de nombreuses incertitudes qu'il serait nécessaire de lever! Si ces problèmes me préoccupent, c'est que, élu de la région de Provins, le devenir de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine me semble lié, au plus haut point, aux orientations que nous allons prendre. Mon collègue M. Cartelet et, tout de suite avant moi, Jean-Pierre Fourré sont intervenus sur ce problème. Qu'advient-il de la poursuite des travaux, de l'implantation d'une deuxième tranche? Nul ne le sait encore, mais je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire que Nogent, à mon sens, a constitué et constitue encore une double erreur.

Erreur politique d'abord, car le gouvernement de l'époque savait fort bien que ce site était très contesté. Les travaux menés d'arrache-pied entre les dernières élections ont eu pour but de prouver qu'ils étaient à ce point avancés qu'il était impossible d'y renoncer.

Erreur écologique, tout simplement par la situation de ce site en bordure de la plus grande agglomération française, la région parisienne.

Mais de tout cela, il n'a jusqu'alors aucunement été tenu compte. Ainsi vont les choses. Mais je souhaiterais, au nom d'une population souvent inquiète, que désormais les procédures d'information et de discussion interviennent plus largement encore dans les décisions d'implanter, de réduire ou d'augmenter la capacité de telles unités de production.

Certes, une commission d'information existe à Nogent — j'en suis membre — mais je demande qu'on en élargisse les compétences. Ce serait bien là la marque d'un véritable débat démocratique, l'expression d'une nouvelle volonté politique, d'une véritable volonté de changement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bally.

M. Georges Bally. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez à un député de l'Isère, celui de Superphénix, implantée à Creys-Malville, dans ma circonscription, de vous livrer quelques réflexions sur les surrégénérateurs.

Je dirai d'abord ma satisfaction de voir s'engager enfin dans cette enceinte un vrai débat avec vote sur la politique de l'énergie. Mais il a fallu attendre cinq ans, après celui que le conseil général de l'Isère a organisé les 23 et 24 septembre 1976, à l'initiative du président Mermaz.

Pourquoi avons-nous ouvert ce débat largement contradictoire à l'époque ? Parce que nous voulions déjà donner l'exemple d'un vrai débat démocratique, au moment où, après Rapsodie en 1967 — vingt, puis quarante mégawatts — Phénix à Marcoule en 1968 — 250 mégawatts — le projet Superphénix — 1 200 mégawatts, c'est-à-dire cinq fois plus puissant — nous était imposé après une enquête publique bâclée, sans réelle consultation ni des populations, ni des élus locaux, ni du Parlement et après la violente répression de juillet 1976 contre des manifestants des plus pacifiques.

Ce débat s'était terminé par le vote d'une motion qui demandait la constitution d'une commission d'enquête pour préparer un débat parlementaire, la formation d'une commission permanente de sécurité et un sursis à exécution des travaux. Le seul résultat, ce fut le souverain mépris du gouvernement d'alors qui se traduisait par l'engagement accéléré de l'opération. Ainsi, héritons-nous maintenant de cet enfant que nous avons, surtout dans l'Isère, ni souhaité, ni conçu.

Je vous ferai part maintenant de quelques sujets d'inquiétude. Certes, la mise au point et la construction d'un surrégénérateur prouvent la valeur de nos chercheurs, de nos ingénieurs, de nos cadres et de nos ouvriers. Certes, en ce domaine, notre pays se place à la pointe de la technologie. Mais n'oublions pas que la politique de prestige nous a déjà coûté fort cher dans le passé. Est-il utile de rappeler le *France* ? Est-il utile de rappeler le *Concorde* ?

Et pour Superphénix, au-delà du problème du coût de la construction, plus de dix milliards de francs en 1981, soit le double d'une tranche P. W. R. de même puissance, et du coût du kilowattheure, également deux fois supérieur, se pose le problème de la sûreté qu'on peut résumer ainsi : cinq tonnes de plutonium dans le cœur du réacteur, près de 5 000 tonnes de sodium dont on sait qu'il s'enflamme à l'air et explose au contact de l'eau !

Certes, des mesures de sécurité et de sûreté draconiennes ont été prises : quatre barrières indépendantes pour le confinement du combustible, trois systèmes d'arrêt eux aussi indépendants, une instrumentation de contrôle très sophistiquée, etc. Le risque d'accident grave paraît infinitésimal. C'est vrai ! Puis-ent les techniciens avoir raison. Et, à ce sujet, je rappelle les propos de M. le Premier ministre qui déclarait cet après-midi : « être exceptionnellement vigilant ».

Quoi qu'il en soit, nous héritons de ce surrégénérateur. L'état actuel d'avancement des travaux, réalisés à plus de 90 p. 100, et la participation des partenaires européens, en particulier l'Allemagne fédérale et l'Italie, nous contraignent à le conserver à titre de prototype.

J'en viens à la troisième partie de mon propos : les leçons à tirer de la situation actuelle.

Avant de passer de ce surrégénérateur au développement industriel de cette filière, de grâce, réfléchissons ! Réfléchissons aux problèmes de sûreté, aux problèmes du retraitement des combustibles irradiés, au coût économique. Réfléchissons au fait que l'économie d'uranium induite par les surrégénérateurs ne sera vraiment réelle que bien après l'an 2000, et encore pour un taux de l'ordre de 10 à 15 p. 100, nous dit-on. J'adhère tout à fait à la conclusion sur ce point du rapport de Paul Quilès selon laquelle « ... le surrégénérateur peut n'être qu'un pari dont il importe de déterminer s'il est utile de le prendre ».

Le pouvoir précédent nous a donc imposé Superphénix dans les conditions que je viens de vous résumer. Si chez nous, dans tout le secteur concerné, les oppositions sont bien moins vives qu'il y a quelques années, ne croyez pas que les populations l'acceptent de gaieté de cœur. Disons qu'elles sont résignées. Tirons-en les leçons qui s'imposent pour l'avenir. C'est ce que notre Gouvernement nous propose, d'abord en liant étroitement la notion de politique énergétique et celle de démocratie par l'information, par la décentralisation et le contrôle parlementaire, et ensuite en nous proposant un programme de développement des énergies nouvelles et d'économies de ces énergies.

C'est bien la voie que nous devons suivre. C'est pourquoi, en conclusion, je formulais deux souhaits.

En premier lieu, monsieur le ministre, j'apprécierai personnellement, et les populations de mon secteur avec moi, que pour Superphénix soient rapidement mises en place, aux niveaux régional et local, les différentes commissions regroupant techniciens, élus, syndicats, associations, etc., dont vous avez parlé dans votre déclaration.

Mon deuxième souhait est très différent. A proximité immédiate de Superphénix, certains écologistes qui ont été à la pointe de l'opposition à cette installation ont su mettre en accord leurs principes et leurs actes en se lançant, avec des moyens très limités, dans l'expérimentation des économies d'énergie et des énergies nouvelles : maisons solaires, biomasse, etc. Jusqu'à présent, ils n'ont rencontré qu'indifférence, ou pis, tracasseries administratives, par exemple en ce qui concerne tel ou tel permis de construire.

Or, ils vont dans le même sens que nous. Aidons-les !

C'est avec de telles mesures généralisées à grande échelle que nous manifesterons à la fois notre sens des responsabilités et notre souci de démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Mesdames, messieurs, dans le débat sur l'énergie que nous tenons, la relance charbonnière est de première importance pour le pays.

J'interviens aujourd'hui sur le charbon, vingt-trois ans après feu Henri Darras, mon prédécesseur à Liévin, la seule ville de plus de 30 000 habitants de France née entièrement du charbon. En 1958, déjà, Henri Darras dénonçait à cette tribune l'abandon du charbon au profit du pétrole.

Les socialistes, pendant vingt-trois ans, ont condamné cette politique néfaste pour le pays. Il leur a fallu beaucoup de lucidité pour tenir bon, alors qu'au fil des ans le prix toujours plus bas du pétrole, précédant la volonté des consommateurs acquis à cette énergie d'utilisation facile, permettait au gouvernement successifs de la V^e République — du plan Jeanneney au plan Bettencourt — d'organiser la récession minière et le déclin des bassins miniers français, et plus particulièrement de celui du Nord - Pas-de-Calais.

Cette volonté de la précédente majorité a non seulement entraîné la fermeture de la plupart des puits de mine, mais est allée à l'encontre d'une politique de conversion véritable, si bien que l'abandon du charbon a symbolisé pour des régions entières la mort lente.

Le plan Giraud du gouvernement Barre prenait, il y a quelques mois, les dispositions pour que notre production nationale ne soit plus que de 10 millions de tonnes en 1990, alors qu'en 1958, sans les moyens actuels d'extraction, elle était de 60 millions de tonnes.

Les socialistes, au pouvoir depuis le 10 mai 1981, veulent réduire leur dépendance énergétique en diversifiant les approvisionnements, en utilisant les ressources nationales. Nous faisons confiance au charbon et, puisque le charbon en France ne bat plus en retraite, voyons quelles sont ses perspectives.

Il faudra d'abord stabiliser la production nationale qui devrait être de 19,3 millions de tonnes en 1981. Ensuite, l'extraction sera développée pour atteindre plus de 30 millions de tonnes en 1990. La prospection géologique charbonnière sera intensifiée et les gisements existants seront pris entièrement en compte. La mentalité des Charbonnages de France va devoir changer, redevenir offensive par une politique commerciale novatrice et un effort pour activer la capacité déjà grande de recherche du Cerchar.

La relance est, au-delà, une nécessité vitale pour l'économie des bassins miniers et elle se situe précisément dans le cadre de la bataille de l'emploi, en préservant ceux qui existent, puis en créant de très nombreux autres. Elle apporte ainsi une caution à la volonté inexorable des élus des bassins miniers français qui ont poursuivi leurs investissements, guidés par l'espoir de jours meilleurs.

Le redémarrage du charbon permettra aussi un nouveau développement des plates-formes chimiques minières, en utilisant, comme cela est souhaité par les personnels, le procédé de gazéification *ex situ*. Les usines chimiques de Mazingarbe pourraient en être le prototype et utiliser une matière première, le charbon transformé en gaz, moins chère que le gaz hollandais importé.

L'intensification de la recherche sur la gazéification *in situ* est indispensable, tout en prenant conscience des limites des techniques actuelles et en encourageant des expériences de gazéification *in situ* mixtes.

Il est d'ailleurs souhaitable que la Communauté économique européenne ne se contente pas de subventionner les expériences de gazéification profonde, comme celle de Bruay-en-Artois, et de maintenir son système d'aide aux charbons à coke, mais qu'elle retourne aux sources de cette volonté, je veux dire à la C. E. C. A., et qu'elle propose à la France et aux autres pays producteurs un véritable plan de maintien et de développement de l'industrie charbonnière communautaire en obligeant les Etats producteurs à revenir au niveau de leur production de 1973, en favorisant l'utilisation de charbons européens dans les centrales thermiques, en subventionnant toutes les recherches.

Mais au-delà de l'utilisation des ressources charbonnières françaises, il est nécessaire de poursuivre la politique d'importation de charbon, tout en sachant bien que les charbons étrangers seront de plus en plus chers, et en donnant en tout cas la priorité de leur traitement et de leur utilisation aux bassins miniers, habitués à ce type de travail et bénéficiant des infrastructures nécessaires, comme à Béthune.

Pour moi, fils de mineur et député socialiste, il est clair que nous avons une véritable responsabilité à fixer des objectifs souhaitables en millions de tonnes de charbon. Derrière ces chiffres, il y a, en effet, les milliers de mineurs qui sont et qui seront chargés de gagner cette nouvelle bataille de l'énergie; et il est hors de question de sacrifier à la production leur santé ou leur sécurité. Les quarante-deux victimes de la catastrophe de Liévin en 1974 doivent être, comme toutes les victimes, présentes à notre esprit.

Qu'ont fait M. d'Ornano et M. Chirac pour tous ces mineurs, malgré des promesses solennelles qui avaient été faites après cette catastrophe ?

Le pays n'a plus le droit de demander aux mineurs de gagner cette bataille du charbon à n'importe quel prix. Le Gouvernement devra mettre les moyens nécessaires à la disposition des régions minières aujourd'hui sinistrées. J'ai confiance. Il le fera pour notre indépendance énergétique et pour les femmes et les hommes de nos régions minières qui le méritent tant et qui en ont tant besoin. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est un fait frappant dans notre débat, surtout dans la manière dont il est perçu dans l'opinion publique : c'est la place relativement réduite, du moins en apparence, qui est réservée à la question pétrolière.

Ce n'est certes pas à cette heure avancée de la nuit que nous allons développer ce point, mais enfin, depuis 1973, c'était largement autour de la question pétrolière que s'étaient axés les débats énergétiques. Le grand mérite du rapport gouvernemental et de celui de la commission spéciale de l'Assemblée — et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que soutenir les principes sur lesquels ils se fondent — est justement d'avoir mis en lumière les voies et les moyens de l'indépendance énergétique nationale face à un problème de nature internationale.

Cela étant, et le rapport de Paul Quilès l'a bien souligné, il est illusoire de penser que nous allons passer du « tout-pétrole » au « rien-pétrole ». Les efforts prévus par le Gouvernement pour réduire la part du pétrole dans notre bilan énergétique national sont importants et positifs. Mais ils devront être très importants et très positifs, il conviendrait de le dire à M. d'Ornano ou à ses amis s'ils étaient là, pour compenser le poids que vingt ans de leur politique ont donné au pétrole dans la consommation énergétique nationale.

Le pétrole représente aujourd'hui plus de la moitié de nos approvisionnements énergétiques et devrait en représenter, dans les hypothèses les plus faibles, un peu moins du tiers à l'horizon 1990.

Définir nos approvisionnements reste donc un problème essentiel, d'autant plus que le pétrole n'est pas seulement une source énergétique mais aussi une matière première, en particulier pour la pétrochimie, et qu'à l'approvisionnement en pétrole se surajoute l'approvisionnement en gaz.

C'est dans ce cadre qu'il convient, je crois, de s'arrêter quelques minutes sur la situation du marché pétrolier aujourd'hui. S'il est vrai qu'il marque une réelle dépression, s'il est vrai que l'O.P.E.P. est aujourd'hui très largement affaibli par ses dissensions internes, n'est-il pas utile de nous poser deux questions sur lesquelles, monsieur le ministre, je souhaiterais avoir votre sentiment ? Premièrement, cette situation est-elle durable ? Deuxièmement, est-elle obligatoirement positive ?

Cette situation est-elle durable ? L'affaiblissement des prix du pétrole est la conséquence d'une situation nouvelle : l'accroissement de l'offre par l'Arabie Saoudite, l'émergence de produc-

teurs nouveaux — Nigeria, Mexique, etc. — et l'affaiblissement relatif de la demande par ailleurs.

Nombreux sont ceux qui tirent de ces faits — je pense en particulier au gouvernement américain — la conclusion qu'en fin de compte le marché reprend ses droits. C'est aussi pour cela qu'on parle aujourd'hui beaucoup moins de la question pétrolière. C'est oublier un peu vite que le prix du pétrole est loin d'être le simple résultat d'un marché, mais est aussi un choix largement politique, résultant entre autres choses des décisions prises par les pays producteurs quant au volume qu'ils entendent extraire ou laisser extraire de leur sous-sol.

C'est en ce sens que nous devons nous poser la deuxième question : la nouvelle situation, en particulier l'éparpillement de l'O.P.E.P. qui, de grâce, doit cesser d'être assimilée à un cartel de pays arabes puisqu'elle comprend des pays comme le Nigeria, l'Equateur, le Venezuela, etc., contient-elle des éléments obligatoirement positifs pour la France ? Ces éléments ne sont-ils pas aussi le reflet d'un éparpillement fâcheux du tiers monde et, d'une certaine façon, un aspect des difficultés actuelles des rapports Nord-Sud ?

Tout cela est-il positif pour nous et pour le développement de la France tel que nous le concevons aujourd'hui ? Ne devons-nous pas nous rappeler qu'à chaque fois que le jeu « libéral » s'est développé sur le marché du pétrole, c'est systématiquement l'Europe, et en particulier la France, qui en ont subi les conséquences, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. les subissent beaucoup moins dans la mesure où ils maîtrisent leurs sources d'approvisionnement ou les grandes compagnies pétrolières ?

Oh ! je sais bien que la thèse de la « libéralisation » du marché pétrolier a été largement défendue, il y a peu encore, par certains qui se sont attaqués soit à la loi de 1928 qui garantit nos approvisionnements pétroliers, soit au principe des marchés passés d'Etat à Etat. Je sais que ces thèses existent encore, et que nous les avons entendues ici même. Mais il est plus que temps que nous considérons à la politique énergétique n'est pas la conséquence de lois économiques mythiques qui nous sont d'ailleurs largement imposées de l'extérieur, mais le résultat de notre propre volonté d'indépendance et de développement.

En ce sens, est-il utile de rappeler que, trop souvent, dans le passé, la diplomatie française a été à la remorque des échanges marchands ? Je crois donc qu'il convient de saluer la visite de François Mitterrand en Arabie Saoudite, qui marque la volonté d'inverser les termes de cette proposition. Enfin, espérons-le, ce sont nos échanges marchands qui s'intégreront dans la logique de nos relations diplomatiques et non plus l'inverse.

Il n'est pas inutile, dans ce cadre, d'insister sur le rôle que la France peut jouer au Proche-Orient, sur l'importance des intérêts économiques qu'elle entretient en Irak, sur les relations historiques, amicales et culturelles qu'elle a développées dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient, sur les rapports de fait qu'elle a avec le phénomène iranien.

Dans la maîtrise de nos choix internationaux que nous donnera la maîtrise de notre développement énergétique et économique, c'est donc aussi, pour une part, l'équilibre international qui est en jeu. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le choix énergétique pour la France est d'abord un choix de société.

L'état des techniques, les contraintes de la production, les exigences de la rentabilité sont des données importantes, mais elles ne sont pas, à elles seules, déterminantes.

En réalité, c'est le modèle de développement que nous voulons, et le mode d'organisation sociale qui lui est lié, qui doivent nous guider dans nos choix quantitatifs et qualitatifs en matière d'énergie. C'est la raison pour laquelle je veux insister sur l'importance des « énergies renouvelables » qui contribuent à nous délivrer des contraintes croissantes liées à l'épuisement du stock des énergies fossiles.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué à notre assemblée que les crédits de recherche et de développement technologiques concernant les énergies nouvelles seraient triplés d'ici à 1985. Je me réjouis de cet engagement et je vous en remercie.

Mon propos sera, après d'autres, d'attirer votre attention sur la biomasse dont les capacités ont été sous-estimées et pour laquelle les efforts de développement n'ont pas été faits.

La biomasse a été, pendant des millénaires, la seule source d'énergie des sociétés humaines, sous deux formes : le bois pour le chauffage, les fourrages pour l'alimentation des animaux de bétail.

Il y a quelques années encore, le bois de chauffage était utilisé pour l'équivalent de trois millions de tonnes de pétrole. Les spécialistes estiment que, moyennant un effort approprié, nous pourrions mobiliser de six à sept millions de tonnes annuellement et cela dans de courts délais.

Si le bois est le gisement le plus important de biomasse énergétique, il n'est pas le seul. D'ores et déjà, la paille et de nombreux résidus végétaux sont disponibles et leur capacité productive est évaluée, selon les spécialistes, à plus de quatre millions de tonnes d'équivalent pétrole par an. Il importe de développer les technologies indispensables à leur utilisation : moyens de récolte, de conditionnement, de combustion mieux adaptés que ceux qui sont actuellement utilisés.

De son côté, la fermentation méthanique des déjections animales, pour laquelle les recherches en cours ouvrent des perspectives pleines de promesses, pourrait fournir trois millions de tonnes d'équivalent pétrole par an.

Il faut apprécier à leur juste valeur les caractéristiques de ces ressources, et notamment tenir compte de l'apport que leur mobilisation constituerait pour l'agriculture : les difficultés économiques que celle-ci rencontre sont largement la conséquence de l'accroissement du prix de l'énergie, qui intervient aujourd'hui par voie directe et indirecte pour plus de 15 p. 100 dans les consommations intermédiaires.

Cette situation se trouverait notablement améliorée si l'agriculture pouvait couvrir par sa propre production une partie appréciable de ses besoins énergétiques et compenser, pour le reste, ses dépenses, par la fourniture d'énergie de chauffage à divers secteurs de l'économie nationale.

J'attache une grande importance aux créations d'emplois qui en résulteraient en zone rurale. Sait-on, par exemple, qu'on estime à 6 000 emplois au moins par million de t. e. p. les activités de l'exploitation forestière ? Les emplois créés ne se limiteraient pas, bien entendu, au seul secteur de la production, mais s'étendraient à l'artisanat pour l'implantation et l'entretien des matériels nécessaires. Il en résulterait une revitalisation de nos zones rurales.

J'insiste enfin sur le regain de vitalité qui serait, par le biais de ces énergies d'origine locale, donné aux industries dispersées, actuellement défavorisées, notamment à celles du secteur agro-alimentaire, dont nous voyons qu'il peut être l'un des soutiens les plus solides de notre économie.

Mais là ne s'arrêtent pas les perspectives d'utilisation de la biomasse.

Le temps est sans doute venu de passer à une phase plus active, celles des « cultures énergétiques ». D'ores et déjà, de telles « cultures » sont rentables pour la production de bois de feu par exploitation intensive de taillis à rotation rapide.

Mais il faut approfondir aussi le programme des agro-carburants, c'est-à-dire de divers alcools qui peuvent être tirés de la betterave, du topinambour et de la cellulose et venir diversifier nos ressources en carburants liquides par mélange avec des carburants pétroliers ou par utilisation spécifique.

Certes, les alcools sont d'un prix de revient nettement supérieur à celui de l'essence minérale, mais est-on assuré qu'il en sera toujours ainsi ? Par ailleurs, ne conviendrait-il pas de compenser la différence des prix de revient en supprimant, pour les carburants d'origine nationale, les taxes qui frappent les carburants pétroliers ?

Une telle mesure serait justifiée par l'intérêt qu'il y a à assurer le travail de notre agriculture plutôt qu'à grever notre balance des paiements.

Ce problème des taxes est essentiel et s'étend d'ailleurs au bois, qui, par l'intermédiaire du gazogène, peut se révéler un excellent carburant pour la traction routière lourde s'il jouit d'un traitement fiscal approprié.

Est-il besoin de souligner que ces productions agricoles à des fins industrielles pourraient contribuer puissamment à rééquilibrer notre agriculture, qui supporte difficilement certaines situations de surproduction parce qu'elle est trop exclusivement orientée vers les productions alimentaires ?

On voit donc que le champ des conséquences socio-économiques du développement énergétique de la biomasse est immense. Aussi doit-on veiller à ce que, dans les crédits de recherche et de développement technologiques, ces besoins soient largement pris en considération.

Enfin, je souhaite que le C. E. A. — qui deviendrait le commissariat à l'énergie — prenne toute sa place dans la recherche pour les énergies nouvelles. Cela demande des dotations financières spécifiques, une restructuration assurant l'unité de l'insti-

tution, et surtout, il faut bien le dire, un changement des mentalités au niveau de la direction. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Soum.

Mme Renée Soum. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs, il est nécessaire, impérieux même, d'affranchir notre pays des importations excessives d'énergie. Nous devons donc chercher les moyens d'aller vers plus d'indépendance énergétique, de façon vraie et durable.

Jusqu'à présent, les grandes décisions concernant l'avenir énergétique de la France ont été prises sans débat démocratique, sans consultation de l'Assemblée, et encore moins des populations intéressées. Ainsi, la France est devenue l'un des pays les plus nucléarisés du monde. Il nous fallait, monsieur le ministre, marquer ce temps d'arrêt, le temps au moins de la réflexion.

Alors que pour la première fois dans cette assemblée, la démocratie se réconcilie avec la politique énergétique de la France, nous devons déterminer comment passer d'un système fondé sur le tout nucléaire à un système fondé sur la diversification des sources d'énergie. Nous devons apprécier la part indispensable de l'énergie nucléaire pour cette transition. Il est clair que nos choix énergétiques ne doivent pas être un frein à la croissance économique de la France. Mais sachons voir que la croissance économique n'est pas fatalement liée à la croissance de la consommation d'énergie.

Chaque fois que c'est possible, évitons la surcapacité, car construire une centrale nucléaire de trop, c'est s'engager à produire trop ou à arrêter d'autres productions.

M. Jacques Toubon. Vive Malthus ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Mme Renée Soum. Car l'outil étant créé, il faudra s'en servir, s'en servir au détriment d'autres sources d'énergie, de l'énergie solaire en particulier, à propos de laquelle je souhaite faire quelques remarques.

Les gouvernements précédents ont été plus soucieux de freiner que d'impulser l'énergie solaire. Des moyens financiers plus qu'insuffisants ont entraîné une politique incohérente. Ainsi, quand la centrale solaire Thémis a été lancée dans les Pyrénées-Orientales, aussitôt tous les crédits destinés au C. N. R. S. d'Odeillo pour les maisons de type « trombe » ou autre forme d'architecture passive ont été supprimés. En toute logique, ces recherches auraient dû coexister.

Aujourd'hui, il est indispensable d'ouvrir largement la porte à l'énergie solaire. Décentralisée par nature, différenciée de région à région, l'énergie solaire s'intégrera au processus de décentralisation, mais doit en retour être aidée par lui. Nous avons pour objectif de faire de la région un partenaire actif, responsable, résolu et complémentaire de l'Etat. Un cofinancement de la région et de l'Etat en faveur de l'énergie solaire et une politique volontariste de la part des deux parties sont nécessaires pour garantir son passage de l'expérimentation à l'industrialisation et assurer son véritable décollage, qui est davantage une affaire politique que technique.

La politique régionale doit avoir pour premier objectif en matière énergétique de promouvoir l'habitat bioclimatique, en sachant qu'on ne convainc jamais aussi bien que par l'exemple. Il faudra construire des logements sociaux, en tenant compte du coût de fonctionnement et pas seulement du coût de la construction.

Par ailleurs, la production d'eau chaude sanitaire dans tous les immeubles d'habitation collective et dans tous les établissements publics doit être réalisée en solaire.

Il faut mettre en application aussi bien dans l'habitat ancien que dans les constructions neuves les principes du solaire passif, qui utilisent le mur trombe, la serre, le gain direct, le capteur à air sans inertie.

Dans l'Aude, une opération programmée d'habitat bioclimatique mérite à cet effet toute notre attention, et nous l'espérons, monsieur le ministre, l'intérêt des pouvoirs publics.

Il faut encore demander à E. D. F. de réviser ses tarifs, qui pénalisent les usagers utilisant l'énergie électrique comme appoint à leur installation solaire.

Il faut enfin définir les mesures d'incitation nécessaire au niveau de l'offre et de la demande, notamment auprès des industriels qui produisent des matériaux de base — vitrages et isolants thermiques — pour réduire leurs coûts.

De telles mesures auraient un triple effet : répondre aux besoins des logements et améliorer leur confort, réduire les dépenses énergétiques, créer des activités génératrices d'emplois réparties sur l'ensemble du pays.

L'ex-majorité avait lancé la France sur les rails du « tout-électrique » avec un recours massif au nucléaire et avait volontairement oublié les autres sources d'énergie.

Au moment où nous devons gérer ce lourd héritage, au moment où nous engageons l'avenir des Françaises et des Français, n'oublions pas que l'avenir d'un pays n'est pas seulement économique ; n'oublions pas que nous sommes aussi responsables de la sécurité, de la santé des populations, de l'environnement de la France, environnement qui est l'essence même de toute vie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la question qui nous est posée aujourd'hui n'est pas seulement : quel taux de croissance, quelle demande, quelle production, à quel coût ? mais aussi : où va-t-on produire, ou va-t-on consommer, comment et pour quel type de développement ?

Il y a interdépendance entre politique d'aménagement du territoire et politique énergétique. La localisation des activités influe sur le choix des sources d'énergie et même, en raison du coût du transport, des pertes en ligne, de l'inégale répartition de la consommation dans le temps, sur la quantité globale d'énergie consommée, sur son coût et sur la balance de notre commerce extérieur.

De même, le choix des sources d'énergie a une influence directe sur l'aménagement. Le développement du nucléaire est facteur de concentration accrue, et, jusque dans les régions périphériques, les investissements réalisés le sont désormais pour compenser ses faiblesses.

En voici deux exemples.

Premier exemple : désormais les grands équipements hydro-électriques encore réalisables, comme celui de la haute Romanche, ne sont plus conçus pour produire un supplément d'énergie ; combinant deux retenues à des altitudes différentes, ils consomment, au contraire, l'électricité nucléaire des heures creuses pour élever l'eau dans le barrage supérieur afin de pouvoir en restituer une partie durant les heures de pointe. Est-il juste d'imputer ces investissements à l'hydro-électricité au lieu de les compter dans le prix de revient du nucléaire ?

Deuxième exemple : dépendants de l'étranger à 70 p. 100 pour notre approvisionnement en uranium, ne risquons-nous pas de rechercher et d'exploiter ce minéral dans des vallées très sensibles de haute montagne, comme celle de Névache, par exemple ? Imputera-t-on, dans ce cas, au nucléaire les dégâts économiques et humains de pareilles décisions ?

A l'inverse, une politique d'aménagement du territoire ayant pour objectif de permettre aux jeunes de vivre et de travailler au pays ouvrira de nouvelles perspectives énergétiques.

Prenons l'exemple des énergies renouvelables en zone de montagne. Ce qui caractérise ces sources d'énergie, c'est leur extrême dispersion sur le territoire, leur grande souplesse d'utilisation, la capacité d'initiative qu'elles laissent à chaque utilisateur.

En zone de montagne, si l'on décide d'accomplir les efforts nécessaires pour y maintenir une population jeune et, par conséquent, des activités consommatrices d'énergie — agriculture, industrie, transports — il faut jouer la carte des énergies renouvelables. Pourquoi ?

Ces énergies renouvelables offrent, en effet, des sources abondantes et des conditions d'utilisation privilégiées :

Le solaire, parce que l'ensoleillement est fort sur de grands espaces et que la densité de consommation est faible ;

La biomasse animale puisque les exploitations sont fondées sur l'élevage et de petites dimensions, donc peuvent satisfaire leurs propres besoins ;

La biomasse végétale grâce aux immenses couverts forestiers peu ou mal exploités ;

L'hydro-électricité grâce à la multiplicité des sites encore exploitables, de microcentrales notamment, dont les sociétés privées ont bien mesuré la rentabilité ;

La mise en valeur de ces moyens contribuerait d'autant à l'amélioration du bilan énergétique national. Mieux, elle serait facteur de développement local en fournissant enfin de l'énergie bon marché là où on peut la produire. Faut-il rappeler que si la montagne, qui produit l'énergie hydro-électrique, la paie au tarif E. D. F., elle apporte des surcoûts pour les produits pétroliers, les transports, les télécommunications ?

Je demande donc instamment que l'on étudie sérieusement les ressources énergétiques supplémentaires que l'on peut attendre d'un effort systématique en faveur des énergies renouvelables en montagne. On dégagera ainsi des ressources souples, bon marché, adaptées aux besoins locaux, qui ne pèseront pas sur le commerce extérieur, qui seront créatrices d'emplois directs et induits dans des zones défavorisées.

Mais il faut pour cela surmonter les obstacles que la droite et les forces économiques qui la soutiennent ont maintenu jusqu'à présent.

Ces obstacles sont, notamment :

Les retards en matière de recherche appliquée, la disproportion spectaculaire entre l'effort pour le nucléaire et celui consacré aux énergies renouvelables ;

Les retards en matière de production industrielle, le retard pris sur l'étranger pour bien des produits comme les capteurs, les digesteurs, les récupérateurs, l'électronique d'économie d'énergie, dont le prix de revient pourrait être rapidement abaissé, les problèmes techniques étant pour l'essentiel résolus ;

Les retards en matière de réglementation administrative et de politique tarifaire — entraves réglementaires et administratives à l'utilisation du gaz et du compost, suppression des aides à l'équipement des particuliers et des entreprises pour le solaire, ce qui est un comble, l'exploitation privée et anarchique des sites de microcentrales.

A travers la définition d'une politique énergétique, c'est en fait d'un choix de société qu'il s'agit. Tous les consommateurs de notre pays sont concernés, d'autant que tous sont des « économiseurs » en puissance et beaucoup des producteurs en puissance. Il ne suffit pas de demander aux régions d'établir des plans énergétiques qui serviraient à « projeter » sur le terrain des choix déjà effectués en tenant compte de « contraintes » surévaluées. Il faut affirmer au départ la volonté de revitaliser certaines zones, de privilégier, pour ce faire, les filières d'énergies renouvelables et de créer les conditions économiques et administratives de la réussite.

Il faut à cet effet libérer et soutenir l'initiative des particuliers, des associations, des collectivités locales, des organismes de logement social, des architectes, des artisans et des petites et moyennes industries du bâtiment.

Avec les socialistes, monsieur le ministre, je voterai pour la poursuite dans tout le pays du débat démocratique engagé à l'initiative du Gouvernement, je voterai pour un projet qui traduit notre volonté de donner du travail à tous les Français, je voterai pour un programme ambitieux d'économies d'énergie.

Mais, avec beaucoup d'entre eux, je vous demande instamment de jouer dès aujourd'hui par priorité et à fond la carte des énergies les mieux réparties dans l'espace, des énergies qu'une famille, une entreprise, une collectivité locale peuvent maîtriser, des énergies les moins vulnérables en cas de conflit militaire, des énergies les plus compatibles avec notre conception exigeante des libertés démocratiques : les énergies renouvelables.

Au-delà de la transition inévitable que peut assurer le nucléaire, c'est la société que nous léguerons à nos enfants qui se dessine dès aujourd'hui à travers ce débat. Nous n'avons pas le droit de nous tromper. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons entendu au cours de ce débat sur l'énergie de nombreuses affirmations, d'ailleurs contradictoires, sur la consommation énergétique qui serait celle de notre pays en 1990, en 1995, en l'an 2000, ou plus tard encore.

Les exercices de prévision sont, certes, utiles. Mais vous mettez à un élu dont la circonscription est encadrée par les sites de Dampierre-en-Burly, de Saint-Laurent-des-Eaux et de Belleville de dire que présenter ces chiffres comme relevant d'une quelconque objectivité et annonçant d'inéluctables fatalités témoignerait d'un scientisme heureusement dépassé, quoi qu'il ressurgisse parfois ici ou là. Le problème n'est pas de savoir quelle quantité d'énergie nous consommerons demain, mais quelle quantité d'énergie nous déciderons de consommer. Ni les modes de production, ni les modes de consommation, ni les formes du développement industriel ne sont, en effet, inéluctables. Ce débat sur l'énergie est un débat sur la croissance, sur la société industrielle, et finalement sur les rapports sociaux induits par les instruments technologiques. Et c'est d'ailleurs pourquoi il aurait été absurde de la clore à la fin de ces deux jours. Ce premier débat doit, au contraire, être le coup d'envoi

de larges procédures de consultation décentralisées qui se prolongeront naturellement par la préparation des futurs plans nationaux et régionaux.

Monsieur le ministre, s'il faut aujourd'hui clairement remettre en cause les objectifs de développement du nucléaire définis et mis en œuvre lors des dix dernières années, dans l'optique indiquée par le rapport de Paul Quilès, c'est d'abord parce que le rythme de croissance de la consommation énergétique française peut et doit être revu.

La spirale de la surconsommation énergétique entraîne des phénomènes que l'on a qualifiés à juste titre de « contre-productivité ». On consomme de l'énergie pour polluer, on en consomme encore pour dépolluer. Dans les deux cas, le produit national brut augmente, c'est la preuve qu'il mesure aussi l'accumulation de nos contradictions, et que ce qu'on appelle « produit » dans cette expression aujourd'hui familière est un mélange inextricable de gaspillages, de dégâts et de progrès. La croyance selon laquelle la croissance du P. N. B. mesurerait nécessairement un progrès est l'un des effets les plus pernicieux de l'idéologie productiviste.

Si j'ai parlé de surconsommation énergétique, c'est, bien sûr, parce que l'énergie est aujourd'hui un bien rare, du moins l'énergie non renouvelable. Et cette rareté relative accroît les disparités. Comme le modèle économique dominant, les modèles énergétiques dominants accroissent les inégalités et, d'abord, celles dont souffre aujourd'hui la majorité des pays du tiers monde.

Ces modèles énergétiques accentuent, par effet de contagion, les dépendances et rendent plus difficile encore la mise en œuvre du développement « autocentré » que notre politique de coopération appelle de ses vœux. En revanche, une politique de diversification fondée sur un large recours aux énergies renouvelables renforce les chances de ce développement autocentré.

J'ajoute que le même type d'exigence conduit à s'interroger sur l'exportation de centrales nucléaires ou des usines du cycle du combustible nucléaire dans des pays à technologie peu développée, d'autant plus que cette exportation accélère le processus de prolifération des armes atomiques qui est le plus grand défi qui fut jamais posé à l'intelligence et à la sagesse des hommes.

Je veux enfin vous mettre en garde, monsieur le ministre, contre la tentation qui consisterait à choisir dans les faits la surcapacité nucléaire en raison d'une conception, d'ailleurs paradoxale, de la sécurité, au détriment de l'effort de diversification et d'économie annoncé.

Il n'est pas possible de tout faire à la fois. Nous ne pouvons nous « payer le luxe » d'une surcapacité nucléaire parce que celle-ci induirait une politique différente de celle que nous prônons et se traduirait nécessairement par un moindre développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Or, les économies sont aujourd'hui notre plus grand gisement énergétique. Elles sont, comme les énergies renouvelables, dès aujourd'hui et pour le moyen et le long terme, plus créatrices d'emplois que le nucléaire.

En juin 1980, un rapport du commissariat général au Plan indiquait : « La rentabilité des investissements d'économie d'énergie est égale ou supérieure, dans la majorité des cas, à celle des investissements de production. » Il est vrai qu'on publiait peu, en juin 1980, ce genre de proclamations, même si elles émanaient d'organismes officiels.

Il suffit de savoir que la consommation d'énergie pour le chauffage des locaux a été multipliée par 5,1 dans les trente dernières années, contre 2,6 pour les usages industriels et 3,6 pour les transports, et que ces disparités s'expliquent essentiellement par la mauvaise isolation des locaux. Ces chiffres permettent de comprendre à quel point les travaux d'isolation sont aujourd'hui rentables.

De même, il suffit de savoir que, pour le transport des marchandises, la consommation de carburant dans les transports routiers est près de 10 fois supérieure à celle de l'électricité des trains pour comprendre à quel point les mécanismes du profit et le conservatisme de certains lobbies ont entraîné un scandaleux gaspillage qui doit cesser à l'avenir.

Monsieur le ministre, les besoins en énergie sont dépendants du type de société dans laquelle ils s'expriment. On ne changera pas les rapports sociaux dans notre pays sans transformer profondément la politique énergétique et les modèles industriels et technologiques qu'elle induit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la maîtrise de la consommation de l'énergie est une idée forte du plan qui est soumis à notre examen. Maîtriser la consumma-

tion, cela veut dire, en particulier, économiser l'énergie dans tous les secteurs de notre société : l'industrie, le transport, les résidences et les bureaux.

Je consacrerai mon bref propos à ce dernier secteur. Les objectifs d'économie sont ambitieux : c'est une réduction de 19 p. 100 en dix ans qui est prévue. Il s'agit notamment de transformer, d'isoler 700 000 logements chaque année et de construire un nombre à peu près égal de logements consommant deux fois moins d'énergie que ceux construits avant 1973, et cela tout en assurant un confort égal. Il vaut la peine d'insister sur ce point tant est répandue l'idée fautive selon laquelle l'arrêt du gaspillage signifie l'instauration d'une austérité insupportable. Rglementer, inciter, ne sauraient suffire à convaincre. Il faut, à mon sens, jouer sur l'exemplarité pour susciter un mouvement d'entraînement.

A mon avis, nombre d'acteurs de notre vie publique et économique ont un rôle capital à jouer. Il s'agit des communes, des départements, des offices d'H. L. M., des services de constructions publiques, scolaires, sanitaires, sociaux, et j'en passe. Ces décideurs peuvent, s'ils le veulent, prouver par leur action que les économies d'énergie sont autre chose qu'un thème de discours. Cela doit s'appliquer non seulement aux bâtiments collectifs ou publics, mais également aux lotissements pour assurer une plus facile diffusion parmi les constructeurs privés de ces technologies nouvelles mais déjà bien éprouvées. Mais l'action exemplaire des collectivités et des services publics doit aller bien au-delà des constructions neuves. Le domaine du bâti existant offre de considérables possibilités d'économie. En effet, un inventaire des besoins et des consommations permet la formulation d'un diagnostic orientant des actions où le bon sens s'allie à la rigueur. Bien entendu, on renforcera l'isolation des bâtiments existants et on chassera des gaspillages aussi criants que ceux que l'on connaît dans les piscines où des millions de calories sont rejetées à l'extérieur avec l'air humide.

L'aspect exemplaire de ces multiples actions, dont la plupart ne sont pas spectaculaires, doit être mis en valeur afin d'inciter la population à suivre l'exemple de la collectivité. Dans cette perspective, la participation des élèves à la politique d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires est un moyen efficace d'entraîner les familles. Les jeunes sont motivés et ils jouent le jeu à l'école. Nous en avons fait l'expérience : ils sont des propagandistes ardents.

En conclusion, je résumerai les avantages d'une politique d'économies d'énergie conduite par les collectivités locales au sens large.

C'est, d'abord, le rôle d'entraînement du secteur public à l'égard du secteur privé. Il faut sortir des discours et des échantillons. Des techniques existent, et il faut les appliquer. Il faut réaliser sur une vaste échelle. Qui peut mieux le faire que l'Etat et surtout les collectivités qui couvrent l'ensemble du territoire ?

C'est, ensuite et surtout, la création d'emplois dans l'économie locale.

Ce sera aussi — je pense que mes collègues, élus locaux, seront intéressés — l'économie financière découlant de l'économie d'énergie. Je citerai un seul exemple : celui de la ville de Lannion dont je suis maire, qui, en une année, a réduit sa consommation d'énergie de 13,5 p. 100. Je précise que, dès avant la mise en route de notre politique d'économies d'énergie, nos consommations étaient déjà inférieures aux moyennes nationales. Nous n'étions donc pas particulièrement gaspilleurs.

M. Jacques Toubon. C'est le Moyen-Age !

M. Pierre Jagoret. Non. Je vous invite à venir dans ma ville, mon cher collègue, vous y serez bien reçu.

Songez à l'impact sur la balance énergétique de notre pays si toutes les collectivités, les organismes publics baissaient en une année leur consommation d'un tel pourcentage. Nous ne sommes pas une exception, mais il reste beaucoup à faire. Or, c'est possible si nous réussissons à mobiliser les intéressés. J'estime qu'il s'agit d'un devoir national et qu'il appartient donc encore plus aux élus qu'à tous les autres Français de tout mettre en œuvre pour l'accomplir.

Le plan énergétique qui nous est soumis repose sur la réussite de la politique d'économie d'énergie qu'il prévoit. De son succès dépend l'indépendance de notre pays non seulement énergétique mais aussi économique et industrielle. En effet, la poursuite du gaspillage exigera des investissements supplémentaires de production d'énergie et donc de réduction des investissements industriels nécessaires pour développer nos exportations et reconquérir le marché européen.

Tout milite donc pour que nos communes, nos départements, nos services publics se mobilisent pour mettre un terme aux gaspillages et assurer l'indépendance de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Douyère.

M. Raymond Douyère. Notre analyse politique et les conclusions du rapport Crémieux vous ont, comme nous, monsieur le ministre, conduit à l'idée que le gisement national d'utilisation rationnelle de l'énergie était considérable.

Vous avez, dans votre intervention, estimé son importance aux alentours de trente à quarante millions de t.e.p. Malheureusement, l'investissement nécessaire pour en assurer l'exploitation est d'une ampleur considérable, de l'ordre de 50 milliards de francs par an durant dix ans. En raison de la latence — environ deux ans — entre les décisions et les choix opérés et les résultats concrets obtenus dans le bilan d'économies énergétiques, c'est à l'horizon de l'année 1984 qu'il faudra juger l'effort réel entrepris par le Gouvernement en faveur de cette politique nouvelle, d'où la nécessité de conduire une action percutante dès cette année.

Vous avez fait état de dispositions nouvelles, institutionnelles et réglementaires ainsi que des incitations financières élaborées dans le cadre du budget de 1982 : compte épargne-énergie, extension du mécanisme du fonds de garantie pour les investissements, déductions fiscales pour les travaux d'économies d'énergie des particuliers. Toutes ces mesures vont dans le bon sens. Il en va de même de la dotation d'un milliard supplémentaire à l'agence nationale pour les économies d'énergie, et qui représente une progression de 55 p. 100 de ses crédits et constitue le témoignage de la volonté du Gouvernement d'instaurer une politique audacieuse d'économies d'énergie.

Mais si l'Etat consent un effort particulier et considérable, l'intervention restera toutefois en deçà des besoins estimés au regard des investissements nécessaires. Aussi l'accent doit-il être mis sur une sensibilisation accrue de la population aux économies d'énergie et des incitations financières doivent-elles être trouvées. La sensibilisation accrue passe par une information poussée au niveau scolaire — notre collègue M. Jagoret vient d'en faire la démonstration — par des actions de formation des personnels techniques, par une publication régulière des bilans des économies d'énergie réalisées soit par des organismes publics, soit par des entreprises privées dans le cadre de leurs productions. Rien ne doit être négligé pour sensibiliser la France entière. A cet égard, l'agence nationale pour les économies d'énergie et les agences régionales que vous mettez en place constitueront des pièces maîtresses du dispositif d'information et de propagande. De même, dans quelques semaines, le vaste secteur nationalisé et les bâtiments publics offriront un champ propice à des actions pilotes susceptibles d'entraîner des actions comparables dans le secteur industriel privé.

Plusieurs de mes collègues ont fait état de solutions diverses pour vous aider, monsieur le ministre, dans l'application de votre vaste programme d'économies d'énergie. Vous me permettez d'apporter ma pierre à cet édifice en vous suggérant deux actions concrètes.

Vous êtes, vous aussi, un fervent décentralisateur. Vous savez la difficulté qu'il y a à obtenir des résultats ponctuels lorsque les administrations se trouvent éloignées du centre d'application. A ce titre, le ministère du logement et de l'urbanisme avait pour correspondants les directions départementales de l'équipement. De la même façon, l'agence nationale de l'énergie avait pour correspondants les directions interdépartementales de l'industrie. Dernièrement, ces dernières se sont mises en rapport avec les directions départementales de l'équipement et elles ont convenu de conjuguer leurs efforts. Je vous suggère la mise en place de cellules opérationnelles « énergie », rattachées à chaque direction départementale de l'équipement et reliées, par un lien organique et régulier, aux agences régionales de l'énergie. Ces cellules seraient chargées des opérations suivantes : l'examen des programmes d'économies d'énergie, privés et publics, la délivrance des aides publiques nationales et régionales, le suivi des opérations. Elles seraient obligatoirement chargées de la publication du bilan d'économies énergétiques réalisées pour chaque opération et le collationnement des résultats serait ensuite opéré au niveau des agences régionales de l'énergie.

Pour compléter l'action de ces cellules opérationnelles de l'énergie, je vous suggère le lancement d'un grand emprunt national, puisque la caisse nationale de l'énergie n'est pas inscrite au programme, sur le thème que vous développez hier : « Energie et démocratie ». Si vous ne retenez pas l'idée de cet emprunt national, je renouvellerai ma proposition lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1982.

Cet emprunt d'un volume de 10 milliards environ serait renouvelé chaque année pendant cinq ans. Il serait distribué entre les agences régionales de l'énergie en fonction de deux critères : d'une part, les résultats obtenus par les actions entreprises en faveur des économies d'énergie dans la région, d'autre part,

les plans énergétiques démocratiquement élaborés dans chaque région. La troisième phase est la restitution des sommes collectées sous forme de prêts bonifiés.

Ces deux actions, la mise en place de cellules opérationnelles de l'énergie auprès des directions départementales de l'équipement et la réalisation d'un vaste emprunt national qui serait ensuite décentralisé, permettraient une application plus rapide et le décollage significatif de votre politique d'économies d'énergie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. Qu'il arrive bien tard ce débat, mais je pourrais dire tout autant qu'il arrive bien tôt.

Oui, monsieur le ministre, c'est en ces termes contradictoires que m'apparaît le dossier de la politique énergétique de la France que vous venez d'ouvrir devant notre assemblée.

Ne faisons pas cependant la fine bouche. Puisque débat il y a, il est indispensable qu'il puisse se poursuivre au-delà de ces quarante-huit heures. Il restera à l'honneur de votre gouvernement et des socialistes de l'avoir enfin engagé.

Il arrive bien tard — mais vous n'en êtes pas responsable — puisque le choix essentiel est engagé : 40 p. 100 de l'électricité française provient de l'atome. Ce pourcentage augmentera de façon mécanique avec la mise en service des centrales actuellement en construction, aucun programme de substitution n'ayant été préparé. Les faits sont là. Il n'est pas question de débattre sur ce sujet, si ce n'est pour rappeler les responsabilités des gouvernements conservateurs dans leur choix du tout nucléaire qui a été décidé sans consultation et sans démocratie.

Et ce débat arrive peut-être bien tôt parce que nous devons définir pour notre pays une nouvelle politique industrielle, partiellement d'abord par un plan de deux ans, complètement ensuite par un plan de cinq ans. Notre stratégie doit reposer sur des options cohérentes assurant la concordance du type de croissance choisi et des moyens énergétiques correspondant à ces besoins.

Comme il n'est pas question que les députés socialistes vivent en termes d'espérance, d'optimisme et de pessimisme, ces voies étant, à mes yeux, interdites à ceux qui doivent agir, nous devons donc nous efforcer de nous limiter aux choix aujourd'hui indispensables afin de ne pas hypothéquer déjà l'avenir, c'est-à-dire l'après 1990.

Si une politique énergétique nationale doit être caractérisée par la prévoyance et la constance, il faut dégager les priorités d'un programme énergétique.

En premier lieu, c'est par des économies d'énergie que nous pourrions améliorer notre situation, c'est un lieu commun de le dire. Malheureusement si les techniques sont connues, les techniciens et les crédits n'étaient pas au rendez-vous. En 1979, l'enseignement des économies d'énergie n'existait que dans onze universités sur soixante-dix et dans une seule école de commerce. Textes législatifs, décrets, incitations économiques doivent être les armes de notre arsenal.

Le deuxième volet d'une politique énergétique est la priorité donnée à l'utilisation de notre propre source d'énergie, le charbon, avec son mode traditionnel d'extraction qui doit conduire à réaliser l'objectif national des 30 millions de tonnes en 1990 et avec ses procédés plus modernes comme la gazéification et la liquéfaction.

Le troisième élément essentiel d'un programme cohérent est le développement des énergies nouvelles. Je demande par conséquent que soit encouragées les recherches et les expériences pour l'utilisation de sources d'énergie inépuisables, encore que nous ne sachions pas ce que cela donnera.

Le quatrième élément est le volet nucléaire. Placés devant le fait accompli jusqu'en 1990, que déciderons-nous pour la décennie suivante ? Contrairement à la politique décidée autoritairement il y a sept ans, l'énergie nucléaire ne doit pas être le noyau central d'un plan énergétique, mais se transformer en option. Cela veut dire « oui » à l'extension limitée de l'énergie nucléaire. A la lumière des informations en notre possession, il apparaît qu'aucun pays industriel ne peut se permettre pour les prochaines décennies d'exclure une source énergétique nucléaire, si limitée soit-elle.

Il est évident qu'il est impossible de suspendre aujourd'hui, même provisoirement, l'exploitation de l'industrie nucléaire. Le caractère provisoire de cette suspension serait illusoire. Choisir le développement limité de l'énergie nucléaire, comme le propose le Gouvernement, me semble donc un choix raisonnable, auquel il convient cependant de poser une condition : que soit garantie l'information démocratique et réelle des citoyens.

L'accident de Harrisburg, les alertes dans certaines centrales ont porté atteinte à la crédibilité de tous ceux qui considèrent l'énergie nucléaire comme un facteur de progrès économique et

social nécessaire. Souvent, dans les débats publics, de nombreux citoyens, de nombreux profanes — et c'est bien compréhensible — établissent des liens entre des situations comme celle de Hiroshima et celle d'un accident atomique.

Cette position de refus instinctif traduit un malaise fort légitime, mais dont on peut dire aussi qu'il s'agit, d'une manière plus générale, d'un manque de foi dans la technologie. C'est en maîtrisant la discussion publique sur ce sujet qu'une société libre montrera sa capacité à régler les affrontements.

Pour garder la confiance de la population et sa crédibilité, il appartient à l'Etat d'engager le débat démocratique et public. En effet, la complexité des motifs et des conséquences de l'utilisation de l'énergie nucléaire exige qu'un débat permanent national et régional précède tout projet de développement, même limité.

Certes, cela conduit à une progression prudente et, par suite, lente du mécanisme de décision, mais il est faux de croire que la technique nucléaire exige des décisions rapides. Nous payons aujourd'hui la démarche manquant de psychologie des techniciens et des pouvoirs publics précédents.

Les avancées techniques ont toujours connu scepticisme et périodes de rupture de la part de la population envers ses techniciens. Il importe donc de mettre au point toutes les procédures d'une information patiente qui prennent en compte toutes les questions y compris les questions déraisonnables qui méritent qu'on y réponde sérieusement.

C'est en prenant au sérieux les craintes, les oppositions et les soucis de la population qu'on garde sa confiance. Le ministre de l'énergie ne doit pas oublier, pour conduire son action, les méthodes du maire de Rennes. Les savants, les ingénieurs, les responsables d'associations, les responsables politiques doivent fournir au citoyen tous les éléments de son information pour que celle-ci soit complète et sincère.

Le dialogue doit être ouvert sans complaisance et dans toutes les directions. Les propositions de procédure du rapport de M. Quilès doivent être prises en compte. Cependant, elles seraient insuffisantes si elles n'étaient pas accompagnées par l'exigence d'un langage et d'une argumentation compréhensibles par les non-initiés. La discussion, aussi intense soit-elle, n'évitera pas tous les conflits, mais on ne gagne rien à refuser de prendre en compte les doutes.

A l'inverse, notre pays et sa population peuvent perdre beaucoup si elle ne répond pas à ces doutes. La technique aura toujours une dette envers l'homme : celle de se faire comprendre.

Le nucléaire est devenu un lieu de passage obligé, dit-on, mais considérer qu'il s'agit d'un passage à sens unique obligatoire relèverait de la facilité et rendrait le passage dangereux.

Mieux vaut diversifier et alterner les flux d'approvisionnement énergétique pour faciliter le trafic économique perturbé qui nous attend dans les vingt années à venir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

M. le ministre chargé de l'énergie. Elaborer démocratiquement une politique de l'énergie et en faire un facteur de croissance, d'indépendance et de développement. Telle est, monsieur le président, mesdames, messieurs, définie en quelques mots, la volonté du Gouvernement. Je tenais à la rappeler avant de répondre très rapidement à certaines questions précises.

M. Tourné m'a interrogé sur le solaire. Je précise que notre objectif pour 1990 est de 1,5 million de tonnes d'équivalent pétrole, dont un million de tonnes seraient obtenues grâce à trois millions de chauffe-eau solaires. Pour ce qui est des moyens, certaines formules ont été avancées et je rappelle que les normes de construction des logements tiendront compte, dès 1982, de la qualité de l'isolation et de l'importance des appareils solaires.

Différents intervenants, en particulier M. Royer, M. Nucci et M. Tavernier, m'ont interrogé sur les carburants agricoles. Dans ce domaine, la volonté du Gouvernement est de promouvoir l'usage de carburants agricoles, comme en témoignent nos propositions budgétaires en matière de recherche et de développement. L'homologation des mélanges de carburants agricoles aux hydrocarbures est en cours pour l'alimentation des automobiles. L'ensemble du programme de carburants de substitution représente un budget de 160 millions en 1981 et de 190 millions en 1982. Je me permets de vous rappeler qu'ils portent sur la réalisation de quatre opérations pilotes. A ce sujet, je crois qu'il serait bon de créer une commission spécialisée du fait notamment de la diversité des acteurs qui sont en cause.

M. Moutoussamy, entre autres, m'a interrogé sur l'utilisation de la biomasse et des énergies nouvelles en Guadeloupe. Dans ce département, comme en Martinique et en Guyane, il existe de formidables capacités de géothermie à haute énergie : les eaux chaudes dont la température est supérieure à 150 degrés sont susceptibles d'être utilisées afin de produire de l'électricité. Je tiens à rappeler, à cet égard, la disponibilité du bureau de recherches géologiques et minières : les services existent, il faut maintenant que les établissements publics intéressés développent les différents gisements.

Le développement de ce type de gisements intéresse d'ailleurs l'ensemble des Caraïbes. Voilà tout juste deux mois, représentant la France à Nairobi dans le cadre d'une conférence mondiale de l'O. N. U. sur les énergies nouvelles et renouvelables, j'ai eu un long entretien avec M. le Premier ministre de la Jamaïque qui était intéressé par une mission française d'études sur la biomasse et la géothermie, ce qui montre la réputation dont jouissent nos chercheurs et nos institutions.

M. Jacques Toubon. Le Premier ministre de la Jamaïque est conservateur. Il a battu la gauche aux élections ! (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le ministre chargé de l'énergie. Je croyais que la tradition républicaine voulait que, dans les relations internationales, on fasse abstraction de la coloration politique de nos partenaires, dès lors qu'il s'agit de promouvoir le progrès ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Soyez honnête ! Dites la vérité, cela vous changera ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Le S. A. C. ! Le S. A. C. !

M. le ministre chargé de l'énergie. N'est-il pas honorable, pour un gouvernement à direction socialiste, de voir un président étranger, dont vous dites la couleur politique, s'intéresser à une mission française ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Toubon. En tout cas, ce ne sont pas vos chercheurs ! Ils avaient été mis en place avant votre arrivée ! (*Vives protestations sur les bancs des socialistes.*) Tout cela, c'est de la politique !

M. Louis Darinot. Provocateur !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jacques Toubon. On ne peut pas laisser dire n'importe quoi. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Vous dépassez les bornes, monsieur Toubon ! Vous avez provoqué un incident. Cela suffit !

M. Louis Darinot. C'est un excité !

M. le président. Seul M. le ministre chargé de l'énergie a la parole !

Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de l'énergie. M. Weisenhorn et Mme Jacquaint se sont préoccupés des réseaux de chaleur.

Il est très important de pouvoir réagir rapidement aux aléas de la conjoncture en modifiant les sources d'énergie et je rappelle qu'il existe une disposition législative qui impose à E. D. F. de laisser 10 p. 100 de sa puissance thermique à la disposition des utilisateurs éventuels de chaleur. L'obligation juridique existe. Mais le problème n'est pas le même selon que l'on a affaire à des logements à construire — et dans ce cas l'application de la législation relative aux réseaux de chaleur est chose facile, dès lors que l'on atteint un certain niveau de construction — ou à des logements déjà construits car dans ce cas l'application de la loi est beaucoup plus difficile.

Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que les propositions qui nous ont été faites, notamment par la commission locale d'information de Nogent, retiendront toute notre attention.

Enfin, je voudrais revenir sur le problème du charbon, ce qui me donnera l'occasion de répondre plus spécialement à MM. Joseph Legrand, Porelli, Paul Bladt, Pierre Bernard et Kuehida.

Avant toute chose il ne faut pas oublier que les choix antérieurs portaient la production nationale de charbon, à l'horizon 1990, à 10 millions de tonnes. C'était l'enterrement de notre charbon national ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Toubon. C'est faux ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le ministre chargé de l'énergie. C'est pourquoi nous avons décidé de redonner sa place à notre charbon national. M. le Premier ministre a eu l'occasion d'indiquer que 30 millions de tonnes était un objectif souhaitable. Mais nous savons que cet objectif est difficile à atteindre, parce qu'on a délaissé la recherche de nouvelles techniques et de nouveaux gisements, parce qu'on a fermé des puits et parce qu'on a négligé un potentiel de production important.

Plusieurs députés communistes. Très bien !

M. le ministre chargé de l'énergie. D'ores et déjà, le présent Gouvernement a pris un certain nombre de décisions. Il vous fera des propositions budgétaires et, dès 1982, la production nationale devrait être, par rapport à la prévision antérieure, en augmentation de 1 million 100 000 tonnes. Dès 1982, également, dans le programme présenté par Charbonnages de France, les subventions attendues seront en augmentation de quelque 30 ou 35 p. 100.

Mais le budget est un acte parlementaire, et c'est à vous de décider.

M. Edmond Alphandery. Le contribuable a bon dos ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le ministre chargé de l'énergie. Si, hier, un effort important avait été fait dans le domaine de la recherche...

Un député socialiste. On n'en serait pas là !

M. le ministre chargé de l'énergie. ... nous n'aurions pas besoin d'attendre 1992, 1993 ou 1994 pour que la gazéification *in situ* porte ses fruits. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Alors, mesdames, messieurs, c'est un moment exceptionnel que la démocratie française vit actuellement...

M. Jacques Baumel. Ah ça oui !

M. le ministre chargé de l'énergie. ... car c'est la première fois que l'Assemblée nationale se trouve devant un projet de plan d'indépendance énergétique.

M. Jacques Toubon. C'est faux ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre chargé de l'énergie. C'est la première fois que votre assemblée va avoir l'occasion de voter et de décider sur ce point. Le plan que nous vous proposons est précis...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Quel plan ?

M. le ministre chargé de l'énergie. ... car il est chiffré. Si vous n'avez pas eu l'occasion de lire nos documents, alors faites-le, vous en avez la possibilité. En tout cas, vous ne pouvez pas dire, messieurs, que vous n'avez pas été mis en possession de tous nos documents. Ils ont tous été publiés. C'est notre leçon ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Et je vous prie de croire que ce projet est cohérent par rapport à nos ambitions de croissance et de développement, par rapport aussi à nos différentes filières. Ce projet est également ambitieux, à l'horizon 1990, pour la France et pour le monde.

M. Jean Brocard. Ce sont des propos de préau d'école !

M. le ministre chargé de l'énergie. Pour vous, parler de la démocratie, c'est tenir des propos de préau d'école ? J'appartiens à une génération qui a trouvé dans l'école le chemin du civisme, monsieur le député. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Louis Darinot. Ils n'y sont pas habitués, mais cela va venir !

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé de l'énergie. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. d'Ornano, avec l'autorisation de M. le ministre. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Seul l'orateur, mes chers collègues, décide s'il accepte ou non de se laisser interrompre.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, je vous remercie de montrer à mon égard la même courtoisie dont j'ai fait preuve vis-à-vis de M. le Premier ministre, M. Pierre Mauroy.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que c'est la première fois que l'Assemblée va voter sur un plan énergétique. Ce n'est pas exact.

M. Louis Darinot. Si, c'est exact !

M. Michel d'Ornano. Monsieur Darinot, vous qui siégez à l'Assemblée nationale depuis longtemps, vous devriez le savoir.

M. Louis Darinot. Justement !

M. Michel d'Ornano. Il y a eu le Plan. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Christian Laurisergues. C'est incroyable !

M. Michel d'Ornano. Si vous ne savez pas ce que c'est, demandez-le à M. Rocard, il vous l'expliquera ! Je vais vous donner quelques éléments qui vous permettront de juger.

Le Plan expose et chiffre les orientations retenues pour les cinq années à venir.

M. Parfait Jans. Piètre argument !

M. Michel d'Ornano. Par conséquent, dans le Plan qui a été voté à l'Assemblée nationale, tous les objectifs de la politique économique étaient exposés.

M. Parfait Jans. Cela n'a rien à voir avec la discussion sur l'énergie.

M. Michel d'Ornano. Vous affirmez, monsieur le ministre, que vous proposez un plan d'indépendance nationale en matière d'énergie comme il n'y en a jamais eu. Permettez-moi de vous citer seulement deux chiffres : le plan que nous avons proposé se fixait comme objectif 242 millions de tonnes d'équivalent pétrole pour 1980. Le vôtre prévoit 232 millions de tonnes. Par conséquent, ce n'est pas une progression ; c'est une régression ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le ministre chargé de l'énergie. M. d'Ornano a oublié de citer le plan Giraud, qui fut annoncé dans les conditions que vous savez le 2 avril 1980.

M. Roland Beix. M. d'Ornano oublie beaucoup de choses !

M. le ministre chargé de l'énergie. Demain, si vous le voulez, mesdames, messieurs, les régions apporteront démocratiquement leur contribution à la solution de ces problèmes. Vous avez les uns et les autres montré comment les collectivités locales pouvaient maîtriser l'énergie. De nouvelles procédures et de nouvelles institutions seront mises en place : voilà le changement !

Ce plan d'indépendance énergétique est un atout pour notre rayonnement industriel international. Il est aussi un acte de volonté positif pour notre rayonnement humanitaire international.

En vous demandant votre soutien, le Gouvernement tient à redonner à l'Assemblée nationale son véritable rôle de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Toubon. Le Gouvernement démissionne ?

M. le président. Le débat est clos.

Explications de vote.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Galley.

M. Robert Galley. Tout à l'heure, M. le Premier ministre a engagé la responsabilité du Gouvernement sur le programme d'indépendance énergétique de la France que vous avez préparé, monsieur le ministre délégué.

Il m'appartient ce soir, au nom du groupe R. P. R., d'exposer les conclusions que nous tirons de ce débat.

Vous-même, monsieur le ministre, vos collègues du Gouvernement et, cet après-midi, M. le Premier ministre, nous avez présenté des aspects fragmentaires de ce plan. Nous avons obtenu quelques éclaircissements dans vos exposés et dans les réponses laconiques, et souvent imprécises, que vous avez faites aux divers intervenants.

Vos propositions, votre approche des problèmes, votre politique — ou du moins ce que nous avons pu en apercevoir — nous ne pouvons y souscrire et je vais vous dire pourquoi.

Je souligne tout d'abord à quel point, et contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure, les propositions du Gouvernement semblent manquer de cohérence. Je n'évoquerai pas les divergences de points de vue, ni les oppositions qui éclataient au grand jour dans votre majorité. Ce serait un jeu de les relever,

mais ce n'est ni le lieu ni l'heure. Je soulignerai en revanche certaines incohérences de fond qui, à elles seules, expliquent notre détermination.

Il y a d'abord la cohérence des évaluations à l'horizon 1990. Dans votre programme de développement, la croissance du P. I. B., de 3 p. 100 en 1982, connaîtra un relèvement appréciable pour se situer en moyenne à 5 p. 100 pendant les sept années suivantes. Chacun mesure combien cet objectif est ambitieux, surtout lorsqu'on le compare aux prévisions élaborées par nos voisins d'Europe occidentale, qui sont infiniment plus prudents. Acceptons cependant votre perspective.

Avec ce chiffre de 5 p. 100 de croissance du P. I. B., vous parvenez à une consommation d'énergie de 232 millions de t. e. p. en 1990, alors que le plan serré établi par le gouvernement précédent — le plan Giraud — parvenait à 242 millions de t. e. p. pour une croissance moyenne de 3,5 p. 100. De toute évidence, monsieur le ministre, il y a un sérieux hiatus ! Celui-ci trouve son origine dans une appréciation différente du coefficient d'élasticité entre croissance économique et croissance de la consommation d'énergie, mais aussi dans une appréciation différente des économies d'énergie réalisables.

En ce qui concerne le premier facteur, l'expérience montre, depuis le début de l'ère industrielle, qu'à une croissance de la production industrielle de 1 p. 100 correspond une croissance identique de la consommation d'énergie. Depuis le second choc pétrolier, le Gouvernement avait mis en place une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie qui, en cinq années, a permis de faire que la consommation d'énergie n'augmente que de 0,8 p. 100 pour un accroissement de la production de 1 p. 100.

C'est là un progrès considérable. Faire tomber ce coefficient d'élasticité à 0,7 p. 100, voire à 0,6 p. 100, relève, monsieur le ministre, de l'utopie la plus complète. Il y a d'ailleurs, soyez-en persuadé, bien des raisons au contraire pour que ce coefficient, après une période transitoire, ait tendance à se rapprocher de 1, n'en déplaise aux esprits distingués qui prennent leurs désirs pour des données scientifiques. Votre projet n'a donc pas de cohérence sur ce point !

Pour une croissance de l'ordre de 5 p. 100, c'est vraisemblablement beaucoup plus de 242 millions de t. e. p. qui seront consommés en France ; ou alors, la production d'énergie constituera un frein inéluctable à cette croissance, ce qui serait une situation déplorable que M. le Premier ministre et vous-même avez explicitement écartée.

Notre analyse repose sur une autre donnée : la consommation d'énergie par habitant est relativement modeste en France, si on la compare à celle d'autres pays industrialisés. Vouloir freiner à tout prix cette consommation, singulièrement lorsqu'il s'agit de sa forme la plus évoluée, c'est à dire la consommation d'énergie électrique, c'est condamner les Français à rejoindre le peloton des pays sous-développés, ce que nous ne saurions accepter. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Chénard. Vous les exploitiez, ces pays !

M. Pierre Jagoret. Et Bokassa ?

M. Robert Galley. Mais accroître notre capacité de production d'énergie et fournir aux Français une énergie bon marché, c'est à coup sûr favoriser les plus modestes de nos concitoyens et permettre un rapide progrès de leurs conditions d'existence. Nous considérons donc que la décision de ramener de neuf à six le nombre de tranches nucléaires à lancer en 1982-1983 est une mauvaise décision. (*M. Jacques Toubon applaudit.* — *Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Alain Bonnet. Un seul député R. P. R. vous approuve !

M. Robert Galley. Une telle décision fait courir à notre pays un risque de freinage de son développement, si — comme chacun le souhaite — la croissance française est, dans les années à venir, à la hauteur des chiffres que vous avancez.

Le deuxième élément d'incohérence, c'est l'opposition évidente entre votre discours — à l'image de celui des élus socialistes — et l'orientation qui ressort de certains éléments de votre plan que nous avons pu appréhender.

Vous exprimez l'idée, et chaque membre du Gouvernement répète à tout va, que l'amélioration de la situation de l'emploi, à moyen et à long terme, est au centre de vos préoccupations.

M. Alain Chénard. Eh oui !

M. Robert Galley. Or, à aucun moment, la notion de prix du kilowatt-heure n'a été évoquée, ne serait-ce qu'au détour d'une phrase, par un membre du Gouvernement. Chacun sait, et vous mieux que quiconque, monsieur le ministre délégué, la part que représente le prix de l'électricité et, plus généralement, le facteur « prix de l'énergie » dans la valeur ajoutée des produits manufacturés.

Si vous étiez aussi préoccupé que nous par le problème du chômage et de l'emploi... (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Alain Chénard. C'est trop fort ! Un peu de pudeur !

M. Jean-Claude Cassaing. De la décence !

M. Raoul Bayou. Heureusement que le ridicule ne tue pas !

M. Jacques Toubon. Vous n'êtes pas contents quand on vous dit la vérité, messieurs de la majorité !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Galley.

M. Robert Galley. Si vous étiez, monsieur le ministre, et vous-mêmes, mesdames, messieurs de la majorité, persuadés comme nous que le problème du chômage et de l'emploi est prioritaire... (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Chénard. Enfin prioritaire au bout de vingt-trois ans !

M. Robert Galley. ... vous auriez sous-tendu toute votre analyse et toutes vos décisions, comme le R. P. R. l'a fait depuis tant d'années, par une ligne directrice fondamentale. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Oehler. N'importe quoi !

M. Robert Galley. N'importe quoi ! C'est vous qui le dites ! (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

Si vous étiez persuadés comme nous, disais-je, vous auriez, monsieur le ministre, voulu donner à nos entreprises, à nos usines et à nos ateliers une énergie moyenne et haute tension à bas prix, ce qui leur aurait procuré un atout considérable dans l'impitoyable compétition internationale où ils sont engagés.

Cette énergie à bas prix attirerait, à coup sûr, les investisseurs étrangers.

Elle permettrait, par contre-coup, sur le plan social, de donner aux ménages français un courant basse tension à bas prix, ce qui serait, je vous l'assure, apprécié des Français lorsqu'ils recevraient leurs factures d'électricité.

Nous pourrions aussi fournir, à des conditions très intéressantes, une énergie bon marché aux réseaux de chaleur, dont vous avez approuvé le principe tout à l'heure, monsieur le ministre délégué — qu'il s'agisse de vapeur ou d'eau chaude — et, par conséquent, alléger les charges de chauffage de certains groupes de logements de nos villes.

Seulement voilà !

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. Robert Galley. A cette fin, il eût fallu mettre en exergue de votre discours la comparaison objective, année par année, entre les coûts de production de l'électricité, dont M. Messmer évoquait ce tantôt les valeurs en 1980.

A l'heure où je parle, et sans tenir compte de votre dévaluation du week-end le kilowatt-heure coûte 16,5 centimes par la voie nucléaire, 30 centimes par le charbon, et 58 centimes par le fuel lourd.

M. Pierre Jagoret. Cela a déjà été dit !

M. Robert Galley. Cette ligne directrice aurait eu pour conséquence logique de donner la priorité des priorités au nucléaire. Mais, monsieur le ministre délégué, si tel avait été le cas, votre cohorte de députés fascinés par Paul Quilès et souriants à Brice Lalonde se serait révoitée ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Voilà la deuxième raison pour laquelle votre démarche hésitante, encore empêtrée dans des considérations électorales et ne s'inspirant pas de l'intérêt général, ne peut en rien entraîner notre adhésion.

M. André Laignel. Cela nous rassure !

M. Robert Galley. En troisième lieu, et sur ce point je serai bref (*Murmures sur les bancs des socialistes*), nous avons la conviction que certains objectifs que vous vous êtes fixés s'écartent notablement de cette notion d'indépendance nationale dont vous déclarez vous inspirer.

M. André Laignel. Parlons de la politique africaine !

M. Robert Galley. Je ne dirai que quelques mots des perspectives charbonnières que M. le Premier ministre fixait à terme à un maximum de trente millions de tonnes. Cet objectif prioritaire — et, vous l'avez indiqué monsieur le ministre, difficile à atteindre — s'il peut se concevoir en termes de substitution au pétrole pour la carbochimie, si prometteuse, nous paraît en revanche discutable lorsqu'il s'agit de production d'énergie. En effet, la valeur de 30 centimes par kilowatt-heure, que j'ai déjà indiquée, ne se conçoit que grâce à l'importation massive de charbon acheté à des prix très avantageux, que ne sauraient atteindre les charbons français dont vous voulez relancer la production.

Un député socialiste. Ce que vous dites est faux !

M. Robert Galley. La preuve de ce que j'avance a d'ailleurs été rapportée par M. le Premier ministre qui a lui-même fixé, cet après-midi, la subvention à 2,5 centimes par thermie. Cela représente, tenez-vous bien, une subvention de 30 p. 100 !

Monsieur le ministre, lorsque vous fixez à l'horizon 1990 la fourchette de consommation à 50 ou 60 millions de tonnes de charbon, que devient votre objectif prioritaire d'indépendance ? A qui achèterons-nous les 30 millions de tonnes de charbon étranger et pour quelle raison ?

En ce qui concerne le gaz, le divorce est encore plus patent. En 1980, notre production nationale a couvert 30 p. 100 de nos besoins, mais nous savons tous, hélas ! que, sauf découverte nouvelle, cette production régressera au cours des prochaines années. Dans ces conditions, prévoit une augmentation aussi massive que celle que vous indiquez hier, monsieur le ministre, et faire passer notre consommation de gaz de 23 millions de t. e. p. à 31 millions, voire 40 millions de t. e. p. en huit ans, au moment où notre production nationale risque de s'effondrer, n'est-ce pas aller dans le sens inverse de celui que vous vous fixiez ? Vous allez en fait accroître notre dépendance énergétique.

Là encore, monsieur le ministre, votre plan manque de cohérence et nous le regrettons.

Enfin, nombre de députés de mon groupe, et sans doute bien d'autres dans cet hémicycle, ont été frappés par le fait que votre plan d'indépendance énergétique ne faisait que de lointaines et vagues références aux problèmes à long terme.

Vous avez bien souvent donné l'impression de limiter notre débat aux décisions qui doivent être prises pour 1982 et 1983. Nous aurions aimé que vous situiez vos propositions dans un large dessein pour notre pays, dessein dont j'indiquerai quelques aspects. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. André Laignel. Que ne l'avez-vous fait plus tôt !

M. Robert Galley. Les centrales à eau ordinaire n'utilisent qu'une fraction très limitée de l'uranium naturel lorsque, enrichi à 3 p. 100, il est utilisé dans un réacteur P. W. R. Tous facteurs confondus, pour une irradiation de 33 000 mégawatts jours/tonne, l'uranium brûlé représente moins de 1 p. 100 du matériau initial.

Tout le programme élaboré lors du plan Messmer de 1974 représenterait un immense gaspillage s'il n'était complété par l'étude et la mise au point des surgénérateurs industriels.

Ceux-ci, tel Superphénix, sont capables d'utiliser la quasi-totalité de l'uranium naturel par l'intermédiaire de la combustion du plutonium. Cette adjonction fondamentale multiplie ainsi par cent le potentiel énergétique de l'uranium. Le surgénérateur — et il y a un développement que je saute — n'en déplaît à Mme Halimi que j'ai écoutée hier avec stupeur... (*Rires sur les bancs des socialistes.*) Si je dis stupeur, c'est par courtoisie ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Peut-être n'avez-vous jamais vu de surgénérateur, peut-être même ne savez-vous pas ce que c'est ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) C'est incroyable !

Le surgénérateur, disais-je, loin d'être un pari, comme certains le prétendent, est la solution rationnelle aux problèmes de l'énergie et c'est la fierté des savants et des techniciens français de l'avoir, les premiers au monde à une telle échelle, aussi bien maîtrisé.

Avec les surgénérateurs, qui constituent, dans notre vision, le terme ultime et cohérent du plan énergétique, l'énergie nucléaire devient une énergie quasiment renouvelable à l'échelle des siècles, alors qu'elle apparaissait encore comme une énergie de transition avec les seuls réacteurs à eau pressurisée.

Dans cette optique, chacun comprend que l'usine de retraitement de La Hague est une pièce maîtresse, indispensable à notre indépendance.

Tels sont les éléments fondamentaux que nous aurions voulu vous entendre développer, monsieur le ministre, lorsque vous nous avez parlé d'indépendance. Telle est la différence entre notre vision globale et celle que vous nous avez présentée. Nous regrettons qu'il ait manqué à la vôtre, comme à un tahouret banal, l'un de ses piliers essentiels.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président, et je vous remercie de votre patience.

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. Robert Galley. A l'origine de ce débat, monsieur le ministre, il y a le rapport de la mission d'information parlementaire. Présidée par M. Paul Quilès, qui en a été aussi le rapporteur, elle a abouti à des conclusions qui n'ont pas été partagées, et de loin, par l'ensemble de ses membres — nous l'avons noté particulièrement en écoutant M. Sarre et M. Porelli.

Mais vous n'avez pas suivi les conclusions de M. Quilès et je serai le dernier à m'en plaindre ! Néanmoins, ces divergences, ces propos tenus puis démentis, ces interrogations restées sans réponse...

M. Gérard Gouzes. C'est la démocratie !

M. Robert Galley. ...cette absence de cohérence ne peuvent entraîner ni notre adhésion, ni notre confiance.

M. Guy Bêche. Il y a un an que l'on vous a posé des questions auxquelles vous ne nous avez jamais répondu !

M. Robert Galley. Il nous est impossible de suivre une équipe qui entre dans l'avenir à reculons, et en traînant les pieds : c'est une raison supplémentaire pour nous de ne pas participer au scrutin. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Mesdames, messieurs, en vous appelant, au nom du groupe socialiste à approuver la déclaration du Gouvernement et son programme d'indépendance énergétique, je n'ai pas le sentiment de clore un débat, mais plutôt celui de participer à un coup d'encre.

Les bases sont claires ; elles ont été définies et précisées. La lutte contre le chômage, la bataille pour l'emploi, la relance de notre économie doivent orienter tous nos choix, et d'abord nos choix énergétiques.

Le Gouvernement a choisi de rompre avec la facilité des fausses promesses et avec la politique du « tout nucléaire ».

Rompre avec les fausses promesses d'abord.

Il était trop facile de présenter des bilans énergétiques dérisoires, où les économies d'énergie devaient atteindre des niveaux élevés, sans que les moyens de les réaliser aient jamais été définis.

Fausse promesse encore que de laisser croire à l'avenir des énergies nouvelles sans développer les programmes de recherches qui leur sont nécessaires.

Et, à l'arrière-plan, que voyait-on se profiler pour compenser ces fausses promesses impossibles à tenir ? Un programme nucléaire forcené, se poursuivant au rythme de cinq centrales par an !

Voilà ce qu'était la politique énergétique qui nous a été léguée. Pour rompre avec cette politique, le programme qui nous est proposé repose sur la rigueur et la cohérence.

Le bilan énergétique des années à venir sera déterminé par les besoins réels. Il sera couvert par des ressources mobilisables, estimées précisément en fonction des résultats qu'on peut en attendre : je pense en premier lieu aux économies d'énergie ou, plus exactement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

S'écarter de vœux pieux, le programme gouvernemental s'attache à définir les moyens institutionnels, financiers et réglementaires de cet effort, en matière de construction et de logement, d'investissements industriels et de transports.

S'agissant des énergies nouvelles, si nous ambitionnons de tripler leur part dans le bilan énergétique d'ici à 1990, c'est que l'effort de recherche sera triplé entre 1981 et 1985. Là encore, le programme d'indépendance énergétique se donne les moyens de réussir.

La production charbonnière — et il était cocasse, si j'ose dire, sur un sujet aussi sérieux, d'entendre cet après-midi les déclarations de M. le ministre d'Ornano — avait été laissée à l'abandon depuis des années : fermeture de puits, liquidation de bassins entiers. C'est l'honneur de ce Gouvernement de rattraper tout le temps perdu et de relancer une grande politique charbonnière pour la France.

De la même façon, le recours à la filière gaz sera accru tandis que la consommation de pétrole sera maîtrisée.

Enfin, pour ce qui est de la production d'électricité nucléaire, le programme du Gouvernement choisit la voie de la raison.

Rejetant un programme nucléaire, qui prenait son propre développement pour principale finalité, il propose d'adapter les moyens aux besoins, tels qu'on peut, en tout cas, aujourd'hui, les évaluer, avec la part d'humilité propre à ce type de prospective.

S'il refuse la facilité du « tout-nucléaire », il nous prémunit aussi contre les risques possibles en matière d'approvisionnements et contre les incertitudes touchant les niveaux futurs de la consommation.

Le développement de l'usine de retraitement de La Hague sera placé sous la surveillance d'une commission scientifique afin que toutes les garanties de sûreté puissent être données tant aux élus locaux et responsables syndicaux qu'à la population, au Gouvernement et au Parlement.

Autre exigence que nous avons formulée pendant des mois et des années : celle du contrôle démocratique. Les propositions formulées par le Premier ministre vont permettre de sortir le débat nucléaire de l'enclot confinement où fleurissaient les fausses informations et les déclarations péremptoires.

Les élus concernés, aux niveaux local, départemental ou régional, vont être consultés sans délai. Nous allons en finir avec des années de mépris. L'exigence de démocratie n'est jamais plus impérieuse que pour les choix difficiles !

Et je suis sûr que l'on ne fait jamais appel en vain à la lucidité et à la responsabilité des Français et de leurs élus !

Mesdames, messieurs, au terme de ces deux journées de débat sur l'énergie, le programme d'indépendance énergétique qui nous est proposé apparaît d'abord comme l'expression d'une volonté cohérente.

Répondre au défi de la crise, préparer la fin de ce siècle, et favoriser dès maintenant l'émergence des nouvelles énergies du prochain millénaire, voilà la tâche qui est la nôtre.

Nous l'affrontons avec la volonté d'en faire l'affaire de tous les Français. Il n'y a pas de grand projet, de projet ambitieux qui ne soit celui d'un peuple conscient des enjeux.

C'est à cela que nous appelle le programme d'indépendance énergétique pour la France. Au nom du groupe socialiste, je vous appelle à l'approuver. Le Gouvernement en ce domaine peut se prévaloir de notre confiance, non pas d'une confiance aveugle, mais d'une confiance née d'un débat riche et argumenté.

Que le débat se poursuive maintenant dans tout le pays : ce ne sera pas le moindre mérite de la nouvelle politique ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Birraux.

M. Claude Birraux. Mesdames, messieurs, dans les années passées, lorsque l'on évoquait les problèmes énergétiques, la France se divisait en deux camps.

Dans l'un, celui des responsables, on avait vécu la crise et on avait constaté que l'avenir de la France dépendait de sa capacité à acquérir l'indispensable indépendance énergétique. La difficulté était de trouver les moyens de se dégager le plus possible et dans les meilleurs délais de l'orbite pétrolière, tout en préservant les conditions de la compétitivité de notre économie, dans un monde devenu franchement dangereux. Les moyens ne manquaient pas, à condition de vouloir les utiliser. Il s'agissait, dans l'immédiat, du développement du nucléaire. La liberté d'être soi-même ne saurait être gratuite. Une action, persévérante et vigoureuse, fut menée sans relâche.

Dans l'autre camp, celui des utopistes, on se refusait à regarder les réalités du monde moderne. Comme des enfants apeurés, s'imaginant qu'il suffit de fermer les yeux pour faire disparaître la lumière... (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Roland Beix. C'est une caricature absurde !

M. André Laignel. Un conte de Perrault !

M. Claude Birraux. ... les socialistes, et certains écologistes qui croyaient encore à leurs discours, unis dans un refus de la crise, de la société et du progrès, rêvaient de moulins à vent et se délectaient de biomasse. (Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Cependant, soyons juste : au parti socialiste, comme d'habitude, on était partagé, mais...

M. Guy Bêche. Mieux vaut les idées partagées que pas d'idées du tout !

M. Claude Birraux. ... on peut rêver, il est vrai. Des calculs démontrent que l'énergie solaire totale reçue sur la terre est d'environ 1,4 milliard de milliards de kilowatts-heure par an.

M. Jean-Claude Cassaing. Vos sources ?

M. Claude Birraux. Sachant qu'une maison située au centre de la France consomme en énergie l'équivalent d'environ 20 000 kilowatts-heures par an, l'énergie solaire totale représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 70 000 milliards de maisons de ce type.

L'énergie coule à flots du ciel. Alors, à quoi bon produire ? Ne suffit-il pas de récolter ? En fait, il ne suffit pas de baigner dans l'énergie pour en disposer, d'en avoir besoin pour savoir l'utiliser.

Si rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Claude Cassaing. Combien de lieux communs alignerez-vous ?

M. Claude Birraux. Pour couvrir les besoins de la consommation nationale d'énergie, il faudrait 5 500 kilomètres carrés de capteurs, soit 100 mètres carrés par habitant !

Sur le sujet de l'énergie, dans la perspective de ce débat, les cigales socialistes ont chanté tout l'été. (Exclamations et rires sur les mêmes bancs.)

Vous savez ce qui leur est arrivé lorsque l'hiver fut venu ? Souvenez-vous en et méfiez-vous ! Si elles avaient retenu la musique, elles n'avaient ni la même partition ni les mêmes paroles. « Plogoff, c'est fini », disait un ministre. « Non ! », répondait l'autre : « si la Bretagne ne veut pas de centrales nucléaires, c'est son problème, mais qu'elle ne demande pas alors d'électricité aux autres régions », déclarait un éminent ministre, le premier d'entre vous !

M. Antoine Gissingier. Très juste !

M. Claude Birraux. Une voix venue d'en haut est descendue mettre de l'ordre entre les dièses et les bémols.

M. Jean-Pierre Balligand. Vous vous trompez d'assemblée !

M. Roland Beix. C'est cosmique !

M. Claude Birraux. La Hague serait une poubelle selon les uns, une blanchisserie selon un autre.

Après avoir demandé longtemps l'alternance, le parti socialiste la pratique en son sein, comme au sein du Gouvernement. (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Difficile d'y voir clair dans ce concert quelque peu cacophonique, d'une actualité en pleine effervescence !

Tout à la fois, on s'inquiète et on cherche à se rassurer. Diagnostics et thérapeutiques foisonnent. Prophètes, politique et experts — anciens et nouveaux — se contredisent.

Qui croire ? Que faire ?

M. Jean-Claude Cassaing. Qui l'eût dit ? Qui l'eût cru !

M. Claude Birraux. Faut-il chercher des solutions ? Cela demande des efforts et du temps et, lorsqu'elles sont trouvées, l'enthousiasme n'est pas garanti. Ce n'est pas aux députés socialistes que je l'apprendrai, n'est-ce pas mon cher collègue Quilès ? (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Ne vaut-il pas mieux chercher des coupables : société de consommation, compagnies productrices d'énergie, gouvernements précédents ? L'efficacité du procédé est assurée : la pratique du bouc émissaire a commencé avec les débuts de l'humanité et c'est une technique que vous maîtrisez particulièrement bien.

M. Antoine Gissingier. Très bien !

M. Claude Birraux. Ainsi des économies d'énergie qui trouvent leurs prophètes, leurs clercs, leurs dévots, leurs tartuffes et leurs habiles, à défaut de pratiquants persévérants.

Le discours convient bien à l'époque, porté par l'imaginaire d'une société aisée, fatiguée par vingt-cinq ans de croissance rapide et dominée par la nostalgie d'un passé légendaire, réputé économe et convivial. (Rires sur les bancs des socialistes.) La frugalité était belle sous l'opulence ! Elle l'est moins quand l'opulence est menacée. (Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)

Que veulent les Français ? Que veulent nos entreprises ? Une énergie abondante et bon marché. Comment assurer la relance de l'économie dans ces conditions ? Comment assurer la compétitivité de nos entreprises autrement ? Vos calculs de consommation en 1990, fondés sur une hypothèse de croissance de 5 p. 100 sont inférieurs de dix millions de tonnes d'équivalent pétrole à ceux du plan Giraud, calculés à partir d'une croissance de 3,5 p. 100 !

Comme je l'ai rappelé hier, Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, disait lui-même qu'il fallait être prudent et que l'on ne pouvait subordonner notre développement économique à des résultats problématiques, en matière d'énergies nouvelles ou d'économies d'énergie.

Qui a parlé du prix du kilowatt-heure, du coût pour la collectivité, des conditions de la compétitivité de nos entreprises ici ? Quasiment personne sur les bancs de la majorité ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Bêche. Mettez-vous d'accord ! M. Galley disait : « Personne » !

M. Claude Birraux. On ne change pas de société et d'énergie par décret et l'homme change moins vite que les techniques. (Ah ! Ah ! sur les bancs des socialistes.)

Ainsi du nucléaire. Je comprends l'affreux dilemme dans lequel d'inconscients militants socialistes d'hier ont enfermé les responsables, députés ou ministres d'aujourd'hui. Pourquoi réduire d'un tiers notre programme ? Nous aurons besoin d'énergies pour assurer notre croissance.

Des raisons de sécurité ? Si elle n'est pas assurée, il faut tout arrêter ! De plus, il faut le savoir, si on compare les risques des centrales de 1 000 mégawatts, dans des conditions d'utilisation identiques nous avons pour le charbon de dix à vingt-cinq morts, pour le pétrole de deux à quinze, pour le gaz, un, pour l'énergie hydroélectrique de deux à quatre et, pour le nucléaire, de 0,2 à 1,5.

Des raisons d'environnement alors ? Sait-on qu'une centrale à charbon d'une puissance de 5 600 mégawatts consomme 12 millions de tonnes de charbon en un an, alors qu'il ne faut que 1 200 kilogrammes d'uranium ; elle exige 120 000 wagons de 100 tonnes pour le transport du charbon et rejette 40 millions de tonnes de gaz carbonique, 200 000 tonnes de SO₂, 50 000 tonnes d'oxyde d'azote sous forme de NO_x, 30 000 tonnes de poussières et 2 millions de tonnes de cendres ! Sait-on que, pour remplacer Plogoff, il faudrait 52 000 éoliennes ?

Alors, par quoi votre choix est-il dicté ?

Il est difficile de bloquer les forces de contestation que l'on a soi-même déchainées. Vous faites le sacrifice rituel, sur l'autel de la patrie socialiste (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes) du tiers de notre programme nucléaire pour apaiser

certaines esprits écologistes et exorciser ce vieux démon que vous avez dénoncé dans vos campagnes électorales, sous les ovations de vos supporters, le « tout-nucléaire » — argument électoraliste. C'est Pierre Joxe, alors ministre de l'Industrie.

Les écologistes, quant à eux, ont compris que vous n'avez pas attendu que le coq chante trois fois (rires sur les bancs des socialistes) pour renier vos belles paroles imprudentes et inconséquentes et qu'elles n'avaient d'autre valeur et d'autre poids qu'électoral (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Didier Chouat. Soyez cohérent !

M. Claude Birraux. Vous mesurez combien il est difficile de passer de la démagogie à la responsabilité !

Vous passez de l'inconscience à la résignation, mais, ce faisant, vous frappez dans son expansion notre industrie nucléaire : trois centrales par an, au lieu de quatre, et c'est 20 p. 100 des emplois qui sont menacés !

Plus grave, votre décision sera exploitée contre nous et contre nos entreprises par nos concurrents à qui il suffira de puiser des arguments dans le *Journal officiel* des débats.

Il est vrai que vous raisonnez dans l'hexagone et que les affaires étrangères vous sont devenues extérieures. (Rires sur les bancs des socialistes. — rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Pierre Balligand. Quel art du cliché !

M. Guy Bèche. Ce n'est pourtant pas l'heure des chansonniers !

M. le président. Je vous prie de poursuivre, monsieur Birraux.

M. Claude Birraux. Sachez que, pour notre balance commerciale, une centrale exportée, c'est de 5 à 12 milliards de devises qui rentrent.

M. Philippe Bassinet. Vous en avez vendu combien ?

M. Claude Birraux. Je me demande si, au fond de vous-mêmes, il y a un doute profond, malgré vos dires, sur la capacité de nos ingénieurs et de nos techniciens. Nous comprenons la fierté des travailleurs du nucléaire, et nous sommes fiers d'eux. Qui leur a fait confiance ? Pas vous, qui n'avez cessé de décrier le programme que nous avions voté et qu'ils réalisaient, alors que vous agitez le spectre de l'apocalypse ?

M. d'Ornano a démontré cet après-midi qui avait fait face à la crise du pétrole, et comment, qui avait engagé la France sur la voie de l'indépendance énergétique, qui avait lancé la politique d'économie d'énergie et des énergies nouvelles.

Je vais vous en donner une preuve supplémentaire.

M. André Laignel. Economisez-vous !

M. Claude Birraux. L'énergie que vous gérez le mieux, c'est l'énergie du verbe. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Messieurs, je pourrais vous répondre comme l'a fait votre président, cet après-midi, il n'y a que la vérité qui blesse. (*Même mouvement.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Birraux.

Un député socialiste. Laissez parler le sapeur Camember.

M. André Laignel. Pour une fois qu'on rit !

M. Claude Birraux. Vous savez, monsieur Laignel, de temps en temps, à vous écouter nous avons plutôt envie de pleurer. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Gérard Gouzes. Allez-y !

M. le président. Monsieur Birraux, si vous vous contentiez de faire votre intervention sur le fond, plutôt que de vous attarder à quelques chiquenaudes ici et là, vous en auriez terminé depuis longtemps. (*Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Roger Corréze. Ce n'est pas croyable !

M. Claude Birraux. Après les incidents de Creys-Malville en 1977... (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Pierre Destradé. A l'Alcazar, monsieur Birraux !

M. Claude Birraux. Le débat démocratique consiste-t-il à empêcher les orateurs de l'opposition de s'exprimer ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Après les incidents de Creys-Malville en 1977, le premier secrétaire du parti socialiste déclarait à la télévision que dans l'état actuel de leur développement, les énergies nouvelles ne pouvaient à court terme relayer le nucléaire. Mais il ajoutait aussitôt que cet avancement encore insuffisant de notre technologie était entièrement imputable aux gouvernements successifs de la V^e République, lesquels n'avaient pas su freiner à temps la crise du pétrole et prôner l'avènement de nouvelles énergies. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Bèche. C'est vrai.

M. Claude Birraux. Apparemment, monsieur le ministre, même pour la gazéification du charbon *in situ*, cela ne semble pas aller aussi bien que vous vouliez bien le dire à cette tribune. Vous savez parfaitement que dans le monde il n'y a pas de pays qui soit plus en avancé que la France. Quand je vois votre bilan, monsieur le ministre, messieurs les députés socialistes...

Plusieurs députés socialistes. Quel bilan ?

M. Claude Birraux. ... vous qui étiez si volontaires avant d'avoir le pouvoir, je constate que l'art est difficile. Comme dit un proverbe vietnamien, neuf femmes n'ont jamais fait un enfant en un mois. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Votre programme ? Tout un symbole : un peu pour, un peu hésitant, un peu contre. M. le Premier ministre l'a magnifiquement illustré cet après-midi en donnant trois versions différentes sur les procédures de consultation. Mais agir ou s'abstenir, c'est toujours parier. Encore faut-il le faire consciemment, en fonction des urgences et d'un avenir plus lointain. Le temps n'a jamais suspendu son vol, aujourd'hui moins que jamais. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

S'agissant d'énergie, pour arriver à l'heure, il faut se lever tôt (*même mouvement*), savoir ce que l'on veut, ce que l'on peut, et le faire. Voir loin et large est une nécessité. Le choc du futur n'est jamais que celui de nos imprévoyances et de nos laxismes. (*Même mouvement.*)

Un député socialiste. Mais cela fait vingt minutes qu'il parle !

M. Claude Birraux. Monsieur le président, je vous en supplie, rétablissez l'ordre, il n'est plus possible de continuer à parler dans ces conditions. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Roger Corréze. Mais continuez, continuez !

M. André Laignel. C'est plus drôle qu'au théâtre !

M. le président. Monsieur Birraux, veuillez poursuivre et conclure.

M. Claude Birraux. Je conclus, monsieur le président. Vous vouliez, monsieur le ministre chargé de l'énergie, marier l'énergie et la démocratie. Avant que nous ne votions, on peut se demander : que reste-t-il de vos amours ? (*Rires prolongés et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Une commission scientifique d'information, de composition variable, sur l'usine de La Hague, c'est à peu près la seule nouveauté que nous ayons apprise dans ce débat. A vrai dire, l'action de votre Gouvernement, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, et de sa majorité socialiste, me fait penser à la scène finale d'un opéra... (*rires, mouvements divers et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes*) ... où tous les acteurs entonnent — mais vous prenez cette fois-ci la même partition : « Marchons, marchons » (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs*) tandis qu'ils restent sur place et que le rideau tombe. Nous sommes, nous, pour la France en marche. (*Mêmes mouvements.*) C'est pourquoi le groupe U.D.F. vous refusera sa confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

De très nombreux députés socialistes. Une autre ! Une autre ! Une autre !

M. le président. Mesdames, messieurs, je vous en prie. Je ne voudrais pas être obligé de frapper les trois coups pour donner la parole à l'orateur suivant. (*Sourires.*)

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, notre Assemblée va traduire la volonté du pays, et d'abord son exigence d'en finir avec le secret et les décisions arbitraires. Les choix énergétiques deviennent, enfin, l'affaire de chacun.

Si un tel débat avait précédé la décision de liquider les charbonnages, une autre orientation aurait sans doute pu être prise.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Jacques Brunhes. De même, beaucoup de problèmes et d'interrogations, liés à la mise en œuvre du nucléaire, n'auraient pas pris les allures passionnelles et quelquefois dramatiques que nous avons connues si le gouvernement d'alors avait accepté que ses objectifs soient publiquement discutés.

Aujourd'hui, chacun est placé face à ses responsabilités. Cette méthode recueille notre assentiment parce qu'elle reflète notre conception de la vie démocratique dont le fondement est le courage d'assumer ses choix.

M. Roger Corréze. Et de gérer la crise !

M. Jacques Brunhes. Pour avoir toujours affirmé que notre charbon avait de l'avenir, pour l'avoir défendu souvent contre vents et marées, nous ne pouvons qu'approuver le Gouverne-

ment lorsqu'il propose une politique charbonnière ambitieuse, qui fixe un objectif de production nationale de trente millions de tonnes.

Nous avons bien conscience, monsieur le ministre, des efforts financiers et humains qui seront nécessaires pour redonner vie à nos mines.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, ce débat a confirmé d'une certaine façon la crédibilité des solutions que nous avions avancées jusqu'à maintenant.

Nous nous sommes prononcés sans ambiguïté pour l'utilisation de cette énergie dès lors que les conditions économiques et technologiques nous ont paru réunies à cet effet. Nous l'avons fait avec le seul souci de l'intérêt du pays, en dehors de toute autre considération politique.

Aussi, nous ne pouvons qu'approuver le Gouvernement lorsqu'il engage un programme nucléaire comme un des moyens essentiels de notre indépendance énergétique. Ni le « tout-nucléaire » ni le « tout-pétrole », la nécessité de diversification énergétique incluant naturellement le nucléaire : voilà ce qu'a toujours défendu notre groupe.

Nous pensons même que la part de cette énergie nucléaire pourrait être supérieure au niveau retenu. Nous n'y verrions, pour notre part, que des avantages. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Du point de vue des risques, ce n'est pas le nombre de centrales qui pose un problème, c'est la capacité à maîtriser pleinement les phénomènes liés à cette énergie. Si nous les maîtrisons pour trois tranches annuelles nous les maîtriserons aussi bien pour quatre.

M. André Rossinot. Très bien !

M. Jacques Brunhes. A ce sujet, la majorité a rendu hommage aux scientifiques et aux techniciens du nucléaire. C'est un juste retour, si j'ose dire, de reconnaissance pour des établissements publics et des personnels qui ont fait l'objet de propos mettant parfois en cause leur sens des responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Le nucléaire et le bon sens l'emportent, nous en sommes confortés dans nos convictions.

Du point de vue économique, des surcapacités possibles de production électrique, nucléaire et charbon, ne comporteraient pas d'inconvénients, au contraire.

Le rapport Hugon, celui du Conseil économique et social, le comité de l'énergie nucléaire, le ministre de l'industrie, tout et tous s'accordent pour souligner l'importance des débouchés extérieurs potentiels.

Il a été également fait état de l'atout qu'un fort potentiel de production électrique, à coût relativement bas, représente pour le développement d'industries de pointe fortement consommatrices d'énergie mais à très haute valeur ajoutée. On a parlé de l'utilisation des plasmas. J'y ajouterai deux autres perspectives : premièrement, le développement des pompes à chaleur permettra de substituer de l'électricité d'origine nucléaire au fuel avec un rendement thermique multiplié ;

Deuxièmement, les quantités d'hydrogène qui pourront être produites à partir du disponible correspondent aux besoins prévisibles à l'horizon 1990.

Encore faut-il disposer, pour assurer la rentabilité de l'électrolyse, d'électricité à un coût marginal, ce qui pourrait être le cas pendant les heures creuses de consommation, et cette observation est valable pour la production de méthanol.

Pour ces raisons principales, nous aurions souhaité la mise en chantier d'un programme plus étoffé.

Nous espérons que le chiffre retenu ne mettra pas en cause des sites déjà ouverts, avec les conséquences que cela ne manquerait pas d'avoir sur le plan économique.

La décision de poursuivre l'extension de l'usine de retraitement de La Hague est cohérente.

Elle correspond à la volonté d'utiliser au mieux nos richesses uranifères. Nous l'approuvons et nous estimons conforme aux intérêts de notre pays d'entretenir des rapports de coopération avec les pays étrangers, y compris dans le domaine du retraitement pour lequel nous disposons d'une avance certaine.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Dans la filière nucléaire, nous persistons à croire que la cohérence et l'utilisation optimum de l'uranium appellent le développement des surrégénérateurs.

Nous aurions souhaité voir mieux prendre en compte la nécessité de poursuivre les travaux de préparation de dossiers économiques et techniques nécessaires pour une décision à prendre, après les enseignements tirés de Superphénix, complétant ceux qui sont déjà disponibles sur Phénix.

Cette position n'est pas exclusive de toute autre recherche. Je pense à la fusion thermonucléaire et aux réacteurs à haute température.

A côté des efforts consacrés au charbon et au nucléaire, nous estimons justifiés ceux qui sont consacrés au solaire et aux autres

énergies renouvelables : hydraulique, centrale marémotrice des îles Chausey, notamment, ainsi que l'utilisation de la biomasse et des autres sources d'eau chaude, en particulier la géothermie.

Le large accord sur ces énergies me dispense de développer davantage.

En ce qui concerne les économies d'énergie, nous partageons l'objectif assigné par le Gouvernement.

Un potentiel existe, mais il ne faut pas non plus en méconnaître les contraintes, les inerties et le coût.

Enfin, je veux souligner l'intérêt que porte notre groupe à toutes les mesures tendant à démocratiser les procédures de déclaration d'utilité publique et de contrôle parlementaire.

Certaines de nos idées sont reprises, comme les commissions de sécurité et de sûreté. Nous l'apprecions.

Quant aux autres, ayant trait aux droits des travailleurs, nous espérons qu'elles aboutiront rapidement.

Le débat de ce jour, mesdames, messieurs, est capital à bien des égards. L'énergie est un élément nodal de la politique industrielle et du développement économique et social.

Le changement que veulent les Français ne pourra être mené à bien que si nous sommes en mesure de relever le triple défi énergétique d'une forte croissance, d'une meilleure maîtrise des consommations et d'une réelle promotion de notre indépendance.

Le programme du Gouvernement y contribue pour une part. Monsieur le ministre, nous le voterons. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité...

M. Emmanuel Hamel. M. le Premier ministre n'est pas là, en ce moment solennel ?

M. le président. ... en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale sur son programme d'indépendance énergétique.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique d'autre part que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet : les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre N.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à trois heures cinquante.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à deux heures cinquante.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à se retirer au 4^e bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à trois heures cinquante, est reprise à quatre heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	398
Nombre de suffrages exprimés.....	398
Majorité absolue des suffrages exprimés.	200
Pour l'approbation.....	331
Contre	67

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre-Charles Krieg une proposition de loi organique visant à compléter les dispositions de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 460, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Xavier Deniau une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de l'étude des conditions d'âge exigées pour l'attribution d'une pension de retraite par les différents régimes de protection sociale.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 455, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 6 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI
ADOpte AVEC MODIFICATIONS PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat, en deuxième lecture, relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 457, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 385, rapport n° 447 de M. René Druin, au nom de la commission spéciale).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à quatre heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Candidatures à la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées.

(30 sièges à pourvoir.)

MM. Maurice Adevah-Pœuf.
Jean-Marie Alaïze.
Emmanuel Aubert.
Michel Barnier.
Guy Bèche.
Louis Besson.
Alain Billon.
Augustin Bonrepaux.
Jean Briane.
Jean Brocard.
Alain Brune.
Jean-Claude Cassaing.
Robert de Caumont.
Jean Combasteil.
Pierre Forgues.
Jean-Paul Fuchs.

M^{me} Adrienne Horvath.
MM. Michel Inchauspé.
André Lejeune.
Louis Maisonnat.
François Massot.
Jean-Pierre Michel.
Christian Nucci.
Rodolphe Pesce.
Henri Prat.
Jean Proriot.
Pierre Raynal.
M^{me} Odile Sicard.
MM. René Souchon.
Roland Vuillaume.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au Journal officiel du jeudi 8 octobre 1981.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Sectes et sociétés secrètes (activités).

41. — 8 octobre 1981. — **M. Alain Vivien** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation**, que les associations à vocation religieuse, communément dénommées sectes, sont constituées en France conformément à la loi relative au contrat d'association, tout en étant généralement fondées et dirigées de l'extérieur par des personnalités étrangères. La législation précitée dispose que toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses et dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles. En outre, la liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leur nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation qui est tenue de représenter sur toute réquisition du préfet les comptes, états et listes ci-dessus indiqués. Or certaines sectes dissimulent l'origine de leurs biens et leurs organes d'administration tout en prétendant bénéficier du régime particulièrement libéral instauré en la matière depuis près d'un siècle et récemment encore renforcé par la loi que vient de voter le Parlement. Il lui demande de bien vouloir confirmer que l'ensemble des dispositions législatives régissant les associations s'appliquent aux sectes et, particulièrement, de préciser si les informations qui s'avèrent nécessaires sur leur identité et leurs ressources ne doivent pas être obtenues à intervalles réguliers conformément à l'article 15 de la loi de 1901.

Sécurité sociale (bénéficiaires).

42. — 8 octobre 1981. — **M. Michel Barnier** appelle une nouvelle fois l'attention de **M. le ministre de la santé** sur la situation imposée aux moniteurs et aux monitrices de ski travaillant avec le statut des professions libérales, au regard de leur régime d'assurance maladie. Cette profession, qui se trouve au cœur même de la vie montagnarde, regroupe plus de 6 000 personnes qui sont, dans leur immense majorité et par la force des choses, des travailleurs doublement actifs. En ce qui concerne plus particulièrement les moniteurs ou les guides à titre principal mais salariés durant l'été, leur couverture sociale est assurée par la caisse mutuelle provinciale des professions libérales. Ils cotisent cependant, dans le même temps, au régime général des salariés pour toute leur activité en dehors de la période hivernale. Or, la réglementation actuellement en vigueur est telle que l'U. R. S. S. A. F. refuse de leur verser des indemnités journalières en cas d'arrêts de travail pour accident ou pour maladie en dehors de cette période d'hiver. Ainsi ces moniteurs ne bénéficient-ils pas, comme cela serait juste, d'une couverture maladie comparable aux autres salariés alors qu'ils versent eux-mêmes ainsi que leurs employeurs, la même cotisation. Sur un deuxième point, il souligne que la cotisation maladie minimum que doivent verser les moniteurs et monitrices de ski a été relevée au début du mois de septembre par un décret de Mme le ministre d'Etat chargé de la solidarité nationale dans une proportion qui atteint près de 44 p. 100 et qui pénalise durement les moniteurs occasionnels et les monitrices d'enfants en particulier. De telles mesures en aggravant la situation de cette profession auront inévitablement un effet dissuasif sur les jeunes qui devraient, au contraire, être encouragés à se diriger vers ce métier de la montagne. Il lui demande de bien vouloir reconsidérer la position de son administration sur ces deux dossiers et engager une politique plus conforme à l'avenir de cette profession. Il lui rappelle enfin que le problème de l'assurance vieillesse a fait l'objet d'une concertation approfondie et constructive entre les syndicats nationaux des moniteurs et des guides et son administration afin d'aboutir à une solution prochaine. Il lui demande de confirmer que le calendrier prévu sera bien respecté pour aboutir à ce règlement avant la saison d'hiver 1981-1982.

Personnes âgées (politique en faveur des personnes âgées).

43. — 8 octobre 1981. — **Mme Paulette Nevoux** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il compte mettre en place en vertu du recrutement de personnels chargés de s'occuper des personnes âgées.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mercredi 7 Octobre 1981.

SCRUTIN (N° 62)
public à la tribune.

Sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de
M. Pierre Mauroy sur son programme d'indépendance énergétique.
(Résultat du pointage.)

Nombre des votants.....	398
Nombre des suffrages exprimés.....	398
Majorité absolue.....	200
Pour l'approbation.....	331
Contre.....	67

L'Assemblée nationale a approuvé.

Ont voté pour :

MM.
Adevah-Pœuf.
Alaïze.
Alfonsi.
Anciant.
Ansart.
Asensi.
Aumont.
Badet.
Balligand.
Bally.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Bardin.
Barthe.
Bartolone.
Bassiné.
Baïeux.
Baltist.
Baylet.
Bayou.
Beaufila.
Beaufort.
Bêche.
Becq.
Beix (Roland).
Beillon (André).
Belorgey.
Beltrame.
Benedetti.
Benetlière.
Benolst.
Beregovoy (Michel).
Bernard (Jean).
Bernard (Pierre).
Bernard (Roland).
Berson (Michel).
Bertile.
Besson (Louis).
Billardon.
Billon (Alain).
Bladt (Paul).
Bockel (Jean-Marie).
Bocquet (Alain).
Bois.
Bonnemaison.

Bonnet (Alain).
Bonrepaux.
Borel.
Boucheron
(Charente).
Boucheron
(Ile-et-Vilaine).
Bourguignon.
Braine.
Briand.
Brune (Alain).
Brunet (André).
Brunhes (Jacques).
Bustin.
Cabé.
Mme Cacheux.
Cambolive.
Carraz.
Cartelat.
Cartraud.
Cassaing.
Castor.
Cathala.
Caumont (de).
Césaire.
Mme Chaigneau.
Chanfraut.
Chapuis.
Charpentier.
Charzat.
Chaubard.
Chauveau.
Chénard.
Mme Chepy-Léger.
Chevallier.
Chomat (Paul).
Chouat (Didier).
Coffineau.
Collin (Georges).
Collomb (Gérard).
Colonna.
Combastell.
Mme Commergnat.
Couillet.
Couqueberg.

Dabiez.
Darinoi.
Dassonville.
Defontaine.
Dehaux.
Delanoë.
Delehedde.
Delsie.
Denvers.
Derosier.
Deschaux-Beaume.
Desgranges.
Desseln.
Destrade.
Dhaille.
Dollo.
Douyère.
Drouin.
Dubedout.
Ducoloné.
Dumas (Roland).
Dumont (Jean-Louis).
Dupliet.
Duprat.
Mme Dupuy.
Duraffour.
Durbec.
Durieux (Jean-Paul).
Duroméa.
Duroure.
Durup.
Escutia.
Estler.
Evin.
Faugaret.
Fauger (Maurice).
Mme Fiévet.
Fleury.
Floch (Jacques).
Florian.
Forgues.
Forni.
Fourré.
Mme Frachon.

Mme Fraysse-Cazalis.
Frèche.
Frelaut.
Fromion.
Gabarrou.
Gaillard.
Gallet (Jean).
Gallo (Max).
Garcin.
Garmendia.
Garrouste.
Mme Gaspard.
Gatel.
Germon.
Giovannelli.
Mme Gœuriot.
Gosnat.
Gourmelon.
Goux (Christian).
Gouze (Hubert).
Gouzes (Gérard).
Gréard.
Cuidoni.
Guyard.
Haesebroeck.
Hage.
Mme Halimi.
Hautecœur.
Haye (Kléber).
Hermier.
Mme Horvath.
Hory.
Houleier.
Huguet.
Huyghues
des Etages.
Ibanés.
Istace.
Mme Jacq (Marie).
Mme Jacquaint.
Jagoret.
Jaiton.
Jans.
Jarosz.
Join.
Joseph.
Jospin.
Josselin.
Jourdan.
Journet.
Joxe.
Julien.
Kuchaida.
Labazée.
Laborde.
Lacombe (Jean).
Lagorce (Pierre).
Laignel.
Lajoie.
Lambert.
Lareng (Louis).
Lassale.
Laurent (André).
Laurissergues.
Lavédrinc.
Le Bail.
Le Bris.

Le Coadic.
Mme Lecuir.
Le Drian.
Le Foil.
Le Franc.
Le Gars.
Legrand (Joseph).
Lejeune (André).
Le Meur.
Lengagne.
Leonetti.
Lopcle.
Lotte.
Luisi.
Germon.
Madrille (Bernard).
Mahéas.
Maisonnat.
Malandain.
Malgras.
Malvy.
Marchais.
Marchand.
Mas (Roger).
Masse (Marius).
Massion (Marc).
Massot.
Mazoin.
Mellick.
Menga.
Metais.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Mitterrand (Gilbert).
Mocœur.
Montdargent.
Mme Mora
(Christiane).
Moreau (Paul).
Mortelette.
Moulinet.
Moutoussamy.
Natiez.
Mme Neiertz.
Mme Nevoux.
Nilés.
Notebart.
Odru.
Oehler.
Olméa.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaut.
Perrier.
Pesse.
Peuziat.
Phillibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignolon.
Pinard.
Pistre.
Planchou.

Poignant.
Popereu.
Porelli.
Portheault.
Pourchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost
(Eliane).
Queyranne.
Quilès.
Ravassard.
Raymond.
Renard.
Renault.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigal.
Rimbault.
Rubin.
Rodet.
Roger (Emile).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrot.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schiffler.
Schreiner.
Sénès.
Mme Sicard.
Souchon (René).
Mme Soum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddel.
Tavernier.
Tésin.
Théaudin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepied (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Wilquin.
Worms.
Zarka.
Zuccarelli.

Ont voté contre :

MM. Alphandery. Aubert (François d'). Barre. Barrot. Baudouin. Bayard. Bégault. Bigéard. Birraux. Blanc (Jacques). Bonnet (Christian). Bouvard. Branger. Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Clément. Daillet. Delfosse. Deprez. Desanlis. Dousset.	Durand (Adrien). Esdras. Fèvre. Fontaine. Fouchier. Fuchs. Gantier (Gilbert). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Haby (René). Hamel. Harcourt (François d'). Koehl. Léotard. Lestas. Ligot. Madelin (Alain). Marcellin. Mathieu (Gilbert). Maujouan du Gasset. Mayoud. Méhaignerie.	Mesmin. Mestre. Micaux. Millon (Charles). Mme Moreau (Louise). Ornano (Michel d'). Pernin. Ferrut. Proriol. Rigaud. Rossinot. Royer. Sablé. Sautier. Sauvaigo. Seitlinger. Sergheraert. Soisson. Stasi. Stirn. Wolf (Claude). Zeller.
---	--	---

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ansqer. Aubert (Emmanuel). Audinot. Barnier. Bas (Pierre). Baumel. Benouville (de). Bergelin. Bizet. Brial (Benjamin). Cavallé. Chaban-Delmas. Charié. Charles. Chasseguet. Chirac. Cointat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Dassault. Debré. Delatre. Deniau. Durr. Falala. Fillon (François). Floase (Gaston). Fossé (Roger).	Foyer. Frédéric-Dupont. Galley (Robert). Gascher. Gastines (de). Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Hamelin. Mme Harcourt (Florence d'). Mme H ^e eclocqua (de). Inchauspé. Julia (Didier). Juventin. Kaspereit. Krieg. Labbé. La Combe (René). LaReur. Lancien. Lauriol. Linkowski (de). Marcus.	Marette. Masson (Jean-Louis). Mauger. Médecin. Messmer. Miossec. Mme Missoffe. Narquin. Nolr. Nungesser. Perbet. Péricard. Petit (Camille). Pinte. Pons. Préaumont (de). Raynal. Richard (Lucien). Rocca Serra (de). Santoni. Séguin. Sprauer. Tiberi. Toubon. Tranchant. Valleix. Vivien (Robert- André). Vuillaume. Wagner. Weisenhorn.
---	---	---

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Caro et Hunault.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Nucci, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Alfonsi à M. Duraffour.
Aubert (François d') à M. Lestas.
Aumont à M. Lefranc.
Barre à M. Mestre.
Barrot à M. Pernin.
Battist à M. Tabanou.
Baudouin à M. Bayard.
Belorgey à M. Chapuis.
Beltrame à M. Plstre.
Benoit à M. Bonnemalson.
Bernard (Jean) à M. Badet.
Bertile à M^{me} Fiévet.

MM. Besson (Louis) à M. Caumont (de).
Blanc (Jacques) à M. Soisson.
Bockel (Jean-Marie) à M. Cassaing.
Bonrepaux à M. Bellon (André).
Borel à M. Darinot.
Bouvard à M. Alphandery.
Cabé à M. Santrot.
M^{me} Cacheux à M. Labazée.
MM. Césaire à M. Duroure.
Chanfrault à M. Lareng (Louis).
Charpentier à M. Mas (Roger).
Charzat à M. Doilo.
Chauveau à M. Douyère.
Colin (Georges) à M. Malvy.
Combasteil à M. Ruger (Emile).
M^{me} Commergnat à M^{me} Dupuy.
MM. Couqueberg à M. Anciant.
Dassonville à M. Suchod (Michel).
Defontaine à M^{me} Chaigneau.
Dehoux à M^{me} Osselin.
Delanoé à M. Billardou.
Delchède à M. Mellick.
Delfosse à M. Cengenwin.
Delisle à M. Durieux (Jean-Paul).
Denvers à M. Laurent (André).
Deschaux-Beaume à M. Bèche.
Dessein à M. Becq.
Dhaille à M. Tinseau.
Drouin à M. Schreiner.
Dubedout à M. Bassinet.
Dumont (Jean-Louis) à Balligand.
Dupilet à M. Huguet.
Durbec à M. Destrade.
Esdras à M. Stirn.
Evin à M. Beix (Roland).
Faugaret à M. Bally.
Faure (Maurice) à M. Baylet.
Fèvre à M. Rossinot.
Fontaine à M. Sergheraert.
Forni à M. Boucheron (Charente).
Fouchier à M. Brochard (Albert).
Frèche à M^{me} Jacq (Marie).
Gallet (Jean) à M. Laignel.
Gallo (Max) à M. Colonna.
Gantier (Gilbert) à M. Gaudin.
Geng (Francis) à Birraux.
Gosnat à M. Ducoloné.
Gouze (Hubert) à Beaufort.
Gouzes (Gérard) à Garrouste.
Guidoni à M^{me} Chepy-Léger.
Haby (René) à M. Perrut.
Haesebroeck à M. Cathala.
M^{me} Halimi à M. Dumas (Roland).
MM. Harcourt (François d') à M. Bégault.
Hermier à M. Jans.
Hory à M. Giovannelli.
Huyghues des Etages à M^{me} Patrat.
Jalton à M. Florian.
Joseph à M. Chénard.
Jospin à M. Joxe.
Koehl à M. Fuchs.
Lacombe (Jean) à Jagoret.
Lassale à M. Le Bail.
Le Coadic à M. Gatel.
Le Drian à M. Lavédrine.
Le Foll à M. Fourré.
Legrand (Joseph) à M. Tourné.
Lengagne à M. Berégovoy (Michel).
Leonetti à M. Menga.
Léotard à M. Clément.
Luisi à M. Rigal.
Madelin (Alain) à M. Méhaignerie.
Mahéas à M. Roger-Machari.
Marcellin à M. Bigéard.
Marchais à M. Lajoinie.
Masse (Marius) à Hauteœur.
Massot à M. Loncle.

MM. Mathieu à Sautier.
 Maujouan du Gasset à M. Ligot.
 Mayoud à M. Brocard (Jean).
 Mesmin à M^{me} Moreau (Louise).
 Metzinger à M. Sapin.
 Micaux à M. Durand (Adrien).
 Michel (Claude) à M. Schiffler.
 Michel (Henri) à M. Malgras.
 Millon (Charles) à M. Dousset.
 Montdargent à M. Odru.

M^{me} Neiertz à M. Estier.
 Nevoux à M. Rouquet (René).

MM. Nilès à M. Renard.
 Notebart à M. Ravassard.
 Olmeta à M. Cambolive.
 Perrier à M. Brunet (André).
 Pesce à M. Derosier.
 Philibert à M. Benedetti.
 Pidjot à M. Pen (Albert).
 Pierret à Gaillard.
 Pignion à M. Wilquin.
 Poperen à M^{me} Mora (Christiane).
 Prouvost (Pierre) à Souchon (René).
 Proveux (Jean) à M. Testu.

M^{me} Provost (Eliane) à M. Lambert.

MM. Queyranne à M. Bardin.
 Quilès à M. Chabard.
 Rigaud à M. Daillet.
 Rousseau à M. Grézard.
 Sablé à M. Deprez.
 Sainte-Marie à M. Join.
 Sanmarco à M. Goux (Christian).
 Seitlinger à M. Desanlis.
 Sénès à M. Bayou.

M^{me} Sicard à M. Sarre (Georges).
 MM. Vidal (Joseph) à M. Madrelle (Bernard).
 Vivien (Alain) à M. Fromion.
 Vouillot à M. Vennin.
 Wacheux à M. Worms.
 Wolff (Claude) à M. Ornano (Michel d').
 Zuccarelli à M. Bonnet (Alain).

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste et apparentés (286) :

Pour : 284 ;
 Non-votants : 2 : MM. Mermaz (président), Nucci (président de séance).

Groupe R. P. R. et apparentés (38) :

Contre : 1 : M. Sauvaigo ;
 Non-votants : 87.

Groupe U. D. F. et apparentés (62) :

Contre : 61 ;
 Excusé : 1 : M. Caro.

Groupe communiste et apparenté (44) :

Pour : 44.

Groupe non-inscrits (11) :

Pour : 3 : MM. Giovannelli, Hory, Patriat (François) ;
 Contre : 5 : MM. Branger, Fontaine, Royer, Sergheraert, Zeller ;
 Non-votants : 2 : MM. Audinot, Juventin ;
 Excusé : 1 : M. Hunault.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du mercredi 7 octobre 1981.

1^{re} séance : page 1551 ; 2^e séance : page 1573.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 375-62-31
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
Sénat :				
05	Débats	84	204	
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **1,50 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)